VOLUME XVII. WINNIPEG, MAN., MERCREDI 5 MARS 1930 NUMERO 40

Adressez tou[...] "LA L[...]
ABONNE[...]
Canada - - - - - - [...].00
Etats-Unis - - - - $2.50
Europe - - - - - - $3.00



LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

DIX VICTIMES DANS L'INCENDIE DE L'ECOLE INDIENNE DE CROSS LAKE

Soeur Marguerite-Marie, supérieure de l'institution, périt dans les flammes, dans un effort héroïque pour sauver les enfants — Cinq autres religieuses blessées — Neuf petits Indiens ensevelis sous les décombres

Le Pas, Man. — L'école indienne de Cross Lake, à 150 milles au nord-est du Pas, a été incendiée dans la nuit, mardi matin 25 février. On a la douleur d'enregistrer dix pertes de vie. Au nombre des malheureuses victimes se trouve la supérieure de l'institution, Soeur Marguerie-Marie, qui s'est sacrifiée pour sauver le plus possible des enfants confiés à ses soins. Les autres sont des garçons et des fillettes de 7 à 12 ans.

Le pilote Carl Gill, des "Consolidated Smelters", a ramené au Pas en aéroplane cinq religieuses blessées: Soeur Marie des Anges, pied gelé et choc; Soeur Jeanne de Chantal, rupture de l'épine dorsale; Soeur Sainte-Agathe, choc et pneumonie; Soeur Marie de l'Annonciation et Soeur Saint-Martin, choc et rhume.

Quatre autres religieuses sauvées du désastre sont restées à Cross Lake pour s'occuper des enfants temporairement réfugiés dans des maisons du voisinage. Ce sont: Soeur Léonard de Port-Maurice, Soeur Sainte-Agnès, Soeur Saint-Paul, Soeur Saint-Antoine de Padoue.

Les RR. PP. Trudeau, principal, et Lavoie, O.M.I., les Frères Lavoie, Antoine, Dumaine et Goulet sont aussi sains et sauf, de même que 46 filles et 48 garçons.

Belle institution

L'école indienne de Cross Lake avait été bâtie en 1914; c'était une construction en pierre de trois étages. En 1920, on y avait ajouté une aile au coût de $20,000. C'était l'une des plus belles écoles du genre dans le nord du Manitoba. Elle était sous la direction du R. P. Trudeau, O.M.I., assisté du R. P. Lavoie, O.M.I. Dix religieuses des Soeurs Oblates du Sacré-Coeur avaient charge de l'école.

La mission de Cross Lake se trouve dans le Vicariat Apostolique de Keewatin. Mgr Charlebois est parti immédiatement en aéroplane pour le lieu du sinistre. Soeur Saint-Joseph, supérieure générale de la communauté des Oblates, de Saint-Boniface, s'est aussi rendue à Cross Lake.

Le désastre

Soeur Marguerite-Marie fut la première à s'apercevoir du feu; elle réveilla les autres religieuses et courut au secours des enfants. Séparée de ses compagnes par une muraille de flammes, elle périt dans le désastre en compagnie de huit fillettes et un garçon.

Les autres soeurs luttèrent courageusement pour diriger les enfants vers l'escalier de sauvetage. Il n'y eut pas de panique. Les filles les plus âgées aidèrent les plus jeunes. Lorsque les flammes embrasèrent tout l'édifice, les religieuses sautèrent par les portes et les fenêtres du troisième étage, ce qui explique les fractures, les pieds gelés et les secousses nerveuses qui l'on a à déplorer parmi elles. On estime qu'une trentaine d'enfants ont souffert des extrémités gelées, pendant qu'ils s'enfuyaient, nu-pieds et en costume de nuit, de l'école en feu.

La partie du bâtiment où se trouvaient les Pères Oblats et les garçons fut la dernière à être atteinte. Ces derniers se sauvèrent sans difficulté et montrèrent beaucoup de bravoure. Les Pères et les Frères déployèrent beaucoup d'efforts pour former une chaine de la rivière. Les pompes à incendie refusèrent de fonctionner par suite de tuyaux gelés.

Soeur Marguerite-Marie

Soeur Marguerite-Marie, supérieure de l'école, qui a donné sa vie dans un effort héroïque pour sauver les enfants, était née à Sherbrooke, P. Q., il y a 50 ans. Elle était fille de M. et Mme Odilon Bédard, qui vinrent s'établir dans l'Ouest alors que la future religieuse n'avait que quatre ans. La famille résida tour à tour à Saint-Boniface, à Selkirk, à Mariapolis, puis de nouveau à Saint-Boniface. En 1906, lors de la fondation des Soeurs Oblates, Soeur Marguerite-Marie avait été la cinquième à entrer dans la communauté. Après avoir occupé différents postes dans les missions, elle était supérieure à Cross Lake depuis trois ans et y avait déjà passé six années précédemment. Elle parlait parfaitement le cri et avait un grand dévouement pour les Indiens.

Lui survivent: une soeur, Mme P. Papineau, de Saint-Georges, Man., et trois frères, Georges, de la Cie J.-Albert Tremblay, de Winnipeg, Alphonse, employé à l'hôtel de ville, Saint-Boniface, et Joseph, de Sainte-Anne, Man.

A l'hôpital de Saint-Boniface

Soeur Jeanne de Chantal est arrivée vendredi à l'hôpital de Saint-Boniface. Elle avait la partie supérieure du corps dans le plâtre et l'on a dû la sortir par la fenêtre du wagon où elle avait fait le voyage du Pas à Winnipeg. Bien qu'elle ait l'épine dorsale fracturée, on a bon espoir qu'elle guérira.

L'ECOLE INDIENNE DE CROSS LAKE DETRUITE PAR LE FEU



Cette photographie représente l'Ecole indienne de Cross Lake, Man., 400 milles au nord de Winnipeg, détruite par un incendie le 25 février. Dans le médaillon, Soeur Marguerite-Marie, des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur, qui a péri dans les flammes avec neuf petits indiens. (Cliché de la "Tribune")

ON CHERCHE A TUER LA PETITE ECOLE RURALE

On voudrait substituer au système "démodé" des petits districts scolaires actuels de grandes divisions très étendues

La convention des commissaires d'école du Manitoba, qui s'est tenue la semaine dernière à Winnipeg, a été la plus nombreuse dans l'histoire de l'association; elle comptait 660 délégués.

Parmi les questions les plus importantes discutées, il faut signaler l'élargissement de l'unité d'administration scolaire et le support financier des écoles rurales.

Contre les petites commissions

L'inspecteur A.-A. Herriot assure que le système actuel d'administration par petites commissions scolaires est démodé. Pour le prouver, il établit une comparaison entre les écoles rurales et les écoles urbaines qui est, assure-t-il, au grand désavantage des premières. La principale cause de cette infériorité est la source de revenus trop étroite et l'unité d'administration trop petite. M. Herriot recommande que les fonds scolaires soient prélevés au moyen d'une taxe provinciale uniforme et qu'il soit établi des unités administratives plus étendues même que les municipalités. Les petites commissions scolaires doivent disparaitre.

Administration scolaire

Le Dr R.-C. Wallace, président de l'Université de l'Alberta, parle du projet Baker qui diviserait la province en vingt grands districts scolaires — projet vivement combattu par les commissaires d'école albertains. D'après lui, ce système donnerait de meilleurs instituteurs et mettrait l'école primaire supérieure à la portée de tous à la campagne.

Le président de l'association des commissaires, M. Macneill, et Mme J.-P. McArthur, chargés l'an dernier de faire un rapport sur l'administration et le soutien financier des écoles rurales, ne préconisent aucune réforme, mais se contentent de soumettre des faits: la méthode actuelle ne répond pas aux conditions; le principe de l'égalisation du fardeau et des facilités d'instruction n'a pas été rendu pratique; la province devrait assumer une plus grande part de responsabilité financière et devrait trouver d'autres sources de taxes que la propriété foncière.

Officiers réélus

Tout l'ancien exécutif a été réélu: président, H.-N. Macneill, Dauphin; vice-président, A.-T. Hainsworth, Deloraine; secrétaire-trésorier, Robert Love, Melita; J.-A. Marion, Saint-Boniface; Mme J.-P. McArthur, Norwood; D.-L. Mellish, Pipestone; C.-J. Long, Norwood; R.-F. McVeety, Swan River; John Popkin, Brandon; A.-A. Herriot, président de la conférence des inspecteurs d'école; E.-D. Parker, secrétaire-trésorier de la même conférence, et H.-J. Russell, secrétaire-trésorier de la conférence d'éducation du Manitoba.

Parmi les délégués choisis par la convention pour siéger au comité des résolutions, se trouvaient MM. J. Doucette, de Minnedosa, et S. Marcoux, de Lorette.

QUEBEC. — Une dépêche de Rome à l'"Action Catholique", de Québec, annonce que la réunion préparatoire à la canonisation des Bienheureux Martyrs canadiens aura lieu le 18 mars.

La Convention des Commissaires d'École de Langue Française

Discours de M. le magistrat Henri Lacerte, du R. P. Bourque, S.J., et de M. J.-A. Marion — L'arrière-garde des forces françaises au Manitoba — La coopération avec l'institutrice — La grandeur de l'oeuvre de l'éducation — Les dangers de la municipalisation scolaire — Un concert-boucane pour finir

La convention des Commissaires d'école de langue française, dont nous avons relaté la première séance dans notre dernier numéro, s'est poursuivie mardi et mercredi, à la salle de l'Académie Provencher.

Mardi soir, les orateurs ont été M. le magistrat Lacerte, le R. P. Bourque, S.J., et M. J.-A. Marion.

L'arrière-garde

Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués au nom de l'Association d'Education, M. Lacerte les remercie de l'appoint apporté à la cause du français. L'exécutif de l'Association, dit-il, est unanime à reconnaitre que les commissaires ont toujours répondu à ses appels et suivi ses directives. Dans le corps d'armée des forces françaises au Manitoba, les commissaires forment l'arrière-garde. Poste périlleux qui demande que l'on aille jusqu'à se faire tuer pour protéger le gros des troupes. Les commissaires doivent en effet, dans certains cas, assumer des responsabilités pour couvrir l'institutrice. Il est plus facile de remplacer un commissaire qu'une institutrice qualifiée.

Le président de l'exécutif mentionne ce qu'a fait récemment ce dernier dans le domaine de l'hygiène et à l'occasion de la refonte de la loi scolaire.

La loi scolaire

L'Association d'Education attend des commissaires que tous se familiarisent avec les devoirs de leur charge. M. Lacerte signale à ce propos les principaux changements apportés à la loi scolaire à cette session:

L'âge d'admission à l'école est six ans, à la campagne comme à la ville, et les nouveaux élèves sont admis en septembre ou à Pâques.

Dans les villes et villages, les commissaires peuvent décider qu'on récitera le Notre Père au commencement et à la fin de la classe. L'enseignement religieux, qui se faisait autrefois de 3 h. 30 à 4 h., se donne maintenant "dans la dernière demi-heure de classe". Les non-catholiques peuvent être employés pendant ce temps à un autre travail dans un autre local.

Les qualifications de candidat et d'électeur aux élections de commissaires d'écoles sont les mêmes: il faut avoir payé ses taxes scolaires.

Un commissaire réélu n'a pas besoin de prêter serment. Un commissaire élu pour la première fois doit être assermenté dans les quatorze jours qui suivent son élection.

Les commissaires sont tenus d'admettre dans l'école les élèves de l'Ecole Normale envoyés pour y faire un stage d'enseignement.

Le contrat d'engagement des institutrices doit être sur la formule fournie par le département de l'instruction publique.

L'institutrice

L'Association d'Education demande aussi aux commissaires de coopérer de toutes façons avec l'institutrice. M. Lacerte remercie à ce propos M. Sauveur Marcoux des excellentes choses qu'il a dites sur la question du salaire du personnel enseignant. Il montre la noblesse de la profession et rappelle qu'au cours des âges, des hommes remarquables et de saints religieux se sont fait un honneur d'enseigner. L'institutrice, c'est quelqu'un qui compte dans une paroisse. Elle mérite la sympathie, le respect et la protection des commissaires. Ceux qui passent leur temps à la tracasser commettent une sorte de profanation. Au nom des meilleurs intérêts canadiens-français, l'orateur leur demande d'y renoncer. D'ailleurs, c'est un jeu qui tourne toujours au désavantage de ceux qui s'y livrent et des contribuables.

On devrait aussi s'efforcer de garder le plus longtemps possible l'institutrice qui donne satisfaction. Il y va dans une grande mesure du succès des élèves. Ce n'est pas sans raison que le gouvernement accorde un octroi spécial aux districts qui ont la même institutrice pendant deux et trois ans. Ce qui fait le succès reconnu de nos grandes institutions, entre les mains de religieuses et de religieux, c'est que le personnel enseignant y est pour ainsi dire inamovible.

En terminant, M. le magistrat Lacerte recommande aux commissaires le prochain concours de l'Association, qui se tiendra le 17 mai. Il faut que chaque paroisse y soit représentée; c'est dans le meilleur intérêt de nos enfants et de la cause du français. Le concours est la cheville ouvrière de toute notre organisation de défense scolaire et il est intéressant de noter qu'une paroisse, une école, une fois entrée dans le concours, y demeure fidèle chaque année.

Allocution du R. P. Bourque, S.J.

Le R. P. Bourque, S.J., visiteur des écoles, qui succède au président de l'Association, rappelle aux commissaires qu'ils sont les délégués de la famille, de l'Eglise et de l'Etat, qu'ils ont de ce fait entre les mains les pouvoirs de ces trois autorités en matière d'éducation.

Le plus important de leurs devoirs est le choix de l'institutrice, qui fait l'école à son image. Il faut choisir des institutrices instruites, bonnes chrétiennes, modestes dans leur tenue et irréprochables dans leur conduite. Et quand on les a, il faut les garder.

Les commissaires doivent comprendre la grandeur de l'éducation qui est l'oeuvre par excellence. Ils doivent déployer dans l'exercice de leurs fonctions les qualités requises des parents: la bonté qui surveille et encourage, le jugement qui vise surtout à la formation du caractère et de la volonté. Se basant sur son expérience, le R. P. Bourque donne de sages conseils aux commissaires; il indique ce qu'il y a de bon dans nos écoles actuelles et ce qui pourrait être fait encore pour les améliorer.

Associations locales

M. J.-A. Marion parle d'abord des associations locales, formées de tous les arrondissements scolaires d'une même municipalité. Il est très important que toutes nos municipalités françaises s'organisent en associations. Six d'entre elles actuellement ne le sont pas. On trouve que les conventions de commissaires comptent un trop grand nombre de délégués et il est fortement question d'une représentation par associations locales; il est donc sage de se préparer en vue de ce changement. Il y a en outre beaucoup d'avantages pour les commissaires d'école d'une même municipalité à se réunir pour discuter ensemble leurs intérêts. Les arrondissements scolaires français inclus dans les municipalités anglaises ne devraient pas se désintéresser des associations locales; c'est un bon poste d'observation.

Municipalisation scolaire

La municipalisation scolaire est à l'ordre du jour. Le mouvement vient surtout des fonctionnaires du département de l'instruction publique qui se plaignent que les écoles rurales ne soient pas en mesure de suivre le programme des écoles de ville. Il n'existe au Manitoba qu'une municipalité organisée en arrondissement scolaire. L'essai remonte à sept ou huit ans; on lui a fait beaucoup de publicité, mais sans succès. Dans l'Ontario, on essaie de pousser le "Township School Board"; dans l'Alberta, le ministre Baker cherche à faire admettre son projet de grandes divisions scolaires, mais rencontre une forte opposition. A la convention de Winnipeg, le président, le ministre Hoey et l'inspecteur Herriot ont parlé en faveur d'une plus grande unité d'administration scolaire. Ce projet aurait l'avantage d'uniformiser les taxes, mais non de les alléger, au contraire. Ce que demande le peuple, dit M. Marion, c'est une diminution des taxes sur le terrain. Pour cela, il faut forcer le gouvernement à accorder un octroi scolaire plus considérable. Cela lui est facile; il a à sa disposition de nombreux moyens d'imposition et le premier des services qu'il doit aux citoyens est bien l'éducation. Le Manitoba est d'ailleurs en retard sur les autres provinces sous ce rapport.

Officiers de l'Association

La dernière séance, celle de mercredi, a débuté par l'élection des officiers de l'Association des Commissaires d'école;

Patron: S. G. Mgr Arthur Béliveau.

Membres honoraires: Mgr W. Jubinville, R. P. Bourque, S.J., M. l'abbé A. d'Eschambault, M. J.-A. Marion, M. le magistrat Henri Lacerte, M. l'abbé Albert Rousseau.

C'est à l'instigation du président que le nom de feu l'abbé Rousseau, ancien curé de Mariapolis, est ajouté à la liste des membres honoraires de l'Association, en témoignage de gratitude pour ses services rendus.

Sur proposition de M. Narcisse Breton (Letellier), secondée par M. Poirier (Mariapolis), on vote des félicitations et des remerciements à M. J.-A. Marion, depuis vingt-cinq ans membre de la Commission scolaire de Saint-Boniface, l'un des directeurs actuels et ancien président de l'Associa-

(A suivre en deuxième page)

Vendredi prochain, 7 mars, de 7 h. 30 à 8 h. 30 du soir, heure de Winnipeg, concert français de la Compagnie Parent au poste CKY, Winnipeg.

$2,000 VOUS SUFFIRONT-ILS POUR CONQUERIR VOTRE INDEPENDANCE?

Il y a 120 raisons pour vous d'entrer dans ce Concours de casse-tête — Le peu d'efforts requis pour gagner vous y invite également — Le temps presse: la date de clôture tombe dans moins de trois semaines

Pourquoi ne pas envoyer votre formule d'inscription cette semaine? Votre solution peut être adressée plus tard, de même que les abonnements additionnels portant votre total à $10.

Le Concours se terminera le 24 mars. Dans moins de trois semaines, vous n'aurez plus la chance d'entrer dans ce Concours et de gagner le prix de $2,000. Si nous vous demandions de jouer votre argent et ne donnions rien en retour, excepté la chance de gagner l'un des prix, nous comprendrions votre hésitation, mais tel n'est pas le cas. Tout ce que vous avez à faire pour vous qualifier dans ce Concours, c'est d'envoyer le paiement de votre abonnement, au prix régulier de $2.00 par année, et si la chose vous sourit, de vous en procurer quelques autres pour former un total de pas plus de $10. Vous obtenez ainsi la pleine valeur de votre argent, car vous recevez votre journal pour la période souscrite; de plus, vous avez la chance de gagner l'un des grands prix sans qu'il vous en coûte un sou.

Ceux qui ne veulent payer que $2 d'abonnement en même temps que leur inscription ont tout autant de chance que les autres de gagner un prix, seulement ce prix ne sera pas l'un des six grands prix auxquels $10 donnent droit. Ceci ne s'applique qu'aux six premiers prix seulement. Tous les autres prix, du 7ème au 120ème, peuvent être gagnés par quiconque envoie $2, $4, $6 ou $10.

En vous qualifiant pour ce Concours, vous devenez les propagateurs de notre journal. Tout journal a besoin d'un bon tirage et pour l'obtenir, des agents sont nécessaires. N'est-il pas plus agréable pour vous d'envoyer votre abonnement pendant un concours et de vous qualifier pour un prix merveilleux, que de recevoir la visite de solliciteurs? Nous donnons en prix l'argent que nous attribuerions à un personnel d'agents. Il n'y a pas de meilleurs agents pour un journal que ses lecteurs et amis.

Lauréats

Nous tenons à répéter que les noms et adresses de tous les gagnants seront publiés à la fin du concours. Les registres du Concours seront aussi à la disposition des concurrents ou de leurs représentants et toutes les réponses, solutions, lettres seront mises entre les mains des juges qui décerneront les récompenses.

Si vous connaissez un plus agréable moyen de faire de l'argent, n'entrez pas dans ce Concours, surtout si cela peut nuire à vos autres projets. Mais si vous n'en connaissez pas — trouvez le temps de vous inscrire — et mettez-vous à l'oeuvre sans tarder.

VOTE DE LA LEGISLATURE SUR LE PREMIER BILL SCOLAIRE ANDERSON

Un amendement du chef de l'opposition est défait par 33 voix contre 26 — Une mesure qui s'écarte radicalement du principe de la loi actuelle — Pour placer l'école en dehors de la politique

Régina — La législature de la Saskatchewan a exprimé son opinion, vendredi soir, sur le premier bill scolaire Anderson. Un amendement du chef de l'opposition J.-G. Gardiner a été défait par 33 voix contre 26.

Ce vote a été pris sur l'adoption en deuxième lecture du bill interdisant les symboles religieux et le costume congréganiste dans les écoles publiques. L'amendement Gardiner proposait de laisser la chose entre les mains des districts scolaires intéressés.

M. Anderson s'explique

M. Anderson, en défendant son bill, a insisté sur la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat qui doit exister dans les écoles publiques. Dans une province cosmopolite comme la Saskatchewan, a-t-il dit, il doit y avoir un lieu de rencontre où les enfants apprennent les principes du civisme canadien. Mais il est essentiel que dans ces écoles, qui sont la propriété de l'Etat, aucune influence ne tende à affecter les opinions ou croyances religieuses. Sur 45 inspecteurs d'école interrogés par M. Anderson, 42 étaient pour l'interdiction des emblèmes et des costumes religieux. Il y a des écoles séparées dans la province pour les minorités; néanmoins, dans 73 classes réparties en 36 écoles publiques, les institutrices portent des costumes religieux.

L'enseignement du français

Il n'y a rien dans la loi, dit M. Anderson, touchant à la question des langues et à l'instruction religieuse en dehors des heures de classe. Il n'y a rien, assure-t-il, affectant les minorités ou les écoles séparées.

Le premier ministre admet qu'il a reçu, depuis quelques jours, 37 télégrammes représentant l'opinion d'environ 5,000 personnes qui demandent deux sortes d'écoles, confessionnelles et non-confessionnelles.

Calcul politique

M. Gardiner se demande pourquoi ce bill sur les emblèmes religieux à l'école n'en forme pas qu'un avec cet autre qui va obliger tous les commissaires d'école à savoir lire la loi scolaire en anglais et à tenir leurs assemblées en anglais. C'est par simple calcul politique, dit-il. Si les deux bills n'en avaient fait qu'un, la question des langues aurait entraîné la défaite du tout.

Le chef de l'opposition, dans un discours de près de trois heures, défend chaleureusement la loi scolaire de la province et supplie la Chambre de bien réfléchir avant d'adopter une mesure qui s'éloigne radicalement du principe de la loi. D'après la loi actuelle, il n'y a pas de distinction entre les écoles publiques et les écoles séparées, qui sont régies par les mêmes règlements. Mais le nouveau bill institue deux séries de lois: la mesure du gouvernement affecte d'une façon vitale les écoles publiques et ne touche pas aux écoles séparées.

L'école en dehors de la politique

Ce qu'il faudrait dans la Saskatchewan, dit M. Gardiner, ce n'est pas une série de changements dans la loi scolaire, qui est aussi bonne et aussi juste que celles des autres provinces, mais une méthode différente d'administration, comme pour l'Université. L'ex-premier ministre croit que sa province ferait bien de suivre l'exemple des provinces maritimes, où il n'y a pas de ministre de l'instruction publique et où toutes les questions scolaires sont administrées par un surintendant de l'instruction publique qui n'est ni un membre du gouvernement, ni un membre de la législature. De cette façon, l'administration scolaire serait soustraite au domaine de la politique.

Plusieurs autres orateurs ont parlé en faveur de l'amendement Gardiner, en particulier le Dr Uhrich (Rosthern) et T.-C. Davis (Prince-Albert). Celui-ci a noté que c'est la première fois qu'une législature britannique s'occupe de réglementer le costume.

La législature s'est ajournée au 10 mars, afin de permettre aux membres du cabinet d'aller conférer avec le premier ministre Mackenzie King au sujet du transfert des ressources naturelles.

La lutte contre le cancer en Saskatchewan

Régina. — La Législature a adopté un bill du ministre de la santé publique, M. F.-D. Munroe, établissant une commission permanente pour la lutte contre le cancer. La Saskatchewan se trouve la première province à prendre une pareille mesure.

Au Collège, "Les trois Sagesses du Vieux Wang", drame missionnaire chinois, par Henri Ghéon, le mercredi 12 mars, à 8 h. 30 précises. Sièges réservés: 75 et 50 sous.

La Convention des Commissaires d'école

(Suite de la première page)

tion des Commissaires d'école du Manitoba.

Le bureau actif pour 1930 comprendra:

Président: S.-J. Dussault, Saint-Boniface.

1er vice-président: Sauveur Marcoux, Lorette.

2ème vice-président: Narcisse Breton, Letellier.

Directeurs: District Nord, Oscar Archambault, Sainte-Rose; S.-O., Auguste De Pape, Bruxelles; Est, Th. Joyal, Sainte-Agathe; Ouest, J. Boulet, Dunrea; Centre, André Morissette, Fannystelle.

La soirée s'est terminée par un intéressant concert-boucane dont le Cercle Molière (direction Arthur Boutal) et la Sinfonietta (direction Marius Benoist) avaient bien voulu faire les frais.

Le goûter et les rafraîchissements étaient dus à la générosité de la Commission scolaire de Saint-Boniface et aux maisons Pélissier et Shea.

Voici le programme exécuté par les artistes:

Orchestre, "Les Gondoliers", Sullivan.

Déclamations: Une fable de La Fontaine; "Julie Plante", Drummond: Dr Trudel.

Poème musical, "Le Vent", de François Roland; musique de Joseph Bonvoisin: Jean Delavignette.

Solo de piano, "Seguidille", d'Albeniz: Mlle Simone Ledoux.

Orchestre, "Elixir d'Amour", Donizetti.

Duo, "Valse des Mouettes", Dalcroz: Mlle Yvonne Thibault et M. Lucien Glénat.

Solo de violon, "Méditation", de "Thaïs", Massenet: Frank Simon.

Chanson, "Les Noms canadiens", Dupaigne: Lucien Daoust.

Romance, "Bonjour Suzon", de Faure: Lucien Glénat.

"La Belle au bois dormant": Mlle Yvonne Thibault.

Déclamation: M. Louis Turcotte.

Commissaires à la Convention

Saint-Adolphe: P. Lagassé, D. Delorme.

Elie: L.-P. Gervais, Donat Desilets.

Saint-Boniface: J.-A. Marion, S.-J. Dussault, C.-E. Gaudette, A.-A. Pambrun, A. Lavoie.

Somerset: C.-E. Champagne, Chs Labossière.

Saint-Joseph: Alphonse Marion, Hyacinthe Sarrazin.

La Broquerie: M. Gagnon, Oscar Balcaen.

Sainte-Anne-des-Chênes: Alex. Bériault, Florian Girard, Louis Perron, C. Desautels, Emilien Daignault.

Ile de Chênes: Georges d'Auteuil, Thomas Lacroix, Rosario Trudeau.

Notre-Dame-de-Lourdes: J. Deroche, Alph. Gaboriau, F. Fouasse, P. Lesage, G. Ragot.

Fannystelle: Ben Arnal, Philippa Painchaud, Amédée Morissette.

Saint-Malo: A. Breton, Lucien Gosselin, Emery Rocan, S. Souque.

Saint-Léon: C. Major, Henry Payette, R.-J. Lussier, Adolphis Labossière.

Richer: M. Lorraine.

Mariapolis: Phil. Nick, Arthur Poirier, Félix Levrault, Aug. Siérens.

Saint-Eustache: C.-A. Allard.

Sainte-Elisabeth: Paul Marion, Georges Alarie, J.-A. Rivard.

Letellier: L. Saurette, N. Breton, Alex. Cadieux.

Saint-François-Xavier: A. Richard.

Saint-Jean-Baptiste: L. Bruneau, O. Matte, Adrien Bouchard, Alphonse Sabourin, J.-B. Ayotte, Léonard Sabourin, Mathias Fillion.

Haywood: Gaston Bernard, A. Balez.

Saint-Pierre: Lazare Audette, A. Joubert, William Carrière, Emile Roy, A. Cinq-Mars, O. Desharnais.

Lorette: S. Marcoux, J. Landry, A.-J. Gauthier, M.-L. Turcotte, O. Ferland.

Saint-Claude: Léandre Boille, L. Bellec, J.-M. Kerminio, Eug. Robart.

Saint-Lupicin: Jules Bourrier.

La Salle: A. Rochon, Alph. Carrignan, Saul Lapointe.

Aubigny: Emile Robert, Louis Palud.

Bruxelles: Aug. De Pape, Nap. Gaboury.

Grande Clairière: Léon Rey.

Laurier: J.-H. Doucette.

Sainte-Rose: C.-T. Tucker.

Woodridge: Louis Yvon.

Saint-Labre: Albert Pujo.

Fort Garry: Mme C. Minvielle.

Saint-Norbert: A. Campeau, John Kenny, Adélard Muloin.

MACKENZIE KING ET LE CHOMAGE

Le premier ministre trouve que, tout considéré, la situation au Canada est aussi bonne qu'ailleurs

Ottawa. — Bien que le maire de Winnipeg, M. Webb, se soit efforcé d'obtenir la coopération de toutes les parties du Canada pour faire des représentations auprès du gouvernement sur la crise du chômage, ainsi que l'avaient recommandé les décisions de la conférence sur le chômage qui a eu lieu récemment dans la capitale du Manitoba, on a remarqué que seules les grandes villes de l'ouest du Canada ont envoyé des représentants. C'est ce qu'a fait remarquer le premier ministre, M. Mackenzie King, après avoir entendu les autorités municipales de Port Arthur, Fort William, Winnipeg, Brandon, Régina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver. Le premier ministre a dit avoir essayé de se faire une idée exacte de la question du chômage en tenant compte de ce qu'ont dit les délégués, et il a ajouté qu'il est important de se représenter le problème sous son vrai jour.

Le chômage n'est pas particulier au Canada. Tout considéré, le Canada est dans une situation plus favorable qu'aucun autre pays du monde, si l'on excepte la France. Il est vrai que pendant certaines saisons le travail est moins abondant qu'en d'autres; tout ce qu'ont dit les délégués se vérifie pour ces saisons spéciales. La situation a toujours été telle et elle le sera toujours. On a reconnu ce fait dans la construction en payant des salaires plus élevés, parce que les ouvriers ne peuvent être employés que pendant certains mois de l'année. Il faut considérer comme tout à fait normale une bonne partie du chômage.

En soulignant le fait que les délégués ne représentaient que les grandes villes de l'Ouest, le premier ministre a fait remarquer aussi qu'à la campagne le chômage se fait également sentir pendant certaines saisons, mais qu'on n'a jamais entendu de réclamations. On n'y a pas non plus de bureaux d'enregistrement des sans-travail, comme cela se pratique dans certaines villes. Le maire de Winnipeg a clamé sur les toits que Winnipeg s'occupait de ses ouvriers chômeurs. Comment éviter dès lors que les ouvriers n'affluent vers ces villes pour y obtenir de l'ouvrage?

M. Bourassa et le divorce

Ottawa. — M. Henri Bourassa, député de Labelle, vient d'inscrire au feuilleton de la Chambre un projet de loi biffant du statut 127, "Loi concernant le mariage et le divorce", tout ce qui a trait au divorce, soit les articles 4, qui donne le droit à la femme de divorcer d'avec son mari pour cause d'adultère, 5, qui donne les conditions auxquelles le décret peut être prononcé, et 6, qui sauvegarde les droits antérieurs à ce statut.

La loi, telle qu'amendée dans son titre et dans son texte, ne contiendrait plus que les deux articles suivants:

2.—Le mariage n'est pas invalide pour la seule cause que la femme est la soeur de l'épouse décédée du mari ou la fille de la soeur de l'épouse décédée du mari.

3.—Un mariage n'est pas invalide pour la seule cause que l'homme est frère de l'époux décédé d'une femme ou le fils de ce frère.

Dans une addition, M. Bourassa demandera que tout ce qui a été fait jusqu'ici reste fait et que le Parlement s'occupe cette session-ci, mais pour la dernière fois, des cas de divorce.

Solitude n'est pas un mot chrétien. Il y a toujours partout Dieu et nous. — Abbé Henri Perreyve.

Parlement Fédéral

ON ADOPTE L'ADRESSE SANS VOTE

M. Henri Bourassa et la question des ressources naturelles — Le blé de l'Ouest qui passe par les Etats-Unis — Les pensions des anciens soldats

Ottawa. — L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée sans vote et sans amendement de la part des conservateurs, sur une simple motion du président de la Chambre, après seulement une journée et demie de débat. Il y a plusieurs années que pareil fait ne s'était pas produit.

M. Henri Bourassa a fait deux suggestions au gouvernement. Il voudrait que les élections aient lieu à date fixe et que l'ouverture de la session se fasse toujours à la même époque.

Ressources naturelles

Au sujet des ressources naturelles, le député de Labelle a dit:

Le chef de l'opposition a rendu service à la Chambre en citant l'une des clauses de la constitution du Canada. Ce n'est peut-être pas là une mauvaise idée. Au cours de mes quarante années d'expérience parlementaire j'ai remarqué que plusieurs législateurs au Canada ignoraient la constitution du Canada à plusieurs points de vue, dans la lettre comme dans l'esprit de la constitution. Il est bon, parfois, de lire la lettre de la constitution, mais il est encore mieux d'en respecter l'esprit, conseil que le chef de l'opposition pourrait donner à son ami le premier ministre de la Saskatchewan.

Mon honorable ami a donc lu un article d'un paragraphe de l'Acte de l'Alberta et il a indiqué très clairement que son attitude est la même que celle du premier ministre de Saskatchewan, ou en d'autres termes que ces provinces doivent considérer, ainsi que nous devrions le faire, qu'elles sont entrées dans la Confédération non pas en 1905, à l'époque où elles furent créées par ce parlement, mais en 1868 ou en 1870, lorsque les territoires du Nord-Ouest furent achetés par le Canada en vertu d'une loi ou d'un arrêté ministériel du gouvernement britannique, sanctionnant un arrangement avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Le respect des engagements

Je ne me propose pas d'entrer dans les détails maintenant. Je veux simplement dire, au nom des gens que je représente et peut-être de quelques autres que je représente moralement sinon politiquement: Nous ne demandons pas au gouvernement du Canada de régler cette question d'un point de vue étroit de race ou de secte; nous ne demandons pas au gouvernement du Canada d'imposer à une province quelque obligation contraire à sa constitution. Tout ce que nous demandons au gouvernement et au parlement du Canada, c'est de respecter les engagements solennels pris au nom de la nation canadienne par le parlement du Canada en 1870, alors que des hommes aussi distingués que John-A. Macdonald et Edward Blake, Alexander Campbell et Alexander MacKenzie, se donnaient la main pour stipuler dans un statut du pays que dans ces provinces vierges, les droits de la minorité seraient garantis, afin d'éviter les querelles du passé dans Ontario et Québec; l'avertissement devrait être donné à tous les nouveaux venus, qu'ils soient catholiques ou protestants, qu'ils soient français, anglais ou irlandais, que le même amour de la liberté, pratiqué dans la province de Québec et qui y est encore pratiqué, le droit de tout homme d'éduquer ses enfants d'après ses croyances, devrait aussi être reconnu; que les catholiques, là, devraient être aussi libres que les protestants et les protestants aussi libres que les catholiques. C'est tout ce que j'ai besoin de dire pour aujourd'hui et cela devrait suffire, si les hommes et les femmes de ce pays sont de bonne foi et capables de comprendre, pour mettre fin à l'absurde argument que Québec ou même que l'être insignifiant que je suis désire imposer à aucune province de l'Ouest quelque chose de contraire aux lois de la justice et de l'équité qui prévalent dans notre province.

Le blé de l'Ouest

Une discussion sur l'exportation du blé par les ports des Etats-Unis s'est faite à propos d'une résolution de M. Ross, député libéral de Moose Jaw. M. Ross voudrait qu'un droit de dix sous par boisseau soit imposé sur notre blé qui prend la route des Etats-Unis, droit qui serait d'ailleurs remboursable par le fisc canadien à condition qu'on lui prouve que ce même blé a été réexporté des Etats-Unis sans avoir été mélangé. Le ministre du commerce, M. James Malcolm, et même M. Bennett, chef de l'opposition, considèrent qu'il ne serait pas sage d'imposer un droit sur nos exportations. Après une heure de discussion, M. Ross a retiré sa résolution. Sa seule intention était probablement d'exposer encore une fois devant la Chambre les inconvénients du mélange de notre blé canadien avec le blé américain.

Les pensions aux vétérans

Le Dr Peter McGibbon, conservateur (Muskoka), voudrait qu'un vétéran de la guerre qui demande une pension n'ait pas à payer les frais de la preuve de son incapacité. Plusieurs députés ont pris part au débat.

WASHINGTON. — M. Taft demeure dans l'état de coma où il est plongé depuis quelques jours.

LA SENATRICE WILSON FAIT SON PREMIER DISCOURS AU SENAT

Elle seconde l'adresse en français — La mère de famille restera la fidèle gardienne du foyer — La minorité anglaise et protestante du Québec n'a pas l'impression d'être une minorité — Un exemple pour le Canada tout entier

Ottawa. — Mme P.-D. Wilson, en secondant l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, a prononcé en français le discours suivant:

Je ne suis pas ici de par ma volonté. J'ai plutôt l'impression d'être au milieu de vous en service commandé. Inutile de dire que je n'ai pas recherché ce grand honneur de représenter la femme canadienne dans la Chambre Haute. Au gouvernement qui m'y appelle, je dis un sincère merci.

Au nom des femmes canadiennes, il convient également de lui exprimer ma profonde gratitude pour leur en avoir facilité l'accès en soumettant leur droit d'en faire partie à la décision des tribunaux.

Je ne saurais oublier l'action de celles-là qui ont vaillamment porté notre cause jusqu'au Conseil Privé de Sa Majesté. Les Canadiennes sont redevables de leur succès à ces femmes de volonté qui intervinrent si heureusement dans le débat et dont je m'honore de citer les noms: Mmes juge Emily-F. Murphy, Nellie-F. McClung, Louise-C. McKinney, Henrietta Muir Edwards, Irene Parlby.

Depuis toujours, je me suis intéressée à la chose publique, car j'ai grandi dans un milieu où la politique était l'aliment principal des conversations et la grande préoccupation de tous. En communion d'idées avec Gladstone, Edward Blake et Laurier, j'ai tout naturellement donné mon appui à une cause qui m'était chère, sans toutefois oublier mes devoirs domestiques.

La femme et le foyer

Si je fais cette déclaration, c'est que je veux, dès maintenant, dissiper cette appréhension que la femme ne saurait s'occuper des intérêts de l'Etat sans déserter son foyer et négliger les devoirs que lui impose la maternité. Parfois je me surprends à sourire quand j'entends cet argument sur les lèvres de certains pères de famille qui se désintéressent complètement de l'éducation de leurs fils. Ce devoir sacré qui leur incombe devient alors la charge exclusive de la mère.

L'homme est censé consacrer son temps aux besoins matériels de la famille. Personne ne lui conteste son droit à s'occuper de la chose publique. Par contre, ces travaux le dispensent-ils de toute obligation envers ses enfants? Et cependant nous entendons constamment les mères de famille se plaindre de l'indifférence du mari quant à la surveillance et à la direction des fils.

Puisse l'avenir démontrer que, tout en s'occupant de la chose publique, la femme, la mère de famille, grâce à son instinct maternel et à son sens de la responsabilité, restera la fidèle gardienne du foyer.

La province de Québec

J'estime que c'est pour moi un noble privilège que de vous adresser la parole en français. C'est la langue de la province où je suis née et où j'ai grandi. Je garde un souvenir attendri de ma province natale, de la vieille province française de Québec, où il fait bon de vivre à raison du grand esprit de tolérance dont elle est animée. A ce propos, j'aime à rappeler ici une pensée du leader du gouvernement dans cette Chambre, pensée qu'il a exprimée à l'Assemblée de la Société des Nations à Genève. Parlant du problème des minorités en Europe, il a demandé qu'elles soient traitées non seulement avec justice, mais avec générosité. Agissons, a-t-il dit, de manière à leur faire oublier qu'elles sont des minorités.

Une minorité heureuse

Je profite de cette occasion pour proclamer avec fierté que la minorité anglaise et protestante de Québec n'a jamais eu l'impression qu'elle était, là-bas, une minorité.

Je tiens à rendre ce témoignage à ma province natale et à la citer en exemple au Canada tout entier.

Je ne discuterai pas aujourd'hui les diverses questions dont fait mention le discours du Trône. Je les examinerai de concert avec mes collègues lorsqu'elles nous seront soumises au cours de la session.

Législature Provinciale

LES TROIS PROVINCES GARANTES DU CREDIT DE LA COOPERATIVE

La législation à cet effet est présentée en même temps à Winnipeg, Régina et Edmonton et adoptée sans obstacle

Les gouvernements des trois prairies de l'Ouest, agissant simultanément, ont présenté jeudi devant les Chambres la législation de garantie de la Coopérative.

A la Chambre de Régina, la mesure a subi le jour même ses trois lectures et n'attend plus que l'assentiment royal pour devenir loi. A Winnipeg et à Edmonton, les deuxième et troisième lectures ont été retardées, en attendant certaines informations.

Le premier ministre Bracken a été écouté avec une grande attention pendant qu'il présentait son bill. A l'issue de son discours, les chefs des trois groupes de l'opposition ont promis leur appui au gouvernement.

Objet du bill

Voici la substance des déclarations faites par M. Bracken:

Le gouvernement garantit à sept banques prêteuses le remboursement de toutes pertes à la fin de l'année sur les avances faites à la Coopérative du 1er août 1929 au 1er août 1930.

Le gouvernement est pleinement informé de la position financière des coopératives

La récolte de blé invendue devrait être vendue à moins d'un dollar le minot pour le Nord No 1 avant que le gouvernement essuie une perte.

Les Coopératives ont offert volontairement de rembourser toutes pertes que pourrait subir le gouvernement, sinon en argent, du moins en fournissant des garanties.

La Chambre s'est réunie en caucus secret pour discuter la situation de la manière la plus franche possible. Cette conférence a duré deux heures et demie. C'est la première fois que pareille chose se produisait dans l'histoire de la législature manitobaine.

Raisons de la garantie

Le gouvernement, d'après la déclaration de M. Bracken, fait cette garantie pour deux raisons principales, d'abord, pour éviter une sérieuse culbute dans les prix du blé par une vente forcée possible; ensuite, pour essayer de stabiliser le marché du blé.

La situation actuelle est le résultat de la grosse récolte mondiale de 1928 — plus de cinq millions de minots au-dessus de la moyenne — du surplus de la récolte d'Argentine, du surplus invendu de la récolte de 1928, de la chute des valeurs financières de la Bourse l'automne dernier, etc. Il est évident, ajoute M. Bracken, que les meuniers et les boulangers d'Europe s'abstiennent d'acheter le blé canadien quand ils peuvent s'approvisionner ailleurs à meilleur marché.

La garantie accordée stipule que les banques n'exigeront pas la vente du blé pour maintenir la marge de 15 p. c. au-dessus de l'emprunt fait à la Coopérative, ce qu'elles ont le droit de faire.

La garantie du Manitoba ne porte que sur la part des avances faites à la province. La part du Manitoba dans la production du grain, par rapport aux trois provinces des prairies, comprend un douzième du blé, un dixième de l'avoine, deux tiers de l'orge, un septième du seigle et un dixième du lin.

La législature n'a pas siégé lundi soir, mais le bill de garantie a été définitivement adopté mardi. C'est chose faite également dans l'Alberta.

Par ailleurs, la Chambre a procédé à l'adoption des crédits du gouvernement.

Un fermier qui tue sa femme et se suicide

Dauphin, Man. — Roman Kaschuk, fermier ruthène du district de Keld, 20 milles au sud-ouest de Dauphin, à la suite d'une querelle avec sa femme, a tué celle-ci d'un coup de carabine et s'est ensuite suicidé. Les quatre jeunes enfants, réveillés par les détonations, ont eu le spectacle de leur mère agonisant sur le plancher et de leur père mort à ses côtés.

Des roses au Vatican

Parmi les dons que le Pape a reçus, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, un des plus carctéristiques, dit l'"Osservatore Romano", a été celui qui est parvenu de la ville de Tirnava, en Tchéco-Slovaquie. Cette cité a envoyé à Pie XI, pour les jardins du Vatican, une collection extraordinaire de plants de roses, choisis parmi ce qu'il y a de plus beau et de plus varié dans cette famille de fleurs. Pour sa part, la comtesse Chotek a envoyé, à elle seule, 400 magnifiques échantillons, choisis parmi les 60,000 rosiers qu'elle possède. Le Souverain Pontife a été très sensible à cette délicate attention.

ILS FORMENT UN PARTI FERMIER

Les cultivateurs de la Saskatchewan vont s'organiser politiquement en dehors des Fermiers-Unis

Saskatoon, Sask. — A une majorité de neuf voix seulement, les Fermiers-Unis du Canada (section de la Saskatchewan) ont décidé de ne pas entrer dans la politique active comme corps. Les deux tiers des voix étaient nécessaires pour obtenir cet amendement à la constitution. Mais le lendemain, par un vote unanime, ils ont décidé de s'organiser sur le terrain politique en dehors des Fermiers-Unis. Leur but est de se mettre en mesure de choisir et d'élire plus directement à la législature et à la chambre des communes des représentants qui s'engagent à soutenir les revendications des cultivateurs.

Comme au Manitoba

L'un des promoteurs du mouvement déclare que l'organisation politique projetée ressemblera probablement à celle du Manitoba, où il existe un gouvernement fermier sans que les Fermiers-Unis du Manitoba ne prennent aucune part à la politique comme corps. L'Alberta est la seule province des prairies où l'organisation agricole exerce une action politique; un gouvernement des Fermiers-Unis y est au pouvoir depuis dix ans.

En réalité, il existe déjà depuis une dizaine d'années aux Etats-Unis un comité progressiste provincial. La province compte cinq députés progressistes à la législature de Régina et quatre au Parlement fédéral.

La basilique nationale de Gaspé

Québec. — Les "Croisés du Christ-Roi" viennent d'organiser, avec l'approbation de Son Eminence le cardinal Rouleau, une commission pour la construction d'une basilique nationale commémorative du quatrième centenaire de l'instauration, par Jacques Cartier, de la civilisation chrétienne au Canada. La commission s'adressera à tous les Canadiens sans distinction d'origine et jusqu'en Nouvelle-Angleterre pour recueillir $500,000 pour la réalisation du projet. La nouvelle basilique s'élèvera à Gaspé, où Cartier a planté la croix marquant la prise de possession de la Nouvelle-France. Elle sera dédiée au Christ-Roi. On veut que sa construction soit terminée pour 1934, année du quatrième centenaire du geste chrétien de Cartier.

Une église détruite par le feu

Shawinigan, P. Q. — Un sinistre vient de jeter dans la consternation la population de la paroisse du Sacré-Coeur de Shawinigan. L'église catholique a été complètement rasée par le feu. En un rien de temps, tout fut réduit en cendres, car l'édifice, entièrement construit en bois, offrait une proie facile aux flammes. Les pertes sont estimées à au moins $50,000, dont $31,000 couvertes par les assurances.

Trois enfants brûlés vifs

Sault Sainte-Marie, Ont. — Trois enfants âgés respectivement de quatre ans, trois ans et un an et demi, ont été brûlés vifs dans l'incendie de M. et Mme Ernest Parr. Les parents étaient en visite chez des voisins de l'autre côté de la rue. Quand le feu fut découvert, il avait déjà pris trop d'extension pour porter secours aux enfants et l'on ne retrouva dans les ruines que des corps calcinés.

VOLUME XVII. WINNIPEG, MAN., MERCREDI 5 MARS 1930 NUMERO 40

La minorité anglaise et protestante de Québec n'a jamais eu l'impression qu'elle était une minorité.
Sénatrice WILSON.

LA LIBERTÉ

Agissons de manière à faire oublier aux minorités qu'elles sont des minorités.
Sénateur DANDURAND.

NOTES DE LA SEMAINE

La tragédie de Cross Lake

La tragédie de Cross Lake, dont la soudaineté et l'étendue glacent d'épouvante, met une fois de plus en relief le sublime dévouement des religieuses qui ne reculent pas devant le sacrifice de leur vie, quand l'exige le devoir. Soeur Marguerite-Marie mourant bravement dans son école incendiée, avec ceux de ses élèves qu'elle n'a pu sauver, quel couronnement d'une carrière de vingt-cinq années de travail obscur et pénible au service des jeunes Indiens!

Aux gens distraits que nous sommes par nos affaires et nos plaisirs, il ne faut rien moins que de tels holocaustes pour nous faire accorder une pensée fugitive à ces femmes héroïques des missions. Cependant, pour une dont les journaux parlent parce qu'elle disparait dans une catastrophe, que de centaines dont le sacrifice journalier demeure inconnu et d'autant plus méritoire! C'est miracle qu'il n'y ait pas eu d'autres victimes parmi les religieuses de Cross Lake, quand on sait quel saut vertigineux cinq d'entre elles ont dû faire du troisième étage de l'édifice embrasé.

Tous nos lecteurs voudront s'associer au deuil de l'admirable communauté des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur.

Contre la petite école rurale

La petite école rurale vient de subir un nouvel assaut. Les délégués à la convention des commissaires ont entendu le lourd réquisitoire sous lequel on l'accable. Au dire de certains inspecteurs et bureaucrates, elle est tout simplement la cause initiale de la faillite de tout notre système scolaire. Trop limitée dans son territoire administratif, insuffisamment pourvue de fonds, desservie par un personnel incompétent et mal rétribué, la petite école est démodée et ne répond plus aux besoins modernes. A l'arrondissement scolaire actuel aux limites restreintes, il faut substituer de grands arrondissements qui disposeront de plus de crédits et bâtiront de grandes écoles où les enfants de la campagne deviendront aussi savants que ceux des villes.

Cette solution simpliste n'a soulevé aucun enthousiasme parmi les délégués des centres ruraux, ce qui est tout à l'honneur de leur sens pratique. Que signifie cette comparaison entre les écoles de la ville et celles de la campagne? Est-il raisonnable d'exiger la même régularité, le même programme et les mêmes examens pour les enfants de cultivateurs et les petits citadins? La modeste école perdue dans une région nouvellement ouverte peut accuser des résultats inférieurs; cela ne prouve nullement qu'elle ne remplit pas sa mission.

Au nom de la démocratie, on réclame l'instruction supérieure à la portée de tous les garçons et de toutes les filles de la province, où qu'ils habitent. Ceux qui réfléchissent un peu se gardent bien de saluer cette trouvaille comme un remède; ils y voient, au contraire, une aggravation des maux dont nous souffrons. Nos fils de fermiers ont une tendance inquiétante à fuir les champs pour la ville. La faute en est en grande partie au programme scolaire unique, qui s'obstine à modeler nos écoles de la campagne sur celles de la ville. Notre collaborateur Pertinax dénonçait encore ici même, la semaine dernière, cette inconcevable anomalie. Que sera-ce alors quand chaque municipalité rurale aura son *High School*?

La note à payer

Et puis, dans ce projet de centralisation scolaire, il y a la note à payer, que messieurs les bureaucrates se gardent bien d'aborder. C'est un détail sans importance pour eux. Mais il intéresse les commissaires et tous les contribuables. Les essais de consolidation et de municipalisation tentés jusqu'ici ont presque ruiné, on le sait, quelques-uns des plus beaux districts du Manitoba. Il serait criminel de vouloir étendre à toute la province une expérience aussi douloureuse. Un délégué parlait l'autre jour de *suicide*. Le mot n'est pas trop fort.

Le système actuel peut ne pas être parfait, et c'est le sort de bien des institutions. Il a du moins le grand avantage de garder l'école sous le contrôle des parents, par l'entremise de commissaires de leur choix vivant parmi eux. Avec le gros arrondissement scolaire, les petits groupes minoritaires seront noyés dans le grand tout; les commissaires, réduits à un nombre restreint, verront leurs pouvoirs diminués et n'auront plus rien à faire avec l'engagement du personnel enseignant. Bref, ce sera la main-mise du gouvernement sur l'éducation, avec tous les inconvénients et toutes les tracasseries qui peuvent en découler.

Le projet, on le voit, est plein de dangers. Il se rapproche, dans les grandes lignes, de celui du ministre Baker, de l'Alberta, qui rencontre là-bas une vigoureuse opposition, mais que son auteur semble résolu à faire triompher envers et contre tout.

Dédié au "Regina Daily Star"

Mme la sénatrice Wilson, en prononçant son premier discours à la Chambre Haute, a eu un geste qui mérite d'être souligné. Elle a eu la coquetterie de s'exprimer en français, ce qui eût déjà suffi à nous la rendre sympathique; mais elle a fait mieux encore. Elle a parlé avec attendrissement de sa province natale, la vieille province française de Québec, et vanté son grand esprit de tolérance. Rappelant le mot du sénateur Dandurand à propos des minorités: "*Agissons de manière à leur faire oublier qu'elles sont des minorités*, elle a proclamé *avec fierté que la minorité anglaise et protestante de Québec n'a jamais eu l'impression qu'elle était, là-bas, une minorité*.

Je tiens à rendre ce témoignage à ma province natale, a conclu Mme Wilson, *et à la citer en exemple au Canada tout entier*.

Voilà un discours qui pose la nouvelle sénatrice. Le gouvernement King a eu la main heureuse dans ce choix difficile.

Mais nous aimerions savoir ce qu'en pense notre distingué confrère le *Regina Daily Star*.

Donatien FREMONT.

DEUX ASPECTS D'UNE QUESTION

Les journaux quotidiens nous ont fait connaître ce qui s'est passé en Chambre à l'occasion de la position prise par les gouvernements des trois provinces de l'Ouest de se porter garants aux banques pour le *Pool* des producteurs de blé.

On a soulevé une objection en certains quartiers: "*Mais vous donnez un avantage spécial aux membres du Pool en laissant de côté ceux qui ne sont pas membres de cette organisation*".

Nous n'entendons prendre parti aujourd'hui ni pour ni contre le *Pool*, mais l'objection soulevée nous rappelle une parole que nous avons entendue: "*Le Pool est une bonne chose, mais pour ceux qui n'en sont pas*".

En voyant agir les gouvernements, l'on pourrait peut-être dire avec autant de raison: "*Le Pool est une bonne chose, mais pour ceux qui en sont*".

C'est un petit examen des paroles entendues que nous voulons faire aujourd'hui. Ceux qui disent: "*Le Pool est une bonne chose, mais pour ceux qui n'en sont pas*" ont-ils jamais réfléchi au vrai sens de leurs paroles? C'est dire en d'autres termes: Nous reconnaissons que l'association professionnelle est une bonne chose, que le *Pool* est donc une bonne chose pour les producteurs de blé, qu'il a servi à maintenir les prix à un certain niveau, qu'il les a empêchés de s'effondrer chaque automne, comme il arrivait toujours dans le passé; mais je vais laisser les autres travailler à m'assurer ces heureux résultats; pour moi, je regarderai faire en conservant toute ma liberté d'action.

C'est, en dernière analyse, de l'égoïsme pur, un manque d'ouverture d'esprit ajouté à un manque de sens des affaires. C'est une faiblesse qui tourne presque toujours, à la longue, contre les meilleurs intérêts de ceux qui en sont affligés.

Il faut bien l'avouer, nous sommes terriblement individualistes chez nous, nous manquons d'esprit public, le petit intérêt privé nous empêche de prévoir.

Autre exemple:

Certaines paroisses ont laissé périr leurs fromageries parce que, à un moment donné, la grande compagnie de lait offrait quelques sous de plus que ne rapportait le prix courant du fromage. On n'a pas su voir la manoeuvre et l'on a fait à peu près le raisonnement suivant: "*La fromagerie est une bonne chose pour la paroisse, mais les autres la soutiendront; moi, je trouve actuellement deux sous de plus le cent pour mon lait, je vends deux sous de plus*". D'autres ayant fait le même raisonnement, la fromagerie a dû fermer ses portes. C'était le moment attendu et prévu par le gros acheteur de lait, qui a baissé ses prix dès la fermeture de la fromagerie. Les cultivateurs peu prévoyants, et peut-être un brin égoïstes, y ont perdu cent fois les quelques sous qu'ils n'avaient pas su sacrifier à temps pour sauver leur fromagerie, et, sous cap, ont fait rire d'eux par l'acheteur de lait.

On ne serait pas en peine pour trouver d'autres applications pratiques d'une faiblesse qui nous fait du mal.

Comme le faisait remarquer, ces semaines dernières, la *Terre de Chez Nous*, organe des fermiers catholiques de la province de Québec, les coopératives sont une bonne chose, mais avant de les organiser, il faut former l'esprit des coopérateurs, et l'un des premiers obstacles à faire tomber, c'est l'égoïsme de ceux qui veulent bien profiter de l'action conjointe des autres, mais ne veulent pas s'y associer maintenant, sous prétexte que cela leur fait perdre deux sous.

J. A.

BRUXELLES. — La Chambre des députés belge, par un vote de 54 à 10, a décidé de transformer l'Université de Gand en une université exclusivement flamande. Le français n'y sera pas enseigné.

Alliance Française

L'HUMANITÉ EST-ELLE EN PROGRÈS?

Le débat où devaient se mesurer quatre élèves du Collège de Saint-Boniface avait attiré une foule considérable, jeudi soir, à l'Université. Jamais encore, croyons-nous, on n'avait vu un auditoire aussi nombreux et aussi enthousiaste. Les jeunes orateurs se sont montrés à la hauteur de leur rôle. Cette joute oratoire restera l'un des événements de la saison dont on se souviendra.

Il s'agissait de décider si l'humanité est en progrès ou en décadence, si le monde d'aujourd'hui est meilleur et plus beau qu'autrefois, ou si la civilisation dont l'on se flatte volontiers n'est qu'un vain mot.

M. Paul Aubin, qui ouvre le feu pour l'affirmative, se limite au domaine intellectuel et social. Si l'antiquité a eu des poètes, des écrivains et des orateurs qui se sont acquis une gloire certaine et durable, dit-il, nous avons aussi les nôtres. Mais notre époque peut se flatter, par-dessus tout, d'avoir dispensé l'éducation à tous et d'avoir réduit au minimum la classe des illettrés. Chaque village a son école primaire, l'enseignement supérieur est ouvert à tous et les universités répondent à tous les besoins du progrès moderne. L'orateur salue en passant l'Université du Manitoba, la première à exercer dans l'Ouest son influence bienfaisante. Aujourd'hui, remarque-t-il, on sait plus et l'on sait mieux. La femme elle-même a conquis dans le savoir une place qui lui fut longtemps contestée. Notre législation protège l'ouvrier, la femme et l'enfant. Les oeuvres sociales se multiplient sous la forme de patronages, hôpitaux, asiles, orphelinats, etc. Enfin, la belle idée de la Ligue des Nations nous permet d'entrevoir l'abolition définitive de la guerre.

Mais M. Léo Lafrenière ne se laisse pas séduire par les dehors artificieux et enjôleurs de l'époque moderne. Il entreprend de souligner les nombreux déficits qu'entraine l'exagération du machinisme: baisse de la main-d'oeuvre parce que la machine supplante l'homme; instabilité des grandes industries, suite de la concurrence et de la surproduction; les femmes et les enfants dans les positions autrefois réservées aux hommes; tout au service de l'argent et du matérialisme; accidents passés sous silence; exploitation honteuse et barbare de l'ouvrier; plus de préoccupations spirituelles; floraisons de vols et d'assassinats; la famille désorganisée par le divorce; décadence littéraire et artistique; bref, dans tous les domaines, la science au service du mal.

M. Gérard Leveillé va nous donner une meilleure opinion de nos contemporains. Il commence par affirmer avec Montalembert que "le présent vaut mieux que le passé et que l'avenir vaudra mieux que le présent". Si l'on examine les règlements municipaux modernes, le développement de l'hygiène, les progrès merveilleux des moyens de communications, les théâtres, les magasins, quelle amélioration du sort de l'humanité! La marche du progrès scientifique est une véritable épopée dans toutes les branches — astronomie, géologie, physique, électricité, chimie — pour aboutir à la découverte du radium et à la conquête de l'air. C'est la science au service du bien: plus nous avons de connaissances, plus nous admirons la sagesse du Créateur. Jamais l'homme n'a été plus réellement roi de la création qu'au siècle de la science.

Le dernier orateur, M. Joseph Gousseau, démontre péremptoirement que l'humanité moderne a renversé l'ordre naturel des choses. Elle fait du progrès matériel son but unique, et c'est pour cela que le XXe siècle va à la banqueroute. Le déséquilibre est complet: largeur d'esprit, liberté d'opinion, suffrage universel — autant de sottises dont il se bourre le crâne. L'individu se trouve si puissant, si libre, qu'il n'a plus besoin d'autorité et n'obéit qu'à lui-même. Il aboutit à l'éclectisme, au scepticisme, au nihilisme. Liberté de penser, oui, mais à condition de penser juste. Or le monde moderne tourne le dos au sens commun. Cette dégénérescence intellectuelle conduit fatalement à la baisse de la moralité. Les philosophes, les écrivains et les artistes d'aujourd'hui, dans tous les pays, sont bien inférieurs à leurs émules des temps anciens. L'humanité moderne, trop orgueilleuse, a voulu s'élever seule. En convoitant la science, elle a perdu la sagesse. Ne brisons pas la tradition, respectons les labeurs des siècles passés.

A la suite de ces quatre discours vigoureux, MM. Leveillé et Lafrenière, qui n'avaient pas épuisé leur arsenal d'arguments, ont échangé de vives répliques avant la clôture définitive du débat.

Les juges, qui étaient le R. P. Bourque, S.J., le président de l'Alliance Française et le directeur de La Liberté, ont décerné la palme aux avocats de la négative, MM. Léo Lafrenière et Joseph Gousseau. Disons que ce dernier remplaçait M. Robert Bernier indisposé et avait présenté le travail de celui-ci.

M. le professeur Osborne a félicité chaleureusement les jeunes orateurs. Miles Vogel ont agrémenté la soirée d'un joli programme musical de piano et de violon.

FANTASIO.

TRIBUNE LIBRE

Un écho des luttes de la Saskatchewan

Redvers, Sask., 1er mars 1930.

M. le directeur de la Liberté,
Winnipeg.

Je lis dans votre journal du 26 février une protestation envoyée au Dr Anderson, premier ministre de la Saskachewan, par l'exécutif de l'Association Franco-Canadienne des Commissaires d'écoles, et de la "Christian School Trustees' Association" contre les amendements à l'acte scolaire proposés par le gouvernement Anderson, qui sont une vraie attaque indigne contre les catholiques de cette province et le reste du Dominion.

Je félicite MM. les président et secrétaire de l'Association Franco-Canadienne des Commissaires d'Ecoles, Raymond Denis et Louis Demay, ainsi que MM. W.-F. Haggarten, président, et Albert Nenzel, secrétaire de la "Christian School Trustees Association" et leur souhaite bon courage à soutenir la bataille.

Veuillez, M. le directeur, leur transmettre mes bons voeux pour le succès de nos droits. Merci d'avance.

Cordialement à vous,
F.-E. BERTHOLET.

ASSOCIATION D'EDUCATION

Le Jour de l'Association à l'Ile de Chênes

Percepteurs: MM. P. Lavallée, Adélard Carrière, Georges Trudeau, Thomas Lacroix et Henri Trudeau.

M. l'abbé L.-G. Rivard	$3.00
Georges d'Auteuil	1.00
Mme B. Saint-Amant	1.00
Albert Carrière	1.00
Thomas Lacroix	1.00
Robert Beauchemin	1.00
Antonio Brulé	1.00
Camille Van Walleghem	1.00
Paul Trudeau	1.00
Théodore-M. Trudeau	1.00
Wenceslas Hallama	1.00
Félix Trudeau	1.00
Hector De Marcke	1.00
Joseph Petit	1.00
Georges Trudeau	1.00
Adélard Carrière	1.00
Théodore-A. Trudeau	1.00
Joseph Beauchemin	1.00
N.-A. Dumaine	1.00
Arthur Trudeau	1.00
Pierre Lavallée	1.00
Antoine Hallama	1.00
Autres contributions	6.00
Total	$30.00

Apostolat de la Prière

Intention générale bénie par le Saint-Père pour le mois de mars: saint Joseph, patron et modèle des ouvriers.

Saint Joseph a passé toute sa vie dans un humble atelier de Nazareth. Il ne peut donc voir qu'avec une bienveillance spéciale ceux qui, comme lui, travaillent de leurs mains. A son exemple aussi, ils apprendront à aimer ce travail et à le transformer. Car depuis que Jésus est venu sur la terre, le travail en restant un châtiment par son côté pénible, est cependant un moyen puissant de sanctification pour les âmes.

Intention missionnaire: les auxiliaires laïques dans les missions.

Résolution apostolique: Prier pour que les ouvriers invoquent la protection de saint Joseph et imitent ses vertus.

Une fédération des commissaires d'écoles catholiques en Saskatchewan

Prince-Albert, Sask. — Nous apprenons qu'une convention conjointe de la "Christian School Trustees' Association" et de l'"Association catholique des Commissaires d'écoles franco-canadiens" aura lieu les 26 et 27 mars. L'endroit où se tiendra cette convention n'est pas encore déterminé, mais le sera bientôt.

Le but de la réunion est de rendre manifeste l'harmonie de sentiments qui existe entre nos coreligionnaires de toutes nationalités et de grouper nos commissaires d'écoles en une fédération qui donnera plus de cohésion et d'unité d'efforts aux diverses oeuvres catholiques, plus particulièrement à la brûlante question scolaire.

LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

L'un des vieux et fidèles amis du Canada en France, M. Maurice Guénard-Hodent, dont la plume est depuis si longtemps au service de l'amitié franco-canadienne, a eu l'excellente idée d'écrire l'histoire des Relations entre la France et le Canada depuis soixante années. *Cela forme une petite brochure de cinquante pages d'une lecture fort attachante. Essayer d'en faire une analyse serait la réduire à une sèche nomenclature d'événements, de dates et de noms. Nous préférons donner ici la conclusion, où l'auteur résume à grands traits son travail et envisage l'avenir des relations franco-canadiennes.*

Dans la suite des faits dont nous venons de donner le résumé, — malheureusement trop succinct et trop terne, — il convient de discerner trois étapes. La première finit à l'année 1900. Le commissaire du Canada trouve à Paris le meilleur accueil, mais son champ d'action est restreint et ses pouvoirs limités. L'élite de la société parisienne salue le Canada français comme un adolescent que l'on n'aurait pas revu depuis son enfance et dont on admire la vigueur et la prestance. En province il y a, de loin en loin, des érudits ou des gens qui ont des parents émigrés et qui sont très au courant des choses du Canada, mais leur influence est bornée à leur entourage. Dans tous les cas, le thème habituel et un peu banal des étonnements, c'est que les Canadiens français aient gardé leur langue et leur accent, qu'ils soient restés fidèles au souvenir français et à leur religion — et qu'ils aient tant d'enfants.

Après l'exposition de 1900, le Canada industriel, son rapide développement et la richesse latente du pays, frappent l'attention. On a peine aussi à comprendre que Canadiens anglais et Canadiens français fassent assez bon ménage. Puis les gens d'affaires cherchent à lier partie — assez gauchement d'ailleurs — avec ceux du Canada. On s'initie peu à peu à ce qu'est le Dominion, à son statut politique et social.

Vient la guerre, puis l'après-guerre qui forment la troisième étape. Le Canada est populaire; le Canada est à la mode en France. C'est un fait incontestable. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner ce que sont devant l'opinion française d'autres pays américains de race latine, — Argentine ou Brésil, — très aimés sans aucun doute, — mais bien plus éloignés à coup sûr que ne l'est le Canada. Influence de la communauté de race, d'histoire et de langue avec une partie de la population canadienne? Cela est bien certain, et c'est un point sur lequel nous reviendrons.

A qui attribuer le mérite de ces bons rapports? C'est chose difficile à déterminer. Il semble qu'il y ait eu action inverse de l'opinion et des pouvoirs publics des deux pays. Au début, en France, c'est l'élite de la nation et le gouvernement qui, par une notion plus claire d'un passé historique commun et des possibilités d'avenir, s'efforcent de renouer les relations avec le Canada. Dans ce pays au contraire, c'est le peuple franco-canadien qui "se souvient" et qui peu à peu entraîne à sa suite les Canadiens anglais et les dirigeants. Vice versa, nous voyons depuis la guerre l'opinion publique et le peuple français accorder une plus grande place au Canada dans ses prédilections et les pouvoirs publics canadiens chercher à bénéficier de ces dispositions favorables.

De toutes façons, c'est le Canada qui a fourni l'effort le plus puissant.

Il faut attribuer un rôle de premier plan aux hommes politiques canadiens-français. Ils ont marché avec constance vers un but déterminé. Nous les avons vus à l'oeuvre. Ce sont Chapleau, Sir Wilfrid Laurier, les Hon. M. Turgeon, Raoul Dandurand, Brodeur, Rodolphe Lemieux, Sir Lomer Gouin, les sénateurs L.-O. David, Belcourt, C.-P. Beaubien, Wilson et beaucoup d'autres. Par eux l'autorité des représentants du Canada, de l'Hon. Hector Fabre puis de l'Hon. Philippe Roy, s'est trouvée renforcée. L'unité du Canada et son autonomie de plus en plus grandes ont fait le reste. Les deux représentants du Canada ont eu en outre cette bonne fortune d'occuper longtemps leur poste, de connaître parfaitement les hommes et les choses de France et de s'y ménager de puissantes et précieuses relations.

* * *

Et quelles sont les perspectives d'avenir? — En France il n'y a plus à craindre que l'opinion commette de contresens ni qu'elle croie que les Canadiens français tendent une main amie pour faire la nique à leurs compatriotes anglais. Le Canada est bien considéré comme une nation dont l'unité est faite, malgré le bilinguisme de son peuple. On sait aussi quelle place il tient dans l'Empire Britannique. Considérés sous cet angle, les rapports entre les deux pays seront donc tels que le dicteront les intérêts politiques et surtout économiques du moment. La France se comportera envers le Canada comme envers toute autre nation amie.

Mais il y a la population canadienne-française. Bien qu'ils soient en minorité, leur influence sera toujours considérable. Ils occupent d'ailleurs les portes du pays, les deux rives du Saint-Laurent. Ils ont du sang français dans les veines, des mots français sur les lèvres, des idées françaises dans le cerveau. Les relations du Canada avec la France seront donc ce qu'ils voudront qu'elles soient. Selon qu'ils porteront plus ou moins haut le flambeau, la France se sentira plus ou moins forte de l'amitié canadienne; selon qu'ils mettront en ligne un plus ou moins grand nombre d'hommes de valeur dans les lettres, le droit, les sciences et les affaires, leurs compatriotes anglais tiendront en plus ou moins haute estime le génie français. C'est une solidarité indéniable.

Il se peut qu'un jour le rameau français d'Amérique, devenu très vigoureux par provignage, se développe séparément. Mais alors il éprouvera de lui-même le désir de faire hommage de sa vigueur au vieux cépage dont il est sorti. Sur les coteaux de Bourgogne le plant américain a fait renaître la vigne épuisée, mais il s'est aussitôt enorgueilli du parfum et du renom des grands crûs dont il prolongeait la vie.

Maurice GUENARD-HODENT.

Autour de la Ferme

Une recette gratuite

Le "Country Guide" de février donne gratuitement une recette de succès. Il y met une pointe de malice, ou plutôt elle vient de son informateur. "Je donne ma recette d'autant plus volontiers, que personne n'y fera attention", dit-il. Faisons-la toujours connaître à tout risque aux lecteurs fermiers de la "Liberté".

Les succès de M. James Eubank, de Didsbury, Alberta, ont attiré l'attention du "Country Guide" et celui-ci lui a envoyé un de ses rédacteurs pour lui en demander le secret. Le secret n'en est pas un, a-t-il répondu; le voici: Achetez les animaux à engraisser quand le marché est au plus bas et revendez quand il est au plus haut. Il faut, de plus, acheter les animaux en bonne condition; non pas qu'ils donnent par là de plus gros profits, mais, étant toujours prêts à la vente, ils offrent meilleure chance à un profit rapide qu'on peut répéter.

M. Eubank produit sur sa ferme les diverses nourritures à donner aux animaux. Quand l'engraissement coûte trop cher, il change son fusil d'épaule et vend le fourrage et le grain, en diminuant d'autant les animaux à engraisser.

Mais la difficulté du système, peuvent faire remarquer quelques-uns, nous semble venir de la difficulté même de juger du marché.

Voici ce que dit M. Eubank, en s'appuyant sur une expérience rarement prise en défaut: Ayez l'oeil sur les acheteurs. Le premier qui fait son apparition, c'est l'acheteur à commission; quand il se présente, ce n'est pas le temps de vendre. Viennent ensuite les représentants des gros entrepôts. Tenez bon, ce n'est pas encore le temps de vendre. Enfin apparaît le Juif qui veut récolter où les autres ont manqué leur coup. C'est le temps de songer à vendre. A ce moment, règle générale, il y a compétition; vendez au plus haut enchérisseur, vous avez toutes les chances possibles de toucher le plus haut prix du marché.

L'article ne dit pas comment M. Eubank s'y prend pour juger du moment où le marché est à son plus bas. Ce serait, est-il possible de supposer, quand la demande est à peu près nulle.

Voilà pour les bêtes à cornes. Mais ce fermier s'intéresse aussi aux cochons et avoue y faire de jolis profits.

Quand nous avons fait la visite de la ferme de M. Eubank, dit le représentant du "Country Guide", il avait 70 cochons à l'engrais; il en a parfois jusqu'à 200. L'année dernière, il a fait un engraissement payant en donnant de l'orge valant 43 sous le minot. A ce prix, dit-il, on fait de l'argent en vendant le lard même à $8.00 les cent livres.

Les cochons à bacon peuvent être excellents, ajoute-t-il; je les laisse à qui les aime; moi, je préfère les cochons à lard. Voici comment il les soigne: D'abord, il leur donne à boire. L'eau est versée dans les auges en assez grande quantité pour qu'il en reste assez pour humecter la nourriture sèche qu'il y jette ensuite. Moins de perte par ce procédé. Il leur donne un mélange d'orge et d'avoine moulu très fin. En dehors des repas, les cochons ont accès libre au réservoir, qui contient la moulée mêlée au charbon de bois. Un grand abri couvert d'une épaisse couche de paille donne un frais ombrage aux cochons, même aux jours les plus chauds de l'été.

"Voilà ma recette, dit M. Eubank; la prendra qui voudra, mais soyez tranquille, pas grand monde y portera attention."

CULTIVATEUR.

LE PROBLEME DU BLE

La lutte d'endurance qui dure depuis plusieurs mois entre le "Canadian Wheat Pool" et les grands acheteurs anglais se prolongera-t-elle encore longtemps? Les cours du blé, affectés d'abord par la liquidation des valeurs de Bourse aux Etats-Unis et au Canada, ont ensuite ressenti les effets de la baisse générale des prix qui accompagne toujours un amoindrissement de l'activité économique. Ajoutons que le marché n'est pas resté indifférent aux rumeurs tendancieuses, alarmistes parfois, qui ont couru ces temps derniers en Grande-Bretagne et au Canada, et dont la plupart servent trop bien les intérêts des acheteurs pour qu'il soit possible de conserver des doutes sur leurs origines. On est allé jusqu'à dénaturer les faits, dans l'espoir de présenter sous un mauvais jour l'attitude de la grande coopérative de vente qui représente plus de la moitié des producteurs canadiens. On peut affirmer que le "Canadian Wheat Pool" n'a pas tenté d'abuser de la situation et de prélever pour ses adhérents des bénéfices excessifs. S'il a différé la vente de son produit c'était pour prévenir une guerre de prix avec l'Argentine, qui était contrainte d'écouler ses stocks avant la nouvelle moisson. L'avilissement des cours qui s'en serait suivi aurait probablement réduit les producteurs canadiens, comme du reste les producteurs argentins, à vendre à perte. Qui contesterait que l'initiative qu'a prise le "Pool" lui était dictée par le sens de son devoir aussi bien que par les plus saines notions d'économie politique? Du reste, si l'on veut bien envisager la question du point de vue de l'intérêt général, on reconnaîtra que l'effondrement du marché eût découragé la culture du blé et peut-être provoqué, l'année prochaine, une disette universelle. On sait que déjà, aux Etats-Unis, les dirigeants de l'agriculture ont recommandé aux producteurs de réduire leurs emblavures.

Jusqu'ici, l'Europe a pu se passer, ou à peu près, de l'Amérique du Nord. Elle a consommé le reste de ses approvisionnements de l'année précédente et le produit de la dernière moisson, qui a été assez abondante dans la plupart des régions du continent. Elle a absorbé en outre les stocks de l'Argentine et de l'Australie, dont la moisson est très réduite cette année. La production mondiale de blé en 1929 est évaluée à quelque 530 millions de boisseaux de moins que celle de l'année antérieure, et cet important déficit ne manquera pas de se faire sentir dans un avenir plus ou moins rapproché. Il est vrai qu'il se récolte du blé sur la terre pendant les douze mois de l'année, mais le seul pays de grande production qui moissonnera d'ici juillet-août (l'Inde, où le froment mûrit en mars) n'en peut guère fournir à l'étranger qu'à peu près le tiers de l'excédent exportable dont dispose le Canada. Cet apport sera tout à fait insuffisant. Il y a donc lieu d'augurer que, d'ici quelques mois, l'Amérique du Nord sera le principal, sinon l'unique dépositaire des stocks du monde, et que le jeu normal de l'offre et de la demande permettra au Canada d'écouler une grande partie de son blé à des prix profitables, malgré les frais d'entrepôt, les primes d'assurance et les versements d'intérêt dont ils seront accrus. Le mouvement du blé aura sur la situation économique du pays plusieurs heureux effets, notamment l'amélioration du pouvoir d'achat des populations de l'Ouest, l'augmentation du tonnage des chemins de fer, le rétablissement de la balance favorable du commerce, la rectification de notre change, la détente du crédit.

(Banque Canadienne Nationale)

Un trésor dans un sac de blé

Pau. — M. François Baylet, réceptionnaire de blés depuis 33 ans à une minoterie d'Orthez, a trouvé dans un sac de grains de blé qu'il transvasait, un paquet enveloppé dans un mouchoir.

Une fois ouvert, le paquet renfermait des titres au porteur et des billets de 1,000 francs, soit la somme totale de 175,000 francs environ.

M. Baylet remit fidèlement sa trouvaille au bureau de la minoterie. Le lendemain, un homme, affolé, se présentait et déclarait au directeur de la minoterie: "Ma femme devant se rendre à une fête de famille a, sans me prévenir, enfoui dans un sac de blé toute notre fortune. Avez-vous trouvé quelque chose dans les sacs que je vous ai apportés?"

On devine la joie du perdant lorsque, grâce à l'honnêteté du vieil employé de la minoterie, on lui remit son trésor égaré!

La valeur des terres en culture au Canada

Ottawa. — La valeur moyenne des terres consacrées à l'agriculture, y compris celles améliorées ou non, et les bâtiments qui y sont érigés, atteignait en 1929 pour le pays entier le chiffre de $37 l'acre. C'est là le rapport publié par le bureau fédéral de la statistique; il accuse une diminution en valeur de $1 par acre sur le chiffre de 1928.

Le prix moyen par province, avec celui de 1928 entre parenthèses, suit: Ile du Prince-Edouard, $43 ($44); Nouvelle-Ecosse, $36 ($34); Nouveau-Brunswick, $35 ($31); Québec, $55 ($54); Ontario, $60 ($62); Manitoba, $26 ($27); Saskatchewan, $25 ($27); Alberta, $28 ($28); Colombie-Britannique, $90 ($90)

POUR RIRE

Coquilles

Les articles de journaux prennent souvent un sens inattendu, par l'effet des erreurs d'impression, imputables à la mauvaise écriture de l'auteur ou à la malice du typographe.

Voici quelques exemples amusants: "L'amour du "sucre" (pour lu lucre) rétrécit l'âme et racornit le coeur"; "nous avons "pendu" (pour perdu) notre meilleur ami"; "le volcan jetait des "raves" (pour des laves)".

Cambacérès, ouvrant un matin le "Moniteur", vit qu'on le désignait sous le nom de "grand chandelier" de l'Empire; certain bulletin de santé du prince Jérôme était ainsi reproduit: "le "vieux" persiste"; un journal assurait que M. Guizot avait dit: "Je suis à bout de mes "farces"; Lamartine recevant les épreuves d'un tome de ses poèmes, vit qu'on l'avait intitulé: "Premières médications"; Napoléon lui-même eut à subir une coquille de belle dimension quand le "Moniteur", parlant d'une alliance éventuelle de l'empereur des Français avec Alexandre de Russie, et ayant à imprimer "l'union des deux souverains ne peut être qu'invincible", oublia les trois dernières lettres du mot union, ce qui mit Alexandre dans une grande fureur, la phrase étant devenue "l'un des deux souverains ne peut être qu'invincible".

L'art facile

La célèbre cantatrice Melba aimait à raconter l'anecdote suivante. Elle visitait un asile d'aliénés quand elle aperçut un aliéné qui frottait sur une toile blanche un pinceau sans peinture.

— Qu'êtes-vous à peindre? demanda Melba au pauvre fou.

— Le passage de la Mer Rouge par les Hébreux.

— Mais où sont les Hébreux?

— Ils ont déjà passé!

— Et la Mer Rouge?

— Elle est complètement à sec!

— Et les Egyptiens, où sont-ils?

— Je les attends d'une minute à l'autre!

Juifs et Ecossais

L'Ecossais a, en Grande-Bretagne, une réputation d'avarice bien établie; aussi un écrivain qui vient de publier un volume d'anecdotes concernant l'Ecosse nous en offre-t-il plusieurs dont le thème est l'avarice de ses habitants. Celle-ci par exemple:

Deux habitants d'Aberdeen et un Juif se rendirent un soir à une conférence gratuite.

Au cours de la réunion on annonça qu'une quête allait être faite.

Le Juif s'évanouit... et les deux Ecossais s'empressèrent de l'emporter hors de la salle.

Rassurez-vous!

Un savant astronome faisant une conférence, avertit son auditoire que le pouvoir calorique du soleil diminue graduellement et sera tout à fait épuisé dans quatre-vingts millions d'années.

— Dans combien d'années, dites-vous? cria avec anxiété un auditeur du fond de la salle.

— Quatre-vingts millions, Monsieur.

— Oh! reprit le questionneur en se renfonçant au fond de son fauteuil avec un soupir de soulagement. Je croyais que vous aviez dit quatre millions!

LE CHANGE

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens:

	Prix du jour	Prix normal
Livre anglaise	$4.88¼	$4.86⅔
Franc français	3.94	3.93
Belga belge	14.07	13.9
Franc suisse	19.49	19.3
Lire italienne	5.27	19.3
Couronne suédoise	27.11	26.8
Cour. norvégienne	27.01	26.8
Couronne danoise	27.02	26.8
Mark allemand	24.09	23.8
Cour. hollandaise	40.46	40.2

LE MARCHE

4 MARS 1930

Bouvillons—	
Excellents	$9.75—$10.50
Bons	$8.75—$9.50
Moyens	$8.00—$8.50
Ordinaires	$7.00—$7.50
Taures de boucherie—	
De choix	$9.25—$9.50
Assez bonnes	$7.50—$9.00
Vaches de boucherie—	
De choix	$7.25—$7.50
Bonnes	$5.75—$7.00
Ordinaires	$5.00—$5.50
Pour conserves	$3.75—$4.75
Taureaux—	
De choix	$6.00—$7.00
Ordinaires	$5.00—$5.50
Boeufs—	
Bons	$6.00—$6.50
Moyens	$5.00—$5.50
Communes	$4.00—$4.50
Bouvillons à engraisser—	
De choix	$8.00—$8.50
Bons	$6.50—$7.50
Taures à engraisser—	
De choix	$6.50—$6.75
Bonnes	$5.50—$6.25
Bouvillons engraissés—	
De choix	$8.00—$8.50
Bons	$6.50—$7.50
Veaux—	
De choix	$14.00—$15.00
Bons	$10.00—$13.00
Ordinaires	$5.00—$9.00
Moutons et agneaux—	
Moutons bons	$5.00—$6.50
Moutons ordinaires	$2.00—$4.00
Agneaux bons	$9.00—$10.50
Agneaux ordinaires	$7.00—$8.00
Porcs—	
D'après la classification du gouvernement fédéral—	
Bacon de choix, prime de $1 par tête	
Bacon	$12.25
De boucherie	$11.90
Lourds	$11.25
Très lourds	$10.75
Légers et d'engrais	$9.50—$12.00
Inférieurs	$7.00—$8.00
Truies No 1	$9.75—$10.75
Truies No 2	$8.75—$10.25
Verrats	$5.00—$6.50
PRODUITS	
Beurre—	
Crémerie F.O.B. Winnipeg, approximatif—No 1	$ .37½
Oeufs—	
(D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Extra, la douzaine	$ .35
Premiers	$ .33
Seconds	$ .28
Pommes de terre—	
Par 100 livres	$2.75
Farine—	
Lake of the Woods—	
Sac de 98 livres	$4.40
2 sacs de 49 livres	$4.45
4 sacs de 24 livres	$4.50
Western Canada "Purity"—	
Sac de 98 livres	$4.40
2 sacs de 49 livres	$4.45
4 sacs de 24 livres	$4.50
Ogilvie "Royal Household"—	
Sac de 98 livres	$4.40
2 sacs de 49 livres	$4.45
4 sacs de 24 livres	$4.50
Maple Leaf Flour Mills—	
Sac de 98 livres	$4.40
2 sacs de 49 livres	$4.45
4 sacs de 24 livres	$4.50
Alimentation—	
Son. La tonne	$30.00
Gru. La tonne	$32.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$3.50
Foin—	
Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg	
Mil. No 1	$18.00
Mil. No 2	$16.00

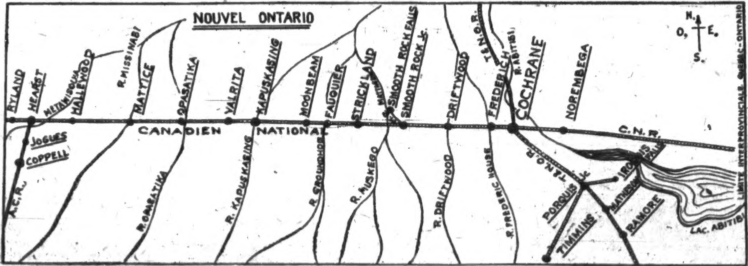
Cours du grain fourni par

EUG.-J. DUFRESNE

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur pour la semaine finissant le 3 mars 1930

Grains	Mardi 25 fev.	Merc. 27 fev.	Jeudi 27 fev.	Vend. 28 fev.	Samedi 1 mar.	Lundi 3 mar.
Blé No 1 Nord	1.07¾	1.10½	1.13⅞	1.13¾	1.12½	1.08¾
2 Nord	1.04¾	1.07½	1.10⅞	1.10¾	1.09½	1.05¾
3 Nord	1.00¾	1.02¾	1.05⅞	1.06	1.04½	1.01¾
Avoine 2 CW	.59⅞	.59⅝	.60⅜	.60⅜	.60⅜	.59¼
3 CW	.50¼	.50½	.51¼	.51½	.51¼	.50⅛
Orge 3 CW	.48¾	.49¼	.50⅞	.51⅛	.50⅜	.49½
4 CW	.43¾	.44½	.45¾	.46⅜	.45¾	.44½
Lin 1 NW	2.47	2.49¾	2.51½	2.50¾	2.48½	2.45½
2 CW	2.43	2.45¾	2.47½	2.46¾	2.44½	2.41½
Seigle 2 CW	.68¼	.68⅞	.69⅞	.69⅜	.69⅜	.67
Prix sur voie (track)						
Base Blé 1 Nord	1.08¾	1.11	1.13⅞	1.14½	1.12½	1.09⅛
Avoine 2 CW	.53⅞	.54½	.54⅞	.54⅞	.54⅞	.53¾
Orge 3 CW	.49¼	.50	.51¼	.51⅞	.51	.49¾
Lin 1 NW	2.47¾	2.50¼	2.52	2.51¼	2.49	2.46
Seigle 2 CW	.68⅜	.69⅞	.70⅞	.69¾	.69¾	.67¾
Options						
Blé Mai	1.11½	1.14	1.16⅞	1.17½	1.15½	1.12½
Juillet	1.13½	1.15¾	1.18⅞	1.19⅜	1.17¼	1.13¾
Octobre	1.15⅜	1.17½	1.19⅞	1.19⅜	1.18	1.14
Avoine Mai	.56⅛	.56½	.56⅞	.56⅞	.56⅞	.55¾
Juillet	.54⅞	.55¾	.55¾	.56½	.56½	.54⅜
Octobre	.51⅞	.52⅜	.52⅝	.52½	.52½	.51½
Orge Mai	.51¾	.52½	.53¾	.54⅜	.53½	.52½
Juillet	.54⅛	.54¾	.56¼	.56¾	.55⅞	.54¾
Octobre	.57⅜	.57¾	.58¾	.59½	.59⅜	.57¼
Lin Mai	2.52½	2.54¾	2.56½	2.55¾	2.53½	2.50
Juillet	2.51	2.52¾	2.54½	2.54½	2.52¼	2.51½
Seigle Mai	.71¼	.71⅞	.72¾	.72½	.72¼	.69¾
Juillet	.74⅞	.74⅜	.75¾	.74¾	.74⅞	.72½
Octobre	.78½	.78¼	.79	.79	.78⅜	.78½

LE NOUVEL ONTARIO



Le Nouvel Ontario, que traverse dans toute sa largeur le Chemin de fer National du Canada, est un pays de bonne terre forte où poussent bien le grain, le foin et les légumes. Des manufactures de pulpe et de papier y sont établies. Dans cette région les cultivateurs vendent leurs produits à bon compte. Des centaines de bonnes terres, les unes partiellement défrichées, sont à la disposition des cultivateurs qui ont des enfants à établir.

Le Bureau des Missionnaires-Colonisateurs, 520 rue Richemond, Montréal, se fera un plaisir de fournir aux intéressés tous les renseignements désirés.

SAINT-BONIFACE

A l'archevêché

Le samedi 1er mars, le R. P. E.-A. Langlais, provincial des Dominicains, était de passage à l'archevêché, en route pour le Japon où il fera la visite canonique de la seule maison canadienne de l'Ordre en ce pays. Le Rév. Père s'arrêtera quelques jours à Prince-Albert, chez les Pères de sa communauté.

Le lundi 3 mars, S. G. Mgr l'Archevêque prenait le train à destination de Mariapolis, où il a assisté le lendemain au service anniversaire de M. l'abbé A. Rousseau, autrefois curé de cette paroisse.

Service à la Maison Chapelle

Le mardi 4 mars a eu lieu dans la chapelle de la maison-mère des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée, le service de Soeur Marguerite-Marie, née Georgiana Bédard, décédée le 25 février dans l'incendie de l'école de Cross Lake, dont elle était supérieure.

S. G. Mgr Charlebois, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin, officiait. Le R. P. Josaphat Magnan, provincial des Oblats, était premier diacre d'honneur et le R. P. Boileau, S.J., deuxième diacre d'honneur. Les diacre et sous-diacre d'office étaient M. l'abbé Caron, curé de Saint-Georges, et le R. P. Lesage, C.S.V., supérieur de la Maison Saint-Joseph d'Otterburne. Plusieurs prêtres assistaient au choeur.

Noces de diamant de M. et Mme Edmond Leveillé

Une cérémonie qui a pris l'allure d'un événement local a eu lieu jeudi dernier à la cathédrale de Saint-Boniface, alors que M. et Mme Edmond Léveillé, entourés de leurs enfants et de nombreux amis, ont célébré leurs noces de diamant. C'était la première fois, croit-on, que pareille cérémonie avait lieu dans la cathédrale de Saint-Boniface.

Il y a soixante ans, M. Edmond Léveillé conduisait à l'autel Mlle Luce Théroux, à Saint-Michel d'Yamaska. En 1881, le jeune ménage venait s'établir au Manitoba et choisissait Sainte-Agathe comme sa paroisse nouvelle. M. et Mme Léveillé y ont vécu plusieurs années et sont venus vivre à Saint-Boniface il y a plus de 20 ans. M. Léveillé était employé au C.N.R. jusqu'à ces derniers temps, alors qu'il a pris sa retraite.

Jeudi dernier avaient lieu à la cathédrale les noces de diamant du vénérable couple. Les jubilaires étaient accompagnés de leurs enfants, M. Raymond Léveillé, et Mme Ballard. Mme George Degagné, née Clarinda Léveillé, leur fille, était aussi présente. Un grand nombre d'amis et de parents avaient pris place dans la nef de la cathédrale pour être témoins de la touchante cérémonie. L'on distinguait M. Léveillé, frère de M. Edmond, ainsi que Mme Cushing, sa fille, etc.

Mgr Jubinville, qui célébra le Saint-Sacrifice, fit en peu de mots l'éloge du mariage chrétien et rappela aux jubilaires les nombreuses raisons qu'ils avaient de remercier Dieu en un jour comme celui qu'il leur était donné de vivre. Les jubilaires firent de nouveau leurs promesses matrimoniales. La touchante cérémonie impressionna vivement tous les assistants. La messe fut agrémentée de chants appropriés. Mme Belair se fit entendre, accompagnée par Mme Dugal.

Après la cérémonie religieuse, qui avait eu lieu à 10 h., eut lieu à la maison des jubilaires, rue Ritchot, un superbe banquet et une joyeuse réception. Les vieux amis de M. Léveillé lui avaient ménagé une surprise. Les amateurs de cartes de l'Union Canadienne, qui se mesurèrent si souvent avec le jubilaire, lui présentèrent une bourse de soixante dollars.

M. et Mme Léveillé furent l'objet de divers signes d'affection, cadeaux, lettres, etc. Deux adresses leur furent lues, l'une par le jeune Edouard Cushing, en français, l'autre par Raymond Léveillé, petit-fils, en anglais. Une cinquantaine de personnes assistaient à la réception.

Nous sommes heureux de nous associer aux nombreux parents et amis de M. et Mme Léveillé pour leur présenter nos meilleurs voeux et nos souhaits de bonheur.

Grande partie de cartes

N'oublions pas la grande partie de cartes du Cercle Ouvrier Saint-Joseph du dimanche 9 mars, à 8 h. précises, dans la grande salle de l'école Provencher. De nombreux prix seront donnés ($40) en or et en argent, plus quelques articles de valeur.

Le Cercle vous promet une soirée agréable, avec un peu de musique et une petite comédie, en attendant le résultat de la partie et le contentement des heureux gagnants.

Venez tous en grand nombre, — car la salle est belle et spacieuse — vous amuser agréablement.

LE SECRETAIRE.

Le nouveau sanatorium

La question d'un sanatorium catholique a souvent été envisagée et il semblait que la solution du problème fût impossible. La Providence a voulu que le problème fût enfin définitivement résolu. Les Rév. Soeurs Grises ont fait des offres au gouvernement, et après acceptation de la part de l'administration provinciale, il est décidé que les Soeurs Grises construiront un sanatorium au printemps. La valeur du nouvel immeuble sera approximativement de $600,000 et peut-être davantage. L'établissement pourra recevoir environ 250 malades.

Toute notre population catholique apprendra cette nouvelle avec la plus grande joie et toute la population du Manitoba sera reconnaissante aux Rév. Soeurs Grises qui font ce grand sacrifice d'argent et de dévouement pour donner aux pauvres tuberculeux un local qui réponde à leurs besoins. La construction commencera aux premiers jours de mai. Les noms des entrepreneurs n'ont pas encore été annoncés. L'on croit que le nouveau sanatorium sera construit à Saint-Vital, du côté est de la rivière Rouge, en face du Collège d'Agriculture, sur une pointe de terre qui avance vers la rivière. Tous ceux qui connaissent l'endroit ne peuvent taire leur approbation et leur joie.

La Rév. Soeur supérieure de l'hôpital est allée à Montréal rencontrer les Rév. Soeurs directrices de sa communauté et elles ont, ensemble, tracé les plans du nouvel établissement. Ce sanatorium sera un digne complément de l'oeuvre admirable des Soeurs Grises à Saint-Boniface. Il sera encore un monument digne de nos autres institutions religieuses et une institution dont toute la province pourra être fière. Les nombreux amis des Soeurs Grises, les innombrables malades qu'elles ont soignés particulièrement se réjouiront de cette bonne nouvelle et leur souhaiteront tout le succès voulu.

La fête de Monseigneur au Collège

Un drame missionnaire

— "Les trois Sagesses du Vieux Wang"! Exprès pour nous, ça!

— Tiens...

— Sans doute: c'est "missionnaire"!

— Et à Saint-Boniface...

— ...on est docile à la voix du Saint-Père; on accueille toujours l'idée missionnaire avec grand intérêt. Il nous restait encore à voir un missionnaire à l'oeuvre! Aller sur les lieux...

— ...c'était loin!

— C'était loin. Mais le collège a résolu le problème avec maitrise......

— C'est lui qui viendra, le missionnaire!

— Et nous applaudirons bien sûr, la larme à l'oeil peut-être, une petite tranche de sa vie profonde et héroïque, racontée, revécue, le 12 mars, dans "Les Trois Sagesses du Vieux Wang".

Le sujet du R. P. Schelpe: Mariage et divorce

Jeunes gens et jeunes filles, qu'en pensez-vous? Que pensez-vous du mariage... du divorce? Rien? Il est grand temps de commencer à y songer!

Le mariage, est-ce pour vous, comme pour certains, le résultat de la crise du poète? Crise lyrique, et violemment, qui explique l'allure vertigineuse de ces tendres germinations, uniquement confinées dans les cadres d'un indicatif présent: "Je t'aime, tu m'aimes... et la conclusion: marions-nous"?

Et le divorce alors, un remède? Car le disque qui tourne à cette vitesse et toujours finira par s'user... s'il ne prend feu.

Ou bien est-il, du mariage, des conceptions moins maladives, des remèdes moins funestes?

Voilà la question du jour. Elle court le monde! Des solutions hypothétiques et contradictoires inondent l'Europe, les Etats-Unis, le Canada et jusqu'à la capitale manitobaine. Où puiser, et qui croire? Impossible, après tout, d'ignorer. D'ailleurs il n'est plus permis de se désintéresser. Il faut se renseigner, il faut savoir: savoir ce qu'est le mariage, le divorce, et ce qu'ils devraient être. La question est d'extrême importance, vitale même. Elle s'impose, par conséquent, non seulement aux pères et mères, mais à tout jeune homme, à toute jeune fille.

"Il est grand temps de raviver, et de fortifier, en ces matières... la juste notion du mariage chrétien... Voila qui presse beaucoup plus que de fabriquer à la brasse des bacheliers et des doctoresses-ès-toutes-sciences..." (H. Bourassa, le "Devoir", 5 mars 1925.)

La conférence de l'Union Canadienne, sur ce sujet, sera donnée le dimanche soir 16 mars, à 8 h., dans la salle de l'école Provencher, par le R. P. Schelpe, S.J.

N. B. — L'entrée est gratuite. Toutefois, à cause du grand nombre de personnes qui désirent assister à la conférence du R. P. Schelpe, nous prions tous ceux qui veulent s'assurer une place, de se procurer des billets. Ces billets seront distribués gratuitement: à l'Union Canadienne, à la Pharmacie Préfontaine, au magasin Montagnon, au magasin Pelletier et Phaneuf (Norwood), à 700, Paris Bldg. (Winnipeg), au magasin Morin.

Les enfants ne seront pas admis.

Soixantième anniversaire de mariage



M. ET Mme EDMOND LEVEILLE,
de Saint-Boniface, qui viennent de célébrer leurs noces de diamant

L'Oratoire des Martyrs

Jeudi prochain, le 6, anniversaire de l'ouverture de l'Oratoire, grand'messe d'actions de grâces. Le soir, sermon et Salut du T. S. Sacrement à 7 h. 30.

Neuvaine préparatoire à la fête des Bienheureux Martyrs, du 7 au 16 mars. Messes chaque matin, le dimanche excepté, à 6 h. et à 7 h. 30. Tous les soirs, à 7 h. 30, Salut du T. S. Sacrement, excepté les lundi, mercredi et vendredi, où il aura lieu à 4 h. 15 de l'après-midi.

MM. les abbés sont cordialement invités à venir célébrer la messe à l'Oratoire, surtout pendant cette neuvaine.

La Sinfonietta au Walker

Les 23 et 30 mars, la Sinfonietta donnera deux concerts au théâtre Walker.

Il est bon de rappeler à tous et à chacun que la Sinfonietta est un orchestre composé d'une quarantaine d'excellents musiciens de Winnipeg et de Saint-Boniface, organisé par les soins dévoués d'un des nôtres, M. Marius Benoist, dont la réputation de musicien n'est plus à faire à Saint-Boniface.

Ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à son dernier concert au "Columbus Hall" ont pu constater avec plaisir, mais non avec surprise, la perfection acquise par la Sinfonietta tant dans les détails de l'exécution que dans le fondu de l'ensemble, le progrès réalisé sur les premières auditions qui, pourtant, n'étaient pas à dédaigner, puisqu'elles ont su attirer et charmer un auditoire choisi et nombreux.

La Sinfonietta exécutera, entre autres pièces, le 26 mars, le second mouvement de la cinquième symphonie de Tschaikowski, et la fameuse symphonie Espagnole de Lalo; le 30 mars, la grandiose suite "Sigurd Jarsalfar", de Grieg.

En somme, un véritable régal artistique pour tous les amateurs de musique de Saint-Boniface et tous ceux qui veulent le devenir.

Tableau d'honneur au Jardin de l'Enfance Langevin

5ème année: Mark Reardon, Germain Pichon.

4ème année: Louis Bédard, Joseph McCarroll, Henri Monnier, Léo Rémillard.

3ème année: (a) Armand Picard, Guy Bissonnette, Louis Hébert; (b) William Corbett, François Ribordy.

2ème année: (a) Maurice Bernier, Maurice Sabourin, Léo Lavallée, Maurice Gyde, Alphonse Gaudette, Marcel Laurendeau; (b) Germain Cormier, Robert Décorby, Ludger Jubinville, Paul Sewell.

1ère année: (a) Georges Lis, Joseph André, Edouard Suarez; (b) Jérôme Laberge.

Préparatoire: (a) Bernard Gagnon, Pierre Raymond, Laurent Desjardins; (b) Jacques Senez, Albert Rodrigue, André Trudel.

Cercle Molière

C'est le 27 mars qu'aura lieu au Walker la séance du Cercle Molière. Les acteurs sont à mettre le dernier poli et tout promet un succès digne de ceux des années dernières. La troupe jouera "Le jeune homme qui se tue", pièce bien connue du répertoire français. Le rideau sera levé à 8 h. 15. Billets en vente à la l'imprimerie de la Liberté, Saint-Boniface.

Cercle Sainte-Elisabeth

Les prix de la partie de cartes de dimanche nous ont été généreusement donnés par M. l'abbé Brunet, vicaire.

Dames: 1er prix, Mme S. Morin; 2ème prix, Mlle Pelletier.

Messieurs: 1er prix, M. A. Voyer; 2ème prix, M. Lacroix.

Le magnifique chapelet pour la rafle a été gagné par M. Voyer avec le numéro 13.

La dernière partie de cartes de la série aura lieu dans le mois d'avril. Nous annoncerons la date dans le journal. Le même soir aura lieu le tirage du numéro chanceux pour le piano. Ceux qui désireraient avoir de ces billets peuvent s'adresser à Mme Daoust.

Nous tenons à remercier toutes les personnes généreuses qui nous encouragent à toutes ces parties. N'oubliez pas de revenir en grand nombre pour la partie du mois d'avril qui sera la dernière de la saison.

Le "Voyageur" en voyage

Précis regarde encore sa montre: 10 h. 8 minutes.

— Mais qu'est-ce qu'il attend, notre curé, ce matin? La messe est pourtant à 10 h. d'habitude!

— Ce qu'il attend? Mais il attend le "Voyageur", parbleu!

— Le voyageur? Quel voyageur?

— Quel voyageur? Mais le vrai, l'authentique, le "Voyageur" en raquettes, le "Voyageur" de Saint-Boniface!

— Le "Voyageur" de Saint-Boniface? A Letellier? Pour la messe du dimanche?

— Et pourquoi pas? Ce n'est plus un enfant, il a 47 ans. Et un bon vivant!

— Mais avec le temps doux d'aujourd'hui...

— Ah! ça, ça l'inquiète peu. Pourvu que ce soit l'hiver, il défie toute variation thermométrique, au-dessus de zéro tout autant q'au-dessous!

Enfin...

Avouons, comme disait le bel Armand, qu'il fait "un bon bout de raquette dans le char à Guénette", et dans celui de Montagnon aussi.

Je lui en souhaite, au "Voyageur"! Ne t'inquiète pas, Précis. Il est rarement en peine. D'ailleurs, comment le serait-il quand il sait le Cercle Saint-Norbert en tête de l'organisation, avec l'appui de M. le curé!

"Ah! si le curé s'en mêle... et puis l'A. C. J. C...

"Et les Enfants de Marie", ajoute un des Albert qui, jusque-là, n'avait pas voulu en croire ses oreilles, se réservant le plaisir charmant d'une preuve "de visu".

Oh! alors, évidemment, tout ira à merveille!

* * *

Tout alla à merveille! Délicate bienvenue de M. le curé Messier, à la messe. Banquet intime à la salle, en compagnie de M. le curé, M. le maire, M. le docteur, les membres de l'A. C. J. C... et des Enfants de Marie (précise Albert fiévreusement)... et de bien d'autres. Dans l'après-midi, amusements d'intérieur et d'extérieur, entrecoupés par les vêpres. Et le soir, grande partie de cartes.

Nous ne pouvons parler de tout. Mais avec quel légitime orgueil nous aurions à signaler quand même le magnifique discours de notre président... si discours il y avait eu. Cette fois, c'est une inflammation des muscles pharingiens qui, pour excuser Albert, se fit le rempart de sa profonde modestie. Notre chapelain répondit donc aux aimables paroles de M. Bouchard, président du Cercle Saint-Norbert.

Le temps manque (l'espace aussi) pour relever les incidents du jour; celui du dîner de Gustave par exemple, incident qui se fût transformé en accident, n'eussent été les prévenances de M. le curé. Gustave ne se fie pas aux proverbes. "Qui dort dine? Dinons d'abord, dit-il, nous dormirons ensuite." Il tint parole affreusement. Et pourtant, au souper des officiers, chez M. le curé, rien n'y parut.

Mais sautons, en nous excusant, par dessus la table et les jeux qui suivirent, par dessus la "toile" austère du vertige, par dessus "Ti" Georges (c'est plus haut), colonne des sauts prodigieux... et tombons "presto", en pleine partie de cartes... Gare où vous mettez le pied, car du monde il y en a!

Des applaudissements frénétiques, à ce moment, ramènent "Willie" sur la scène pour une chanson, cette fois; "Ca se mourt".. Puis une déclamation...

C'est ça une partie de cartes?

Elle n'a pas été longue, en effet. Voici.

Nous en étions à la septième main... et voilà que notre gros Gus, qui n'avait pas encore bougé, se lève enfin et se dirige... où?... vers la table d'honneur. Tous se regardent stupéfaits... La partie de cartes était finie.

Et maintenant nous nous amusons en famille. Des artistes — pianistes, chanteurs et chanteuses (Armand avait de sa composition... que de talents enfouis...) déclamateurs — se font entendre... et applaudir naturellement.

Puis, M. Bouchard passe à notre capitaine la direction des jeux. Tant de choses seraient à dire sur ce sujet... si déjà nous n'étions effroyablement long. En tout cas, qu'il soit su que le "Voyageur" gagna le tapis à l'enchère... pour le perdre en le remettant au marché l'instant d'après.

Et les jeux commencent: jeux de tennis, partie de golf; tournée en canot, course des langues (pour les hommes seulement)... etc., etc.; tout cela entre les quatre murs. Ah! si nous avions le temps... Forcément nous passons.

Merci à M. le curé. Merci à l'A. C. J. C. A tout Letellier, merci! Nous reviendrons... si vous voulez.

LE "VOYAGEUR".

LA VIE AU COLLÈGE

Dimanche après-midi, nos Intermédiaires reçoivent la visite du "Provencher". Entrain de part et d'autre. Les joueurs sont tout échauffés par la lutte; l'arbitre doit même permettre à certains de se refroidir un peu. La victoire reste aux collégiens.

* * *

La pièce du 12 mars est sur pied. On en est au dernier poli. C'est dire que nos "Chinois" seront reluisants... La pièce en intrigue plusieurs; on flotte indécis... Allons, achetez la paix avec votre billet! Autrement, vous pourriez être envahi par de trop tardifs regrets...

* * *

Lisez mercredi prochain la Page du Collège.

PETITES NOTES

Les Soeurs Oblates de la Maison Chapelle remercient par la voie de la Liberté toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner de la sympathie à l'occasion du désastre de Cross Lake et de la mort héroïque de Soeur Marguerite-Marie.

UNION CANADIENNE

L'Union continue ses travaux sous l'égide de son nouveau chapelain, M. l'abbé E. Lévêque. Tout en regrettant le départ de M. l'abbé d'Eschambault, qui a été nommé visiteur des écoles et ne peut plus diriger ses activités, elle n'a qu'à se réjouir du nouveau choix de Mgr l'Archevêque.

* * *

Au cours du mois de février, une réunion des diverses associations s'occupant d'oeuvres sociales a eu lieu dans la salle de l'Union, dans le but d'étudier le problème de la jeunesse catholique de la paroisse de Saint-Boniface. L'assemblée a adopté une résolution à l'effet que les diverses sociétés étudient en leur particulier les suggestions dont elles voudront bien faire part à une réunion subséquente.

* * *

Le mardi 25 février, la section de billard de l'Union a fait un don destiné à promouvoir le billard parmi les jeunes. Le prix fut décerné à M. C.-E. Huot.

SAINT-EUSTACHE

Enfin nous semblons vouloir revivre et nous venons le dire bien vite à nos amis. — Mais qu'aviez-vous donc?

L'an dernier, nous avions espéré une récolte surabondante et un bon prix pour toutes les céréales. Et tout nous faisait prévoir que nos rêves se réaliseraient. En effet, au mois de juillet dernier, nos champs de blé, d'orge ou d'avoine étaient de toute beauté. Mais voici qu'une tempête de grêle nous arrive et ravage entièrement ou en partie presque tous les champs de la paroisse. Et voilà pour la récolte... Quant au prix offert ou donné par les compagnies, les "Pools" ou les courtiers, il est inutile d'en parler.

Tous savent comprendre la déception des autres en pensant à la leur. Et les cultivateurs qui veulent à tout prix changer leur vocation en risquant tout dans la spéculation en apprennent encore plus long que les autres mais à leurs dépens.

Quant à nous, voici ce qui nous fait revivre. C'est que, malgré nos épreuves de tout genre, nous avons su nous unir plus que jamais et vivre ensemble une vie paroissiale intense. Nos soirées de paroisse ont eu un succès plus qu'ordinaire et nous font bien augurer pour l'année qui vient de commencer.

* * *

M. et Mme Frédéric Létourneau, nos vénérables rentiers, ont eu le plaisir de recevoir la visite d'un de leurs nombreux enfants dans la personne de Mme Edouard de la Forest. Mme de la Forest doit aller rejoindre son mari et ses enfants et fonder un établissement à la Rivière-la-Paix. En attendant, elle visite ses parents et ses amis. Elle a prolongé un peu sa visite ici, car les amis sont plus nombreux que partout ailleurs, et les vieux parents ont besoin de revoir de plus en plus leurs enfants et de se sentir réchauffer par leur filiale affection.

Le passage de Mme de la Forest au milieu de nous n'a été qu'une suite ininterrompue de rencontres joyeuses et de soirées rappelant le doux temps de la jeunesse. Elle nous a laissés pour aller faire visite à ses frères et soeurs à Saint-Boniface, à Régina, à Lisieux et à Willow Bunch. Elle visitera tout spécialement ses deux soeurs et sa fille religieuses: à Letellier, Soeur Saint-Fortunat; à Ninette, Soeur Marie-Madeleine, et sa fille religieuse dans un couvent de la Saskatchewan.

Dans quelques années, M. et Mme F. Létourneau fêteront leurs noces de diamant et à cette occasion, Mme de la Forest et tous les membres de la famille Létourneau viendront rejoindre ici leur frère pour fêter leurs parents et leur souhaiter encore de longs et heureux jours.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Les petites annonces doivent nous parvenir au plus tard le lundi soir, à cinq heures.

OCCASION — A vendre: 166 actions ordinaires Gaspard & Company Ltd., en un seul ou plusieurs lots. Capital autorisé, $100,000. Capital payé, $51,-760. Réserve et profits, $21,344.91. S'adresser à Paul Jeuvrin, agent consulaire de France à Edmonton, Alta. Tf

A VENDRE — Cours du soir de 6 mois à la meilleure école commerciale de la ville. Grande réduction à prompt acquéreur. S'adresser à Boite 39, la "Liberté". Tf

POURQUOI vous faire opérer, pour calculs biliaires, appendicite, maladies du foie et de l'estomac? Employez Hepatola, le grand nettoyeur du système. Prix, $6.75 par colis postal. Mme Geo.-S. Almas, Boite 1073—11, Saskatoon, Sask. 52

POUSSINS — Notre procédé d'incubation supérieure nous permet d'offrir les poussins des races les plus populaires à des prix défiant toute concurrence au Manitoba. Ces poussins proviennent d'oeufs de poules enregistrées au gouvernement. Aux gens de la campagne, nous garantissons les mêmes prix et une arrivée 100% en vie. Ecrivez maintenant pour les prix. La livraison commence le 4 mars. St. Charles Poultry Farm. Bureau de commande, 188½, rue Dumoulin, Saint-Boniface. 40

AGENTS — Compagnie financière offre emploi à deux hommes bilingues, intelligents et ambitieux. Ouvrage de dehors. Rapide promotion et bel avenir pour bons sujets. S'adresser à Jean Haran, 302, Boyd Bldg., Winnipeg, ou Chambre 228, St-Charles Hotel, Winnipeg, Man. 41

ON DEMANDE — Vendeur expérimenté et livreur de lait. Bons gages. Recommandations exigées. S'adresser à Boite 12, la "Liberté". 40

A VENDRE — Poêle de cuisine, rug Linoleum, armoire de cuisine, ainsi que table et chaises. Sofa, lit garni. Commode d'enfants. S'adresser à 180, rue Bertrand, Saint-Boniface. 40p

A VENDRE — Piano, ameublement de salon et de salle à diner, etc. S'adresser à Mme Lavoie, 311, ave. Provencher, Saint-Boniface. Tel. 201 470. 40p



AU SACRE-COEUR

Les Quarante-Heures

L'année dernière, avec le premier dimanche de mars, se clôturaient les exercices de la retraite paroissiale; cette année, à pareille époque, s'ouvraient les exercices des Quarante-Heures.

Le R. P. P. Magnan, O.M.I., procureur provincial, officia à l'ouverture des Quarante-Heures. Le soir, à l'heure d'adoration, le R. P. J. Desautels, O.M.I., donna le sermon sur l'Eucharistie. L'Eucharistie donne l'abondance de vie, la force; elle l'augmente et la couronne au ciel. Cherchez le secret de la force des missionnaires, des héros chrétiens, des familles profondément chrétiennes, et vous le trouverez dans l'Eucharistie.

Dans le choeur l'on remarqua les Pères curé et vicaire, les RR. PP. Plourde et A. Demers.

Les Quarante-Heures se terminèrent après la messe de 8 h. 30, hier matin.

Note quadragésimale

Durant le carême, tous les mercredis et les vendredis, il y aura rendez-vous général à l'église, à 7 h. 45 du soir.

La Saint-Jean-Baptiste

A la dernière assemblée, l'on a parlé de comité de recrutement. Dimanche prochain, à la réunion mensuelle, nous en verrons déjà les résultats. De plus, l'ordre du jour comporte la question de coopération aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire. A 3 heures!

Le 9 mars

Mme O. Roy donnera sa partie de cartes le 9 au soir. Prix d'admission: 50 sous. Elle donnera deux prix d'entrée et 24 autres prix.

Le soir de la Chorale

Au profit de nos oeuvres, la Chorale du Sacré-Coeur vient de se servir du moyen ordinaire des parties de cartes; mais, comme il fallait s'y attendre, cette soirée fut plutôt remarquable par la haute valeur de son programme musical.

Mme Thibault joua la 1ère ballade de Chopin; elle accompagna les chansons de Mme Sainte-Marie, ainsi que le choeur français, où figurèrent M. J.-A. Hébert, directeur, Mmes G. Laflèche et MM. Gatien et Glénat.

M. le Dr P.-E. Laflèche distribua les prix suivants:

Au whist: Mme A. Roy, Mlle A. Hague, Mlle L. Bourbonnais, MM. Vermette, J. Prévost, J.-A. Alexander; consolation: Mlle J. Verrier, A. Léonard.

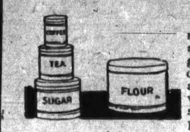
Au bridge: Mmes L. Mercier, J.-A. Séguin, MM. B. Léveillé, R. P. W. Végina; prix de consolation: Mlle Fouchard et M. Fleischman.

Prix d'entrée: Dr J.-A. Séguin.

Un merci en choeur.

Partie de cartes du 16 mars

La partie de cartes du 16 mars est organisée par Mmes C.-E. Landry et D.-L. Léger. Vingt-quatre prix seront distribués pour le whist et le bridge et il y aura deux prix d'entrée. Des rafraîchissements seront servis et un joli programme musical sera exécuté.



M. WATSON FOURNIER, de la Compagnie Générale Transatlantique à Montréal, autrefois de Winnipeg, qui est actuellement ici en voyage d'affaires.

WINNIPEG

Gare à cet imposteur!

Depuis deux semaines, un homme se disant prêtre circule dans Winnipeg et Saint-Boniface et essaie d'obtenir de l'argent pour des maisons religieuses. Nous prévenons les catholiques qu'il s'agit d'un imposteur. Il se présente en costume ecclésiastique, complet noir et col romain. C'est un homme d'environ 45 ans, de grosseur moyenne, cheveux blonds, figure sanguine. Toute personne possédant quelque information au sujet de cet homme est priée de communiquer avec M. l'abbé J.-E. Cahill, D.D., chancelier de l'archidiocèse de Winnipeg, tel. 21 084.

Ligue des Dames Auxiliaires des Réservistes Français C.L. — B.E.S.L.

Le 27 février, dans les bureau de la "Légion Canadienne", avaient lieu les élections annuelles. Ont été élues:

Présidente, Mme B. de Denus; 1ère vice-présidente, Mme de la Giclais; 2ème vice-présidente, Mme Le Gouarguer; secrétaire, Mme D. Gydé; trésorière, Mlle L. Germain; conseillères: Mmes Taburet, Gauthier, Rouillard, Gagné.

Mme de Denus, réélue présidente, a remercié les Dames Auxiliaires du bon travail qu'elles avaient fait durant l'année écoulée. Mme L. Michel nous a assuré que, quoique renonçant à la vice-présidence, elle n'en restera pas moins dévouée à la société. Mme Rachel Collon, s'étant retirée, a été remplacée par Mme D. Gydé.

Denise GYDE,
Secrétaire.

Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises

L'assemblée régulière de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises a lieu aujourd'hui, 5 mars, à 3 h., dans la salle de l'"Amicus Club", édifice des Chevaliers de Colomb. Elle sera suivie d'une causerie par Mme B. de Denus. Le sujet sera: "L'histoire du Collier de Marie-Antoinette". Le thé sera servi.

Hermine FRAPPIER-LOVE,
Secrétaire.

Récital

Le jeudi 20 février dernier, Mlle Annette Dostert, pianiste très renommée, avait le plaisir de présenter, à son studio, 215, rue Spence, Mlle Fabiola Gosselin, dans un récital qui fut des mieux réussis. Mme Eliza Brault-Muller(soprano) assistait Mlle Gosselin. Inutile de faire l'éloge de ces deux jeunes artistes, si bien connues du public de Saint-Boniface et de Winnipeg. Nous espérons avoir, dans un avenir pas trop éloigné, le plaisir d'entendre de nouveau nos jeunes artistes canadiennes-françaises.

Nous donnons ci-dessous le programme exécuté avec tant de grâce et de talent.

1.—Prélude (English Suite No 3), Bach; Gavotte, Gluck-Brahms; Sonate fa majeur, Mozart. Chants: "Rendez-vous", W. Aletler; "The False Prophet", J.-P. Scott.

2.—Valse, Nocturne, Polonaise, de Chopin. Chants: "Il Bacio", Luigi Arditi; "A des Oiseaux", George Hue.

3.—"Sous Bois", V. Staub; "Wedding Day at Trol-haugen", Grieg; "Rêve d'amour", Liszt.

La pièce du Cercle Molière

"Le Jeune Homme qui se tue", de Georges Berr, se prépare, non pas à bien mourir, car il n'a au fond pas la moindre envie de se tuer, mais à bien amuser les amis du Cercle Molière. Nous nous permettons de dévoiler à nos prochains spectateurs un petit coin du voile mystérieux: "Le Jeune Homme qui se tue" n'a pas plus envie de se suicider que vous et nous; encore ne nous porterons-nous pas aussi garants de vous que de notre jeune homme. Pour conquérir un coeur romantique, appelez-le romanesque si vous voulez, un homme peut bien quelquefois faire croire qu'il va se tuer: mais, quant à exécuter ses dires... c'est autre chose.

Les billets ont été mis en circulation le samedi 1er mars. Le quartier général du Cercle Molière se trouve transporté pour quelques semaines à l'imprimerie de la **Liberté**, de Saint-Boniface. Là, notre ami Boutal tient, sur une maquette, les comptes de chacun.

Nous vous donnons le bon conseil de retenir vos places dès maintenant; il y en a de tous les prix, depuis $1.50 jusqu'à 50 sous. Mais, à voir la façon dont nous les voyons enlever, nous pouvons recommander loyalement de se hâter, si on ne veut pas risquer d'avoir de moins bonnes places.

Si vous n'avez pas dans vos amis un membre du Cercle Molière, chargé de vendre des billets, allez rendre visite à M. Boutal ou téléphonez-lui: 201 235. Il se fera un plaisir d'entrer en conversation avec vous et vous gardera les meilleures places.

C'est le 27 mars, jour de la mi-carême, que le Cercle Molière présentera à Winnipeg la pièce de 1930!... du rire!... de la bouffonnerie!... deux heures et demie de gaieté française!

P. DE SAINT-DENIS,
Secrétaire.

ON INAUGURE LA POSTE AERIENNE

Un événement mémorable pour l'Ouest — Le phare du port aérien de Winnipeg sur le magasin de la Baie d'Hudson

Le service de poste aérienne de l'Ouest reliant Winnipeg, Régina, Moose Jaw, Calgary, Saskatoon et Edmonton, a été inauguré avec grand succès lundi. Le pilote Buchanan a atterri à l'aérodrome Stevenson, à 11 h. 50 du matin, apportant huit sacs de courrier dans son Fokker. Neuf minutes après, le tout était transbordé sur un camion automobile et en route vers le bureau de poste.

Le soir, à 9 h. 05, une foule nombreuse assistait au départ pour l'Ouest du premier aéroplane postal, qui est arrivé à Régina à minuit.

Un grand banquet de 600 couverts, organisé par la Compagnie de la Baie d'Hudson, réunissait, à cette occasion, le lieutenant-gouverneur, les membres du gouvernement et de la législature, des aviateurs et des représentants de toutes les sphères d'activité de la ville. Les orateurs ont loué le département des postes pour l'énergie apportée à l'établissement de la poste aérienne de l'Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a doté le port aérien de Winnipeg d'un phare de deux millions de chandelles, le plus puissant de l'Empire britannique.

James-A. Richardson, président de la "Western Canada Airways", présidait le banquet.

Après un discours d'inauguration par l'échevin E.-T. Leech, remplaçant le maire absent, le phare a été allumé pour la première fois sur le toit du magasin de la Baie d'Hudson. Des milliers de personnes ont été les témoins enthousiasmés de ce magnifique spectacle. Le phare apparaissait au-dessus de la ville comme une véritable tour de lumière, avec un long bras blanc lumineux pointant dans la direction de l'endroit où l'avion de la poste se disposait à partir.

CHAUTEMPS BATTU, TARDIEU REVIENT

Avec le concours de quelques radicaux- socialistes dissidents, il forme un nouveau cabinet qui se présente devant la Chambre aujourd'hui

Paris. — Le nouveau cabinet tiré du groupe de la gauche par Camille Chautemps, leader radico-socialiste, a été défait à sa première apparition devant la Chambre des députés, après une vigoureuse attaque de ses adversaires.

En dépit de son plaidoyer éloquent pour que l'on permette au gouvernement de vivre jusqu'à la fin de la conférence navale de Londres, où il est important, sinon vital, que la France soit représentée, Camille Chautemps fut battu sur un vote de confiance par une majorité de 15 voix, le vote étant de 292 à 277.

Le cabinet Chautemps était le cinquième qu'a eu la France en moins de deux ans. Dans tout autre pays européen une élection générale aurait lieu, mais dans l'histoire de la France républicaine, on ne voit qu'un seul cas où on eut recours à une telle méthode.

Nouveau cabinet Tardieu

Le président Doumergue s'est adressé à André Tardieu, qui a d'abord voulu s'effacer derrière Raymond Poincaré. Celui-ci a maintenu que son état de santé ne lui permettait pas d'accepter le poste de chef du gouvernement, ni même de ministre.

M. Tardieu, après avoir essuyé un refus de M. Camille Chautemps et de quelques autres radicaux-socialistes, a alors réussi à former le cabinet suivant:

Présidence du conseil et intérieur, André Tardieu; affaires étrangères, Aristide Briand; justice, Raoul Péret; guerre, André Maginot; marine, J.-L. Dumesnil; finances, Paul Reynaud; budget, Germain Martin; instruction publique, Pierre Marraud; colonies, François Pietri; commerce, Pierre-Etienne Flandin; agriculture, Fernand David; postes et télégraphes, André Malarmé; air, Laurent Eynac, pensions, Champelier de Ribes; travaux publics, Georges Pernot; marine marchande, Louis Rollin; travail, Pierre Laval.

Le nouveau ministre de la marine, Jacques-Louis Dumesnil, est un radical-socialiste qui a bravé l'opposition de son parti pour entrer dans le cabinet Tardieu. Plus encore que son prédécesseur, Georges Leygues, il est un ardent avocat d'une forte marine française, supérieure à celle de l'Italie.

Devant la Chambre

Le nouveau cabinet doit se présenter aujourd'hui devant la Chambre pour faire approuver son programme et les délégués de la France se rendront le lendemain à la Conférence de Londres. Ces délégués seront: Tardieu, Briand, Pietri, Dumesnil, l'ambassadeur de Fleuriau et le sénateur de Kerguezec.

* * *

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone 28 870.

R. P. Vézina, O.M.I., curé; R. P. J.-B. Beaupré, O.M.I., vicaire.

Messes du dimanche: 7 h. 30, 9 h. et 11 heures (grand'messe). Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et 8 h. 30.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Jubinville, curé. Vicaires: MM. les abbés Brunet et Boulet.

Messes du dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. 30.

Le temps presse — Il reste maintenant moins de

3 SEMAINES

Un coeur faible jamais ne conquit la dame de ses pensées — le manque de confiance dans votre habileté peut aussi vous empêcher de gagner ce $2,000. Vous avez tout à gagner, rien à perdre en entrant dans ce Concours — seul un peu de patience est requis. Femmes et enfants seront au nombre des lauréats, car ce Concours est organisé de telle sorte que tous ceux qui savent compter ont une chance égale. **TRAVAILLEZ FERME et SOYEZ VICTORIEUX!** Vous devrez bientôt jongler avec le temps et tout retard vous sera préjudiciable. Le 24 mars est la date fixée pour la fin du Concours... hâtez-vous!

Combien de tonnes de pierre dans la cathédrale de Saint-Boniface?

Deuxième Grand Prix
Choix d'un

Chevrolet Sedan

d'une valeur de $1,026.00
ou d'un

WESTINGHOUSE

Radiola 67

(Radio-phonographe)

Valeur	$ 950.00
Argent pour compléter la somme de $1,026.00	76.00
	$1,026.00

Troisième Grand Prix

WESTINGHOUSE

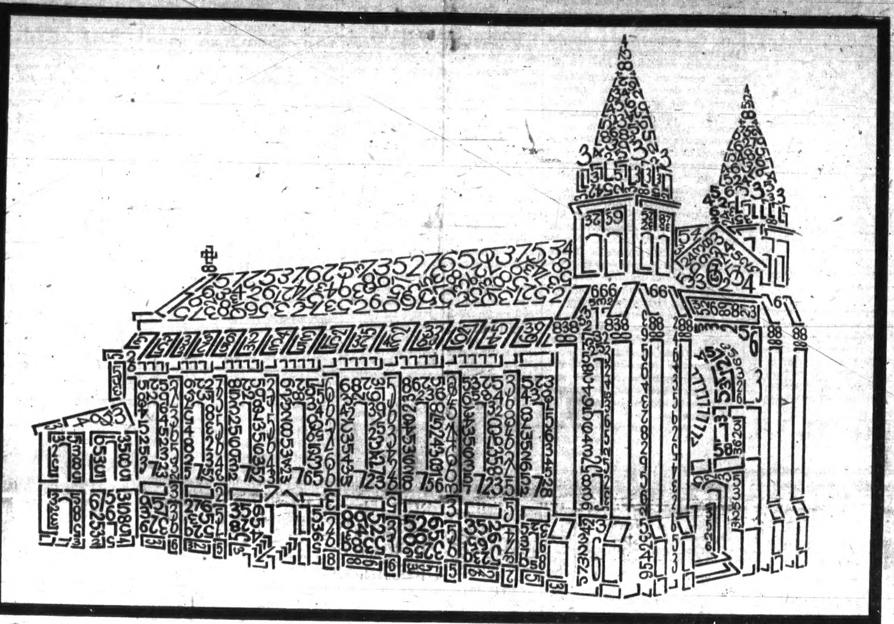
Radiola 62

Valeur: $480.00



Tous les radios offerts comme prix dans ce Concours sont des modèles Westinghouse 1930 et sont exposés chez

GILLIS & WARREN LTD.
210, rue Fort, Winnipeg
et
1134, ave. Rosser, Brandon, Manitoba



Ce dessin de casse-tête (la cathédrale de Saint-Boniface) ne comprend que des chiffres. Chaque marque ou ligne, longue, brève, courbe ou droite, légère ou forte, représente un chiffre. Comptez chaque chiffre séparément, comme s'il était à un pouce de distance d'un autre chiffre. Il n'y a ni tromperie, ni illusions dans ce problème, aucun chiffre ne peut en valoir deux, ni deux chiffres en valoir un troisième.

LE PROBLÈME

Le problème consiste à trouver combien de tonnes de pierres ont été employées dans la construction de la cathédrale de Saint-Boniface, dont une photographie est donnée ci-contre.

La somme totale des chiffres figurant dans le dessin vous donnera votre réponse. Additionnez simplement les chiffres correctement.

Il n'y a ni "un" ni "zéro" dans ce casse-tête. Il n'y a pas de groupes de chiffres, c'est-à-dire que le chiffre neuf est le plus gros chiffre qui y figure. Si vous trouvez, par exemple, un 2 et un 3 si rapprochés qu'ils ressemblent à 23, ils doivent être additionnés exactement comme s'ils étaient chacun à un pouce de distance. Le haut des 6 est nettement recourbé et le bas des 9 est droit ou presque droit. Il n'y a pas de supercherie ni d'illusion dans le casse-tête.

Chaque chiffre du dessin est complet. Si vous avez des doutes au sujet de n'importe lequel des chiffres, envoyez une feuille de casse-tête avec le chiffre marqué au Directeur du Concours, qui vous donnera immédiatement l'information nécessaire.

AVIS

On peut se procurer des feuilles supplémentaires du Casse-tête aux endroits suivants:

Librairie Kéroack Ltée,
242, rue Main, Winnipeg, Man.

Imprimerie la "Liberté",
158, av. Provencher, St-Boniface, Man.

ou en s'adressant par lettre au Directeur du Concours. N'oubliez pas de vous procurer ces feuilles supplémentaires; elles vous seront d'un grand secours.

Liste des Prix --- 120 en tout

Prix de l'abonnement à la "Liberté" ou à la "Northwest Review": $2.00 par année.

Le montant des "Grands Prix" est déterminé d'après le montant d'abonnements envoyé (n'excédant pas $10).

Les réponses qui seront accompagnées d'abonnements nouveaux ou de renouvellements pour le montant de:

	$2.00		$4.00		$6.00		$10.00
1er grand prix	$500.00		$800.00		$1,200.00		$2,000.00
						Auto ou	
2e grand prix	Radio $315.00	Radio	$375.00	Radio	$600.00	Radio	$1,026.00
3e grand prix	Radio 200.60	Radio	270.00	Radio	375.00	Radio	480.00
4e grand prix	Radio 96.50	Radio	96.50	Radio	141.50	Radio	200.60
5e grand prix	50.00		60.00	Radio	111.50	Radio	141.50
6e grand prix	40.00		50.00	Radio	96.50	Radio	111.50
Septième et huitième prix, chacun					$50.00		$100.00
Neuvième et dixième prix, chacun					25.00		50.00
11ème au 20ème prix, chacun					15.00		150.00
21ème au 45ème prix, chacun					10.00		250.00
46ème au 120ème prix, chacun					5.00		375.00

Le GAGNANT DU PRIX DE $2,000.00 aura le choix de ce prix en argent ou de $14.00 PAR MOIS DURANT TOUTE SA VIE.

AVIS IMPORTANT

Le montant que vous payez avec la solution du casse-tête n'affecte en rien votre chance de gagner un prix, mais il affecte le montant en prix que vous gagnez, car la valeur des prix est déterminée par le montant des souscriptions envoyées ($2.00 à $10.00). Ceci est expliqué dans la liste des prix que vous devez étudier avec soin avant d'envoyer votre solution.

Peu importe le temps où une solution est reçue pour gagner un prix régulier. Ce qui compte, c'est l'exactitude.

Pas plus d'un prix régulier ne sera accordé à une seule personne. Cependant les concurrents peuvent gagner l'un des prix supplémentaires, ainsi que le prix spécial de $100.00, en plus d'un prix régulier.

Des feuilles de casse-tête supplémentaires vous seront envoyées gratis si vous le demandez.

EN CAS D'EX-AEQUO

En cas d'ex-aequo (égalité) pour l'un quelconque des prix offerts, un second casse-tête de chiffres sera présenté aux candidats en question afin de décider du résultat final. Ce second casse-tête diffère de tous ceux que vous avez jamais vus, mais il sera facile à comprendre et à déchiffrer.

:-: RÈGLEMENTS :-:

1.—Toute personne résidant au Canada, à l'exception de celles employées par la "Canadian Publishers Limited", éditrice de la "Liberté" et de la "Northwest Review", et des membres de leur famille immédiate, peut prendre part à ce concours.

2.—Le concours ouvre immédiatement et se terminera le lundi 24 mars 1930. Les concurrents qui mettront leurs solutions à la poste après cette date, ou ceux dont les solutions seront reçues après le jeudi 27 mars 1930 ne participeront pas au concours.

3.—Les concurrents peuvent soumettre autant de solutions différentes qu'ils désirent, pourvu que le paiement de l'un des montants désignés dans la liste des prix accompagne chaque solution; mais aucun concurrent ne pourra gagner plus d'un prix régulier et pas plus d'un prix régulier ne sera accordé à une seule et même famille. Une fois enregistrée, une solution ne peut être changée.

4.—Le plein montant de l'abonnement doit être envoyé directement à la "Liberté". Il n'est pas nécessaire pour un candidat d'envoyer plus d'un abonnement à la fois. Des registres fidèles sont tenus pour chaque candidat; les seconds et troisièmes paiements seront ajoutés à vos remises précédentes.

5.—L'abonnement à la "Liberté" est de $2.00 par année, $10.00 pour cinq ans. Aucun abonnement ne sera accepté pour moins d'un an. Aucun crédit ne peut être accordé pour les abonnements envoyés avant le concours, ou durant le concours, s'il n'est pas spécifié que ce sont des abonnements de concours.

6.—Les personnes qui donnent leur abonnement à un concurrent et qui plus tard désirent entrer elles-mêmes dans le concours peuvent le faire, pourvu qu'elles écrivent sur le coupon le nom du concurrent à qui elles ont payé leur souscription ainsi que le montant payé. Aucun paiement n'est nécessaire à moins que vous ne désiriez vous qualifier pour les grands prix en envoyant la balance des abonnements nécessaires pour faire le total de $10.00.

7.—Bien qu'il soit naturel pour les membres d'une même famille ou plusieurs amis de travailler ensemble, il n'est pas permis à plus d'un de ceux qui travaillent à l'unisson d'envoyer une solution au casse-tête. Lorsque, dans l'opinion du directeur du concours (ou des juges), plus d'un membre de la même famille ou plus d'un de tout groupe de personnes ayant travaillé ensemble, envoient la solution du casse-tête, on se réserve le droit de rembourser le montant d'argent payé pour les souscriptions et de retourner les solutions que l'on soupçonne avoir été soumises en violation du règlement.

8.—La "Liberté" ne peut être tenue responsable des solutions ou de l'argent perdus par la poste. Les lettres adressées correctement et lisiblement nous parviendront. Avis aux concurrents d'envoyer les pleins montants d'abonnements par bon-poste, mandat de banque, mandat-poste ou mandat-express, et de les faire payables à la "Liberté".

9.—En cas d'égalité, les prix seront retenus et un second casse-tête sera soumis aux concurrents égaux pour décider de l'ordre de leur position. Ce second casse-tête sera aussi facile à résoudre que le premier. Seuls ceux qui se trouvent égaux pour un prix pourront résoudre le casse-tête numéro 2.

10.—La "Liberté" se réserve le droit de modifier les règlements de ce concours de casse-tête, pour la protection des concurrents et de ce journal, de rembourser le prix des abonnements, de disqualifier toute personne qui ne se conforme pas à ces règlements, et d'être le juge final sur les difficultés provenant de l'interprétation des règlements ou de questions non prévues par ces règlements. LES CONCURRENTS SONT ASSURES D'UN TRAITEMENT JUSTE ET IMPARTIAL SUR TOUTE LA LIGNE.

Prix Spécial : $100 en argent

En entrant dans ce concours, vous pouvez gagner trois prix: un prix régulier, un prix supplémentaire et un PRIX SPECIAL DE $100 EN ARGENT.

Ce prix spécial est offert aux concurrents qui veulent s'efforcer d'obtenir plus de $10.00 en abonnements. Le concurrent qui enverra la plus forte somme représentant le paiement d'abonnements à la "Liberté" et à la "Northwest Review" gagnera ce PRIX SPECIAL DE $100 EN ARGENT.

Ceci n'a rien à voir avec vos chances de gagner l'un quelconque des prix réguliers ou des prix supplémentaires offerts, y compris le premier grand prix de $2,000 en argent ou $14.00 PAR MOIS A VIE.

Adressez toute la correspondance:

Le Directeur du Concours
LA "LIBERTÉ"
619, AVENUE McDERMOT, WINNIPEG, MAN.

Quand vous décidez de vous inscrire

AFIN DE GAGNER UN PRIX

ne soyez satisfaits que des **Grands Prix**. Le meilleur des 120 prix de ce Concours est sans aucun doute le $2,000.00 en or ou $14.00 par mois pour la vie... et vous pouvez le gagner.

120 PRIX - cela veut dire - 120 LAUREATS
Mettez-vous à l'oeuvre maintenant

Feuilles de casse-tête supplémentaires

Des feuilles de casse-tête supplémentaires imprimées sur du papier de meilleure qualité seront adressées gratis. Il suffit d'écrire pour les demander.

FORMULE D'INSCRIPTION

Le Directeur du Concours,
La Liberté,
619, avenue McDermot,
Winnipeg, Man.

En entrant dans ce concours, je consens à me soumettre aux règlements publiés. Ma réponse au problème de casse-tête est la suivante:

Il y a ________________ tonnes de pierres dans la Cathédrale de Saint-Boniface.

(Inscrivez vos paiements d'abonnements sur une feuille de papier séparé et mentionnez: NOUVEAU ou RENOUVELLEMENT.)

Nom ________________________________

Adresse ________________________________

Province ________________________________

Ecrivez lisiblement. Indiquez Mlle, Mme ou Monsieur, selon le cas.

Aucune formule d'entrée n'est acceptée à moins qu'elle ne soit accompagnée au moins du paiement d'un abonnement

RÈGLEMENTS DU CARÊME POUR LE DIOCÈSE DE WINNIPEG

Voici les règlements pour le temps du Carême:

(1) Tous les jours de Carême, les dimanches exceptés, sont des jours de jeûne. La loi du jeûne ne permet qu'un repas complet par jour. Elle ne défend pas, cependant, de prendre, matin et soir, un peu de nourriture dont la quantité et la qualité sont fixées par les coutumes locales reconnues. Dans notre pays, il est généralement admis que l'on peut prendre deux onces de nourriture au repas du matin, et environ huit onces, ou moins qu'il n'en faut réellement pour satisfaire l'appétit, au repas du soir. Il est évident que le diner, ou repas complet, est supposé par ces règlements être pris au milieu du jour; cependant, le repas plus léger du soir peut être pris à midi et le repas complet le soir, si on le désire.

Il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

Chaque catholique, depuis vingt et un ans accomplis jusqu'au commencement de la soixantième année, est sujet à la loi du jeûne.

(2) Tous les mercredis et vendredis du Carême, de même que le samedi de la semaine des Quatre-Temps et le Samedi Saint, sont des jours d'abstinence.

La loi de l'abstinence défend de manger de la viande et des produits de la viande (soupe, bouillon, etc.), mais elle ne défend pas les sauces ou condiments faits avec le gras d'animaux, ni l'usage des oeufs, du lait du beurre, du fromage, etc.

Tous les fidèles sont sujets à la loi de l'abstinence à partir de sept ans accomplis.

(3) Le jeûne et l'abstinence du Carême cessent à midi, le Samedi Saint.

(4) Les lois de l'Eglise concernant le jeûne et l'abstinence obligent sous peine de péché mortel. Seuls en sont excusés les personnes qui, par suite de leur état ou de leurs occupations, ne peuvent s'y conformer. Celles qui, en conscience, ont un doute quelconque sur la validité de leurs raisons à s'exempter de la loi doivent consulter leur confesseur et suivre son avis.

Ceux qui sont excusés ou dispensés de la loi du jeûne peuvent manger de la viande à tous les repas, les jours où l'usage de la viande est permis. Les mêmes jours, ceux qui sont tenus de jeûner ne peuvent manger de la viande qu'au repas principal.

(5) Le temps de la Communion Pascale dans ce diocèse s'étend du Mercredi des Cendres au Dimanche de la Trinité. L'obligation de la Communion Pascale repose sur tous les fidèles qui ont atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire l'âge de raison. Pour remplir ce précepte, il est nécessaire d'être en état de grâce.

Quelle que soit l'obligation pour chacun en matière de jeûne et d'abstinence, qu'il soit capable ou non de remplir les préceptes de l'Eglise durant ce temps, il faut toujours se rappeler que le Carême est pour chacun une époque de mortification et de pénitence. Personne n'échappe à cette loi; il n'y a ni droit, ni raison de dispense. Nous devons tous entrer profondément dans l'esprit du temps de pénitence: en approchant plus fréquemment des Sacrements; en assistant, chaque jour si possible, à la Sainte Messe et aux exercices du Carême; en évitant tous les amusements triviaux, tels que théâtres, réceptions, parties de plaisir et le reste. "Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'esprit vous mortifiez les désirs de la chair, vous vivrez." (Rom. 8, 13.)

Pendant le Carême, deux exercices appropriés les jours de semaine auront lieu partout où c'est possible, dans les églises paroissiales. La permission nécessaire pour la Bénédiction du Très Saint-Sacrement est accordée à cette fin.

Un effort spécial devrait être fait pour instaurer la sainte pratique de la prière familiale en commun et faire surtout de la récitation du chapelet un devoir quotidien d'honneur et de religion pendant le temps du Carême.

✠ Alfred-A. SINNOTT,
Archevêque de Winnipeg.

MORT DU CARDINAL MERRY DEL VAL

Le secrétaire du Saint-Office a succombé à l'appendicite à l'âge de 65 ans — Il fut délégué apostolique au Canada en 1897

Cité Vaticane. — L'éminentissime cardinal Merry del Val, ancien secrétaire d'Etat papal, est mort mercredi matin, après une opération d'appendicite. Il était âgé de 65 ans.

Raphaël Merry del Val naquit à Londres. Son père était espagnol, sa mère, irlandaise. Le père du futur cardinal était, l'année de la naissance de ce dernier, secrétaire de l'ambassade d'Espagne. Raphaël Merry del Val fit ses études en Angleterre, puis à l'Académie des nobles ecclésiastiques de Rome. Ordonné prêtre le 30 octobre 1888 et nommé camérier secret, il prit part à diverses missions importantes, à la suite desquelles, en 1892, il devint camérier secret participant. En 1896, il était nommé secrétaire de la Commission pour les ordinations anglicanes.

Mission au Canada

C'est l'année suivante que, promu prélat de Sa Sainteté, il était chargé d'une mission au Canada en qualité de délégué apostolique, pour y étudier la question des difficultés scolaires au Manitoba. A son retour à Rome, en 1898, il devenait consulteur de l'Index. En 1899, il était nommé président de l'Académie des nobles ecclésiastiques.

Le 19 avril, le futur cardinal était élevé à l'archiépiscopat, comme titulaire de Nicée. Il fut sacré le 6 mai suivant, par le cardinal Rampolla.

Avant son élévation au cardinalat, qui devait avoir lieu trois ans plus tard, Mgr Merry del Val représenta le Pape à l'avènement d'Edouard VII d'Angleterre, le 3 juin 1902, puis il fut désigné comme secrétaire du conclave et du Sacré-Collège à la mort de Léon XIII, en 1903, ainsi que comme secrétaire de la Consistoriale, puis nommé pro-secrétaire d'Etat par Pie X, le 4 août 1903. C'est le 9 novembre 1903 qu'il fut fait cardinal-prêtre au titre de Saint-Praxède, et trois jours après il était nommé secrétaire d'Etat, préfet de la Congrégation de Lorette, des Palais apostoliques et président de la Commission pour l'administration des biens du Saint-Siège, charges qu'il remplit jusqu'à la mort de Pie X (20 août 1914). A la mort de Pie X, il était aussi, depuis 1904, membre de la Commission de codification du droit canon, poste qu'il occupa jusqu'à 1917, et depuis quelques mois archiprêtre du Vatican et préfet de la Fabrique de Saint-Pierre.

En octobre 1914, il était nommé secrétaire du Saint-Office, charge qu'il occupait encore.

En octobre 1926, il avait été légat pontifical à Assise.

Il était protecteur d'un grand nombre de congrégations, notamment des Soeurs Grises et des Dames du Sacré-Coeur.

Le président Rubio reprend ses fonctions

Mexico. — Le président Ortiz Rubio a repris ses fonctions présidentielles. Ses médecins déclarent qu'il est complètement remis de la blessure reçue dans l'attentant contre sa vie le jour de son installation.

Un monument au maréchal

Un crédit de 2,500,000 francs a été demandé en vue de l'édification aux Invalides d'un monument funèbre au maréchal Foch.

Le monument prévu serait en bronze et placé à droite du choeur dans la chapelle Saint-Ambroise. Il se composerait d'un grand sarcophage orné de quatre bas-reliefs et de quatre figures d'angle. Le sarcophage serait couronné par un groupe de douze personnages figurant le peuple et l'armée et portant sur un lit de lauriers le corps du maréchal.

ANDERSON TENTE DE SE DISCULPER

Il invoque toujours sa fameuse distinction entre écoles publiques et écoles séparées

Montréal. — Lors de leur dernière réunion tenue en l'hôtel Mont-Royal, les femmes conservatrices de la Fédération Provinciale ont protesté contre le projet de la loi des écoles en Saskatchewan. En conséquence, Mlle Irène Joly, présidente, adressa au premier ministre de cette province la lettre suivante:

13 février 1930.

Honorable J.-T.-M. Anderson,
Premier Ministre de Saskatchewan,
Régina.

Honorable Monsieur,

Nous, les Canadiennes françaises de la Fédération provinciale des femmes conservatrices du Québec, à notre dernière réunion, avons déploré la situation malheureuse faite à nos frères de la Saskatchewan.

Nous ne prétendons pas intervenir dans ce gouvernement local, non plus que nous ne croyons en avoir le droit; mais cependant, nous considérons comme un devoir sacré de protester contre ce que nous pourrions appeler une persécution contre les Canadiens français et les catholiques, qui furent les pionniers dans la province de la Saskatchewan.

D'après nos principes, nous admettons que "chasser Dieu et ses emblèmes religieux" est blasphématoire, et priver les citoyens d'être enseignés comme ils devraient l'être dans leur langue maternelle, quasi-persécution. En agissant ainsi, nous ne considérons pas que la province de la Saskatchewan fait un pas vers une civilisation idéale et travaille dans l'intérêt de la communauté canadienne.

Néanmoins, nous avons le ferme espoir que cette question n'est pas encore close, et qu'avec une plus grande largeur de vue, votre gouvernement provincial fera justice à tous.

Espérant de tout coeur recevoir une réponse réconfortante, et vous souhaitant plein succès dans la solution de cette question, nous demeurons, honorable Monsieur,

Vos respectueuses,
Irène JOLY,
Présidente.

Réponse de l'hon. J.-T.-M. Anderson

L'hon. J.-T.-M. Anderson a répondu ce qui suit:

Régina, 17 février 1930.

Mlle Irène Joly, présidente,
Fédération provinciale des Femmes Conservatrices, Montréal.

Mademoiselle,

Je désire accuser réception de votre lettre du 13 février, et j'ai lu avec soin ce que vous dites dans vos critiques au sujet de ce que vous croyez être l'intention de l'action du gouvernement dans cette province.

Laissez-moi vous dire qu'il n'y a aucun désir ni intention de persécuter aucune race ni aucune personne de quelque croyance religieuse qu'elle soit. Le projet de loi que nous avons l'intention d'introduire concerne les écoles publiques de cette province et affectera tout électeur de la même manière, qu'il soit Juif ou Chrétien, Protestant ou Catholique. Le gouvernement n'a pas l'intention d'introduire aucun projet de loi qui puisse affecter de quelque manière les concessions présentes quant à l'enseignement du français. En un mot, le but de la législation est d'avoir des écoles publiques absolument non-confessionnelles, et elle n'affecte d'aucune manière la minorité ou les écoles séparées de la province.

Je vous envoie une copie du projet de loi.

Votre dévoué,
(Signé) J.-T.-M. ANDERSON.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue

La lettre de M. Anderson suggère à M. Omer Héroux les réflexions suivantes dans le "Devoir":

"L'essentiel, ce qu'il ne faut jamais perdre de vue dans ce débat, c'est que les écoles de "minorité", les écoles "séparées" dont il est question dans cette lettre, ne sont pas les écoles de la minorité "provinciale", mais bien celles de la minorité "locale". D'où il suit qu'il n'y a école "séparée" pour les catholiques que lorsque les catholiques sont en "minorité" dans une région donnée.

D'où il suit encore que, lorsque les catholiques constituent la totalité ou la quasi-totalité de la population d'un district scolaire, leur école est dite "publique", tombe donc sous le coup du projet de loi que présente M. Anderson et qui interdirait la présence à l'école de tout emblème ou costume religieux.

C'est là le fait brutal, comme cet autre, réaffirmé ici, que M. Anderson entend bien chasser des écoles "publiques" toute trace d'influence confessionnelle quelconque.

Quant à l'attitude de M. Anderson envers le français, enregistrons sa déclaration présente, mais notons aussi que son gouvernement, en déclarant que l'enseignement du catéchisme doit être donné en anglais aux enfants non anglais, donne à la loi une interprétation à laquelle personne ne parait avoir songé avant lui."

La voix du Pape

L'ENCYCLIQUE SUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE LA JEUNESSE

PIE XI, PAPE

Aux patriarches primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique et à tous les fidèles de l'univers catholique.

Vénérables Frères et très chers Fils. Salut et Bénédiction apostolique.

Introduction

Représentant sur la terre du divin Maître qui, en embrassant, certes tous les hommes, même les pécheurs et les indignes, dans l'immensité de son amour, a voulu toutefois témoigner de sa prédilection pour les enfants avec une tendresse toute particulière, et l'a exprimée d'une façon si touchante par ces paroles: "Laissez venir à moi les petits enfants" (1), Nous avons, Nous aussi, en toute occasion, cherché à manifester la prédilection toute paternelle que Nous avons pour eux, spécialement par Nos soins assidus et par les enseignements donnés en temps opportun au sujet de l'éducation chrétienne de la jeunesse.

(a) Motifs de parler de l'éducation chrétienne

Nous faisant l'écho du divin Maître, Nous avons adressé de salutaires paroles tantôt d'avertissement, tantôt d'exhortation, tantôt de direction aux jeunes gens, aux éducateurs, aux pères et aux mères de famille sur différents points de cette éducation chrétienne. Nous y avons mis cette sollicitude qui convient au Père commun de tous les fidèles, et cette insistance, en temps et hors de temps, qui est le devoir du Pasteur comme l'enseigne l'Apôtre: "Insiste en temps et hors de temps, reprends, supplie, menace avec une inaltérable patience et toujours en instruisant" (2). Insistance plus que jamais nécessaire à notre époque, où nous n'avons que trop à déplorer une absence si complète de principes clairs et sains, même sur les problèmes les plus fondamentaux.

Mais précisément ces conditions générales de notre temps, la discussion actuelle en sens divers des problèmes scolaires et pédagogiques dans les différents pays, le désir que, par suite, Nous ont manifesté avec une filiale confiance beaucoup d'entre vous et beaucoup de vos fidèles, Vénérables Frères, enfin Notre affection si profonde, comme nous l'avons dit, pour la jeunesse, Nous poussent à revenir plus expressément sur cette matière, sinon pour la traiter, doctrine et pratique, dans toute son ampleur presque inépuisable, du moins pour en reprendre les premiers principes, mettre en pleine lumière les principales conclusions, et en indiquer les applications pratiques.

Que cela soit le souvenir qu'en Notre jubilé sacerdotal, avec une intention et une affection toutes spéciales, Nous dédions à la chère jeunesse et recommandons à tous ceux qui ont mission et devoir de s'occuper de son éducation.

En vérité, on n'a jamais autant que de nos jours discuté sur l'éducation; aussi, les inventeurs de nouvelles théories pédagogiques se multiplient-ils. On imagine, on propose, on discute des méthodes et des moyens propres non seulement à faciliter l'éducation, mais à créer même une éducation nouvelle d'efficacité infaillible qui soit capable de disposer les nouvelles générations à la félicité terrestre si convoitée.

C'est un fait que les hommes, créés par Dieu à son image et à sa ressemblance, ayant leur destinée en lui, perfection infinie, et se trouvant au sein de l'abondance, grâce aux progrès matériels de maintenant, se rendent compte, aujourd'hui plus que jamais, de l'insuffisance des biens terrestres à procurer le vrai bonheur des individus et des peuples; aussi sentent-ils plus vivement en eux cette aspiration vers une perfection plus élevée que le Créateur a mise au fond de leur nature raisonnable, et ils veulent l'atteindre principalement par l'éducation. Mais beaucoup d'entre eux, s'appuyant, pour ainsi dire, outre mesure, sur le sens étymologique du mot, prétendent tirer cette perfection de la seule nature humaine et la réaliser avec ses seules forces. D'où il leur est aisé de se tromper, car, au lieu de diriger leurs visées vers Dieu, premier principe et fin dernière de tout l'univers, ils se replient et se reposent sur eux-mêmes, s'attachant exclusivement aux choses terrestres et éphémères. C'est pourquoi leur agitation sera continuelle et sans fin tant qu'ils ne tourneront pas leurs regards et leur activité vers l'unique but de la perfection, qui est Dieu, selon la parole profonde de saint Augustin: "Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, et notre coeur est inquiet jusqu'à ce qu'il se repose en vous." (3)

(b) Essence, importance et excellence de l'éducation chrétienne

Il est donc de suprême importance de ne pas errer en matière d'éducation, non plus qu'au sujet de la tendance à la fin dernière, à laquelle est infiniment et nécessairement liée toute l'oeuvre éducatrice. En fait, puisque l'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir de véritable éducation qui ne soit tout entière dirigée vers cette fin dernière. Mais aussi, dans l'ordre présent de la Providence, c'est-à-dire depuis que Dieu s'est révélé dans son Fils unique, qui seul est "la Voie, la Vérité et la Vie", il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne.

On voit par là l'importance suprême de l'éducation chrétienne, non seulement pour chaque individu, mais aussi pour les familles et pour toute la communauté humaine, dont la perfection suit nécessairement la perfection des éléments qui la composent. Pareillement, des principes énoncés ressort clairement et avec évidence l'excellence, peut-on dire incomparable, de l'oeuvre de l'éducation chrétienne, puisqu'elle a pour but, en dernière analyse, d'assurer aux âmes de ceux qui en sont l'objet la possession de Dieu, le Souverain Bien, et à la communauté humaine le maximum de bien-être réalisable sur cette terre; ce qui s'accomplit de la part de l'homme de la manière la plus efficace qui soit possible, lorsqu'il coopère avec Dieu au perfectionnement des individus et de la société. L'éducation, en effet, imprime aux âmes la première, la plus puissante et la plus durable direction dans la vie, selon une sentence du Sage, bien connue: "Le jeune homme suit sa voie; et même lorsqu'il sera vieux, il ne s'en détournera pas." (4) C'est ce qui faisait dire avec raison à saint Jean Chrysostome: "Qu'y a-t-il de plus grand que de gouverner les âmes, et de former les jeunes gens aux bonnes moeurs?" (5)

Mais aucune parole ne nous révèle mieux la grandeur, la beauté et l'excellence surnaturelle de l'oeuvre, de l'éducation chrétienne, que la sublime expression d'amour par laquelle Notre-Seigneur Jésus, s'identifiant avec les enfants, déclare: "Quiconque reçoit en mon nom un de ces petits enfants me reçoit." (6)

Cependant, pour ne pas commettre l'erreur dans cette oeuvre de souveraine importance, et pour lui donner avec l'aide de la grâce divine la meilleure direction possible, il est nécessaire d'avoir une idée claire et exacte de l'éducation chrétienne et de ses éléments essentiels: A qui appartient-il de donner l'éducation? quel est le sujet de l'éducation? quelles conditions de milieu requiert-elle nécessairement? quelle est la fin et la forme propre de l'éducation chrétienne selon l'ordre établi par Dieu dans l'économie de sa Providence?

(A suivre)

(1) Marc, X, 14: "Sinite parvulos venire ad me".

(2) II Tim. IV, 2: "Insta opportune, importune: argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina".

(3) Confess., I, 1: "Fecisti nos, Domine, ad Te, et inquietum est cor nostrum donec requiescat in Te".

(4) Prov., XXII, 6: "Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit non recedet ab ea".

(5) Hom. 60, in c. XVIII Matth.: "Quid majus quam animis moderari, quam adolescentulorum fingere mores?"

(6) Marc. IX, 36: "Quisquis unum ex huiusmodi pueris receperit in nomine meo, me recipit."

Sir Henry Thornton et l'immigration

Toronto — Le problème du chômage auquel nous avons à faire face aujourd'hui ne doit pas être attribué à une immigration trop abondante, a déclaré sir Henry Thornton, président des Chemins de fer nationaux. Il croit plutôt que c'est dû à un ralentissement de la production dans certaines industries

CONTRE L'ECOLE CONFESSIONNELLE

Pour chasser des soi-disant écoles publiques de la Saskatchewan tout signe religieux

Voici le texte du projet de loi scolaire Anderson. Il est emprunté au "Regina Daily Star" du 12 février et la traduction est du "Devoir":

(1) Aucun emblème d'une foi, d'une confession, d'un ordre, d'une secte, d'une société ou d'une association religieuse quelconque ne devra être exposé dans ou sur un édifice d'école publique quelconque durant les heures scolaires, et aucune personne ne devra enseigner ou avoir la permission d'enseigner dans une école publique quelconque en portant le costume de toute telle foi, confession, ordre, secte, société ou association religieuse.

(2) Tout instituteur violant les dispositions de la sous-section (1) sera coupable d'un délit et son certificat pourra être suspendu ou annulé par le ministère, et il sera aussi passible sur conviction sommaire d'une amende n'excédant point $50.

(3) Tout commissaire violant les dispositions de la sous-section (1), ou permettant la violation d'icelle, sera coupable d'un délit et passible sur conviction sommaire d'une amende de pas moins de $25 et de pas plus de $100; et, s'il est trouvé coupable, sera inapte, pour telle période que le ministre pourra déterminer par ordonnance, à occuper les fonctions de commissaire.

(4) Le ministre, s'il est convaincu que le bureau des commissaires d'un district d'école publique quelconque a permis une violation de la sous-section (1) devra ordonner que le district ne reçoive aucun octroi à même l'argent voté par la législature, quant à la période de violation, auquel cas nul tel octroi ne sera fait.

(5) Toute somme d'argent dépensée par un bureau de commissaires, ou par un fonctionnaire d'icelui, en paiement du salaire d'un instituteur qui a commis une violation de la sous-section (1) et toute somme d'argent perdue par un district à la suite de non paiement d'octroi sous l'empire de la sous-section (4) pourront être recouvrées pour le district de la façon prévue par l'article 214.

Nos orphelinats

Parmi toutes les oeuvres dont nous sommes redevables au zèle de nos communautés religieuses, les Orphelinats tiennent une des premières places.

On en comprend l'importance quand on songe à nos familles nombreuses et que les causes ne sont pas rares qui privent de jeunes enfants de l'appui de leurs parents. Aussi à la Conférence annuelle des âmes charitables et sociales tenue à Montréal, l'automne dernier, trois rapports ont été consacrés à cet important sujet. Il s'y est dit des choses intéressantes et inconnues sur la nécessité, le fonctionnement actuel et les besoins de nos Orphelinats catholiques. Ce sont ces trois rapports que l'Ecole Sociale Populaire, à la demande des Organisateurs de la Conférence, publie aujourd'hui en une seule brochure. Elle se vend 15 sous l'exemplaire, $9.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

L'Ecole Sociale Populaire, qui s'efforce de plus en plus de fournir au clergé et aux catholiques instruits les documents sociaux qui peuvent leur être utiles, publiera dans sa prochaine livraison la remarquable Encyclique de Pie XI sur l'Education.



L'A.C.J.C. au Manitoba

Organe de l'Union régionale de Saint-Boniface
Piété — Etude — Action
Directeur: RAYMOND BERNIER

LE PROBLÈME

A écouter les doléances de certains aumôniers, celles de nombreux acéjistes, on constate que l'article *Etude* dans notre devise est souvent un facteur d'anémie dans la vie des cercles; l'anémie amène parfois la mort.

Faut-il s'en étonner? Pas trop. Le fait, pour pénible qu'il soit, trouve de multiples explications.

Remarquons d'abord que des cercles d'étude compteront toujours moins d'adeptes que des cercles dramatiques, sportifs ou autres. De plus, chez nous, il faut parler d'atavisme. Nos ancêtres n'étaient pas précisément ce que nous appellerions aujourd'hui des intellectuels: il fallait d'abord vivre avant de philosopher. Si, depuis, la vie a daigné nous sourire, l'intellectualisme n'a pas encore ravagé les esprits... Il faut encore compter avec les développements de la vie moderne. Avec les perfectionnements du machinisme, les différents systèmes, les classifications multiples de la routine commerciale, la part de l'esprit diminue, mais la fatigue nerveuse augmente. De là le besoin de se détendre, de s'étourdir après le travail. De là aussi la répulsion instinctive pour tout ce qui demande effort.

Aussi les excuses ne manquent-elle pas. Il faut, dit-on, viser au positif, au pratique. La théorie est fille du rêve, et le rêve a conçu des absurdités quand il n'a pas conduit à la folie. Et l'on continue...

Que répondre? Qu'il faut se défendre de ce qu'on a appelé *les culbuttes dans le bleu*, qu'il faut vivre sur la terre. Mais, pour nous être mis en garde contre l'amour des subtilités, des jongleries, pour avoir ridiculisé ceux qui se bercent dans la vapeur ouatée des nuages, qui planent *aux voûtes éternelles*, nous croirons-nous dispensés de tout travail intellectuel? Nous ne le croyons pas. Ce serait manquer à l'un des buts de l'*A. C. J. C.:* la formation des chefs.

Le progrès moderne a réalisé des inventions qui commandent l'admiration. L'argent est une puissance avec laquelle il faut nécessairement compter. Cependant, l'idée reste encore la grande force, la force qui discipline toutes les autres. Qui ne voit aussitôt la nécessité de l'étude pour l'acquisition, le développement, la réalisation de l'idée. Le chef est donc un homme d'idées. Il lui faut être par sa culture au-dessus de la moyenne. Sinon, son prestige est diminué, ou encore, son autorité n'est pas reconnue. Ce prestige, fruit de la valeur personnelle, le jeune homme ne l'a pas au sortir de l'école ou du collège. L'*A. C. J. C.* est là pour lui tendre la main: elle prescrit l'étude à ses membres. Les fondateurs étaient profondément convaincus que le jeune homme qui rêve d'être une personnalité au service de sa religion et de son pays, ne peut fermer, vendre ou brûler ses livres après un cours d'études. Le talent ne suffit pas. Le champ des connaissances humaines est trop vaste. Fait-on en courant le tour d'un musée?...

Ce sont là des vérités connues et reconnues de tous. L'acéjiste peut-il toujours se rendre le témoignage que sa vie est d'accord avec ces principes? Ce n'est pas à nous de répondre... L'*A. C. J. C.* a la légitime prétention d'avoir dans son programme tout ce qui est nécessaire à la formation des chefs. Encore faut-il qu'il y ait coopération! S'il est une formation que l'on reçoit, il en est une autre que l'on se donne. Cette dernière exige avant tout le travail personnel. Il faut être logique. L'expérience prouve qu'on ne l'est pas toujours. Tel jeune homme a demandé son admission au cercle; il a payé sa cotisation. C'est déjà un bon point en sa faveur; il assiste régulièrement aux réunions, mais il n'y prend pas une part active. Le fait d'être venu est pour lui une satisfaction qui vaut toutes les autres. Est-ce son tour de donner le travail ou la chronique, il accepte; à peine sorti, il a tout oublié. Il se réveille un beau matin, pense à sa conférence du lendemain. Il jette quelques idées sur un bout de papier, se présente le soir à la réunion et croit avoir bien mérité de la patrie parce qu'il aura proféré quelques banalités en guise d'excuses. Le portrait sent un tant soit peu son pessimiste. Il se rencontre pourtant.

Attendrons-nous donc d'un jeune homme qu'il consacre ses soirées à l'étude, aux activités sociales? Aucunement. Nous l'avons d'ailleurs insinué plus haut. Mais ce que l'on peut attendre, ce que l'on devrait même exiger d'un membre, c'est qu'il accorde une préparation sérieuse au travail qu'on lui confie, c'est qu'il prête une attention loyale pendant les séances, c'est qu'il s'y montre actif, curieux d'apprendre et de se renseigner.

Nous sommes restés à dessein dans les généralités. Une plume autorisée précisera plus tard ces considérations.

Roméo BERGERON, S.J.,
Aumônier du Cercle La Vérendrye.

LES AVANT-GARDES

Aujourd'hui tout le monde se préoccupe de la jeunesse. Les catholiques et surtout les prêtres s'y intéressent d'une façon particulière, parce que les jeunes sont la promesse de demain. L'A. C. J. C., elle non plus, n'est pas restée inactive. Association de jeunesse, elle n'a pas oublié les plus jeunes, ceux qui seront plus tard les membres de ses cercles.

Au Manitoba, nous comptons déjà quatre avant-gardes: celles de Saint-Pierre, de Sainte-Anne, de Letellier et d'Otterburne. Nous voudrions les voir en plus grand nombre, dans chaque paroisse, car en formant les plus jeunes, plus tard, la fondation des cercles devient plus facile, grâce aux membres que les avant-gardes fournissent.

Mais qu'est-ce qu'une avant-garde? C'est un groupement d'enfants ayant de 10 à 15 ans, créé en vue d'assurer à ses membres en même temps que la persévérance religieuse, la formation chrétienne et sociale nécessaire aux jeunes catholiques de notre temps, et leur préparation à l'A. C. J. C. Là où il n'existe pas un cercle, elle est le premier jalon, le petit noyau qui permettra plus tard d'en fonder un.

Sa création vient combler une lacune. Elle résout en outre la difficuté qu'on éprouve de jour en jour à atteindre les jeunes gens lorsqu'ils sont déjà imbus de préjugés ou détournés du sérieux de la vie par l'attrait des plaisirs quelconques ou des influences étrangères. L'avant-garde, en leur donnant de bonne heure une première formation selon l'idéal de l'A. C. J. C., sauve de pareils dangers l'avenir moral de ses membres.

Ainsi, dans le milieu où la fondation d'un cercle est difficile faute de jeunes gens qui pourraient s'intéresser à quelque chose de plus élevé que de se blaser sur un verre de bière, ou dans l'atmosphère délétère des salles de billards, des restaurants et des magasins, tout n'est pas perdu. Il reste les plus jeunes, ceux qui ont l'âme sereine, le coeur neuf. Ceux-là peuvent être formés et assez facilement. Ils ne demandent qu'une main charitable pour les conduire, les instruire, leur faire connaître les beautés de la vérité, de l'évangile, du patriotisme.

C'est pénible de constater le gaspillage des énergies dont toutes, pourtant, nous avons grandement besoin. Une minorité catholique et française ne peut pas se payer cette déchéance, chaque homme doit compter, il n'y a pas de place pour le bois mort. Et comment endiguer la dégradation de nos énergies? En apprenant aux plus jeunes à devenir des hommes, à remplir dignement leur rôle dans la société, en formant ceux qui dans dix ans seront les militants de l'heure.

Ce que nous voulons

L'"Association catholique de la Jeunesse canadienne-française" a pour but d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie.

L'importance et la nécessité d'une entreprise de cette nature ne saurait être contestée à l'heure actuelle. Grâce à Dieu, nous n'avons pas encore à gémir sur les maux qui accablent d'autres sociétés moins heureuses que la nôtre. Notre peuple a conservé la pureté et la simplicité de ses moeurs; il garde au fond de son coeur l'attachement à ses traditions de foi et de patriotisme. Mais à côté de ces signes consolants apparaissent des symptômes évidents de faiblesse et de trop justes sujets d'alarme. Il suffit de mentionner l'importation dans notre pays et l'infusion dans les esprits d'idées fausses et de doctrines malsaines par une presse oublieuse de ses devoirs, par des livres et des théâtres immoraux; l'enrôlement des nôtres dans les sociétés maçonniques et d'autres associations non moins suspectes au service d'intérêts étrangers et de pouvoirs occultes antichrétiens; l'incapacité et la faiblesse d'un grand nombre de nos hommes publics en présence des obligations religieuses et du devoir civique; l'idéal politique rabaissé au niveau des intérêts pécuniaires, et l'arène politique presque totalement vouée aux chicanes de partis et à la lutte vulgaire des égoïsmes personnels; le devoir social trop souvent méconnu de ceux qui possèdent l'influence, le talent et la fortune; enfin le manque de cohésion des forces catholiques réduisant à l'impuissance les rares bonnes volontés qui se dévouent effectivement à la religion et à la patrie.

Pour lutter contre tous ces dangers, pour préparer la victoire, il faut l'association, le groupement des forces vives; il faut que ceux que l'intérêt n'a pas encore séduits se reconnaissent et se comptent, pour ensuite marcher en rangs serrés dans une action commune mise au service de la cause menacée de la foi et de la patrie. Si chacun doit faire sa part dans cette oeuvre, il faut — et cette conclusion s'impose à notre conscience comme un devoir — le groupement de la jeunesse canadienne-française.

Pour réaliser ce groupement d'une façon efficace et fructueuse, l'"Association catholique de la Jeunesse canadienne-française" fait appel et ouvre ses rangs à ceux des jeunes qui croient au catholicisme et à son efficacité universelle pour le bien des individus et des sociétés, à la race canadienne-française et à sa mission providentielle; à ceux qui ont conscience des dangers que courent et notre foi catholique et notre race canadienne-française et qui se sentent "en vérité" le courage de se préparer à combattre pour le triomphe de l'une et de l'autre.

Les membres de l'Association tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire "un catholicisme vécu par l'individu et par la société", est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société et des individus.

Jean-Baptiste

Le sobriquet des Canadiens français n'a pas une origine bien mystérieuse. Il provient uniquement du fait que le prénom de Jean-Baptiste était très répandu parmi les nôtres, comme le démontre cette anecdote rapportée par Hubert Larue:

"A l'époque de la guerre de 1812, un officier anglais, ayant à appeler les "rôles" des milices et voyant qu'un très grand nombre de miliciens répondaient au nom de Jean-Baptiste, s'écria: "Damned, they are all Jean-Baptiste!" A partir de là, ce fut la façon, parmi les militaires, d'appeler tous les Canadiens français Jean-Baptiste."

VIE DES CERCLES

Nos cercles poursuivent toujours avec entrain leur excellent travail. Ils s'efforcent, cette année, selon la recommandation du Comité Central, d'étudier plus à fond l'A. C. J. C., ses statuts, son fonctionnement jusque dans le détail, son esprit véritable. Ils veulent que la vie des cercles soit assurée, que les membres soient des acéjistes convaincus, que l'A. C. J. C. donne son plein rendement.

Piété

La vie spirituelle semble se bien maintenir. En général, les membres réalisent que la piété que préconise l'Association doit être solide et suivie, non pas seulement un feu de paille sans conséquence.

Etude

Saint-David, à ses deux dernières séances, a eu deux excellentes causeries: l'une sur la "Plantation des arbres" et l'autre sur "Les plantes", données par M. I. Villeneuve, notre très dévoué agronome qui n'épargne rien pour répandre les bonnes méthodes de culture et l'amour de la terre. Sacré-Coeur, dans deux conférences très bien préparées, continue son étude sur la Presse catholique.

Les membres de Sainte-Agathe ont eu la bonne aubaine d'entendre le R. P. Schelpe, S.J. La conférence: "Le rôle social des Jeunes" les a vivement intéressés. Pour qui connait ce grand ami de la jeunesse, il n'y a pas à être surpris, si ce soir-là les acéjistes de Sainte-Agathe ont été empoignés par la parole chaude et convaincante du Révérend Père.

Au Cercle Provencher, le camarade Guilbert donna une conférence très personnelle sur "L'Action dans l'A. C. J. C."

Il faudrait ajouter à ce bref résumé les chroniques variées que presque tous les cercles ont au programme, les lectures spirituelles et les cours d'apologétique.

CORRIGEONS-NOUS

Bourg

Un bourg, en France, est un grand village où il se tient des marchés.

La plupart des municipalités que les lois canadiennes désignent sous le nom de "ville" ("town" en anglais) sont des bourgs.

Faubourg

On donne, en France, le nom de "faubourg" à toute partie d'une ville qui est au-delà de ses portes et de son enceinte. Ex.: Le faubourg Saint-Jean (à Québec).

"Faubourg" ne peut s'employer pour désigner un village ou un simple hameau. C'est donc à tort qu'on dit quelquefois chez nous: Aller au "faubourg", aller au bureau de poste du "faubourg", en parlant d'un village ou du bureau de poste d'un hameau.

Fort

Un fort est un ouvrage de terre ou de maçonnerie destiné à protéger une ville, un port, un passage etc. Ex.: Le fort de Beaumont (qui était destiné à protéger l'entrée du port de Québec).

C'est à tort que l'on donne quelquefois, au Canada, le nom de "fort" à certains villages qui étaient autrefois fortifiés afin de résister aux attaques des sauvages, ou même à certains villages, à certains gros hameaux qui n'ont jamais été fortifiés. Il faut dire: Le village, et non le "fort" de Verchères, à moins qu'on ne veuille parler de l'ancien fort où s'illustra Madeleine de Verchères.

Bien

On lit dans le dictionnaire de l'Académie (édition de 1877), à propos de ce mot: "Il se dit quelquefois, absolument, d'un bien de campagne, d'une propriété rurale. "Il a un petit bien à quelques lieues de la ville. Il vit dans son bien, sur son bien." Cette locution semble tombée en désuétude, depuis 1877; en tout cas, elle ne se trouve ni dans le "Dictionnaire général" de Hatzfeld et Darmesteter ni dans le "Nouveau Larousse illustré", qui sont plus récents. On fera donc bien de ne l'employer que dans la langue familière et de dire, dans la langue littéraire: bien de campagne, propriété rurale.

Notons, en passant, que "bien", pris absolument, n'a jamais eu, en France, le sens de bien de ville, ni celui de terre paternelle. Il est donc incorrect de dire: Il possède un beau "bien" à Montréal; — c'est lui qui a hérité du "bien".

Lot

Ce terme s'emploie, en France, pour désigner les parties du terrain qu'on a divisé en lopins à bâtir. Mais il ne paraît pas avoir cours dans la langue de la bonne compagnie, et il vaut mieux employer les locutions morceau de terre, lopin de terre, de préférence à lot, quand on parle d'une section de terre ou de terrain.

On donne aussi, chez nous, le nom de lot aux terres dont se composent les rangs. Laissons ce terme à l'administration et, dans la langue commune, disons tout simplement: terre, terain, domaine. "Lopin de terre" ne serait pas, semble-t-il, un équivalent exact, car cette locution se dit surtout d'un petit morceau de terre, d'un champ, d'une partie d'un domaine.

Sucrerie

Une sucrerie, d'après les dictionnaires du bon usage, est le lieu où l'on fait du sucre, comme celui où l'on raffine le sucre. On peut donc donner le nom de "sucrerie" à la maisonnette où se fabrique le sucre d'érable, à la "cabane à sucre".

Mais rien ne justifie l'emploi de "sucrerie" pour désigner le peuplement d'érables, l'"érablière" (ce mot a de la naissance, bien qu'il ne soit pas admis dans le français commun), où, d'ordinaire, on établit les sucreries. Il faut dire: forêt d'érables, peuplement d'érables, à moins qu'on ne préfère employer le néologisme canadien "érablière".

Le Comité d'Etude de la Société
du Parler français au Canada.

Le "Foucauld"

Le 5 janvier a été inauguré à Bordeaux, après transformation, le paquebot "Foucauld", des Chargeurs réunis...

Un beau bateau et un grand nom, a dit, à cette occasion, le directeur de la Compagnie. Nous notons volontiers l'hommage rendu, en présence du ministre de la Marine marchande, au "P. Charles de Foucauld", une des plus nobles figures qui illustrent la grande épopée africaine.

Officier, missionnaire, explorateur du Maroc, ermite du Sahara, du Hoggar; partout il a montré un ensemble de qualités et de vertus qui honorent à la fois sa patrie et sa religion. Il est mort victime de son patriotisme et de sa foi. Le paquebot qui porte son nom assurera le service entre la France et les côtes d'Afrique.

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

MANITOBA

SAINT-MALO

Le lundi 24 février avaient lieu en l'église de Saint-Malo les obsèques de Lucien Bruneau, âgé de 14 ans ½, dont la mort accidentelle et rapide a ému toute la paroisse. Venu le vendredi d'avant pour casser du grain au village, avec ses chevaux, il reçut, dans l'écurie où il les avait mis, une violente ruade, en pleine poitrine, d'un autre cheval rétif qui s'y trouvait. Transporté trois jours après à l'hôpital de Saint-Boniface, il y mourait après une opération trop tardive, au milieu de grandes souffrances.

Dernier fils d'une famille de treize enfants, sa mort imprévue et subite a douloureusement affecté son père, M. Athanase Bruneau et sa mère, Mathilde Nault.

Le défunt laisse en outre cinq frères: Arthur, à Vancouver; Raymond, à Saint-Pierre; Joseph, Ovide, Jules; sept soeurs: Yvonne, Mme Léo Polard, en Saskatchewan; Flore, en Saskatchewan; Donalda, Mme Marcel Catellier; Olive, Mme Teddy Polard; Victoire, Marie, Blanche et Gilberte Bruneau.

Ses funérailles solennelles eurent lieu en présence d'une grande foule de la paroisse, de parents et d'amis.

N.-D. DE LOURDES

Pour nos religieuses

C'est le 9 mars, donc dimanche prochain, que nous accourrons en foule à la salle paroissiale pour y passer une bonne et saine veillée, et témoigner à nos religieuses la sympathie qui nous anime. Nous y verrons les débuts de Charlie Chaplin au cinéma, et comment Totor s'y prit pour assister, malgré la consigne, à un match de baseball. Enfin, dans un décor de simple nature infiniment plus riche que ceux des plus opulents studios, nous assisterons au triomphe de l'amour véritable, de l'amour que Dieu a fait, sur les bas et vils calculs de la rapacité humaine. 9,000 pieds de film, la plupart à l'état de neuf. C'est dire que la séance mérite le dérangement, et que la reconnaissance l'impose. Donc, au dimance 9 mars, dans cette salle familiale où il fait si bon se rencontrer.

Bientôt, nous tournerons "Le Chemin de l'Amour" (divin), ou la vie de saint François d'Assise, et "Le Miracle des Loups", scène admirable qui a couvert, ces dernières années, tous les écrans paroissiaux de France. Sans compter nombre de pièces de haute inspiration, qui laissent si loin derrière elles les fadaises que présentent les cinémas sans Dieu. Avec le bien des âmes, notre but est de mériter la louange contenue dans ces paroles — toutes récentes — du Pape Pie XI, glorieusement régnant: "Elles sont donc à développer toutes ces oeuvres éducatives... qui s'appliquent à répandre les bonnes lectures et à promouvoir les spectacles vraiment éducatifs, allant jusqu'à créer au prix de grands sacrifices, des théâtres ou des cinémas, où la vertu n'ait rien à perdre et trouve même beaucoup à gagner".

LETELLIER

Convention municipale des commissaires d'écoles

La convention annuelle des commissaires d'écoles de la municipalité de Montcalm eut lieu le 19 février; une cinquantaine de commissaires y prirent part, sous la présidence de M. Narcisse Breton.

M. A.-A. Herriot, inspecteur des écoles, fut le premier orateur. Il eut des paroles élogieuses pour l'assistance nombreuse et aussi à l'égard de notre école du village qu'il a visitée. Il déclara que notre école se range parmi les meilleures de la province et il ajouta qu'il espérait que nous obtiendrions bientôt le douzième grade, afin d'en faire bénéficier le district environnant.

Le Rév Frère Joseph, S.M., principal de l'école Provencher de Saint-Boniface, parla des relations des institutrices avec les commissaires et avec les parents; il indiqua comment nous pouvons constater si nous avons une bonne école ou non.

M. J.-A. Marion, membre de l'exécutif provincial, expliqua les résultats obtenues par les motions adoptées à Brandon l'an dernier, et interpréta celles qui doivent être présentées à Winnipeg cette année. Il dit que l'administration scolaire a besoin de plus de fonds pour l'opération des écoles, mais qu'il ne faut pas penser à augmenter les taxes qui sont déjà trop élevées. Le gouvernement devrait trouver des moyens de prélever des revenus comme il le fait pour améliorer la situation dans d'autres domaines; l'éducation devrait passer la première, car elle est la plus essentielle.

Il y eut discussion et réponses aux questions. Il fut décidé que la prochaine convention aurait lieu à Saint-Jean-Baptiste l'automne prochain.

L'élection donna le résultat suivant: Président, Narcisse Breton; vice-président, Harry Franks; secrétaire-trésorier, Léon Bruyère; conseillers, J. Lauzé, J.-A. Marion et A.-A. Herriot.

Mariage

Le mercredi 26 février eut lieu le mariage de M. Roger Blanchette et de Mlle Stella Fraser. MM. Philias Blanchette et Peter Fraser furent les témoins.

L'heureux couple s'embarqua pour un voyage nuptial à Minneapolis et Saint-Paul. Nos félicitations et nos meilleurs voeux de bonheur.

Naissances

Le 18 février — Joseph-Siméon-Julien, enfant de Louis Saurette et d'Alma Leclaire, baptisé le 19. Parrain et marraine: M. et Mme Edmond Saurette.

Le 21 février — Marie-Blanche-Léonne-Françoise, enfant de Léon Bruyère et de Louisa Beaucage, baptisée le 23. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Rhéaume, de Winnipeg.

Visite du "Voyageur"

La visite du club de raquetteurs le "Voyageur", de Saint-Boniface, a été un événement extraordinaire dont la population de Letellier a grandement joui. Le programme déterminé s'est déroulé en entier et le tout fut un succès.

Le Cercle Saint-Norbert, avec la coopération des Enfants de Marie, n'avait rien ménagé pour accueillir aussi bien que possible ces aimables raquetteurs. En retour, les raquetteurs nous ont fait passer d'agréables moments.

Résultats des examens de février

Grade XI: Lucia Chartier, 90; Ruth McClelland, 84.

Grade X: Agathe Comeault, 80; Agnès Forrest, 70.

Grade IX: Alice Gervais, 93; Imelda Saurette, 89.

Grade VIII: Ethel Calder, 79; Albertine Dupuis, 78.

Grade VII: Marie-Paule Saurette, 80; Alice Gendron, 70.

Grade VI: Simone Manseau, 81.5; Denise Houle, 81.

Grade V: Denise Ayotte, 89; Armand Dionne, 87.

Grade IV: Antoni Loiselle, 82; Ross Calder, 81; Thérèse Saurette, 81.

Grade III: Simone Ayotte, 90; Thérèse Dandeneau, 85

Grade II: Jean-Marc Cloutier, 91; Jacques Bruyère, 88.

Grade I: (c) Yvette Houle, Atala Graveline; (b) Thérèse Manseau, Verna Calder, Marcelle Dionne.

M. Thomas et le blé canadien

Londres. — Au cours des négociations entre les directeurs du "Pool" canadien du blé et les représentants des minoteries anglaises, il a été impossible d'en arriver à une entente définie: c'est ce qu'a déclaré au Parlement M. J.-H. Thomas, en réponse à une question. Il espère cependant que ces échanges de vues provoqueront un échange plus régulier de blé canadien et de produits anglais.

Une nouvelle Trappe au Canada

Québec. — S. G. Mgr F.-X. Ross, évêque de Gaspé, est revenu de sa visite "ad limina" le mois dernier, amenant trois Cisterciens qui fonderont un monastère à Val d'Espoir et qui seront rejoints au printemps par d'autres recrues d'outre-mer, profès et postulants.

MORT DU JUGE ALPHONSE GRAVEL

Une grande perte pour nos compatriotes de la Saskatchewan — Gravelbourg fait d'imposantes funérailles à ce pionnier de la ville et du district

Le jeudi 20 février au matin, les glas tintaient de nouveau à Gravelbourg, semant partout la surprise et la consternation, car ils nous annonçaient la mort soudaine d'un citoyen très illustre et très estimé, l'hon. juge Gravel. Dans la plénitude de ses talents et de sa force, il fut emporté après quelques instants de maladie, à l'âge de 54 ans. Un prêtre mandé en toute hâte courut porter les derniers sacrements à cette âme qui s'en allait, puis ce fut tout. M. le Dr Gravel, son frère, arrivé aussi sans retard, lui prodigua vainement toutes les ressources de son art. Il fut impossible de le ranimer.

"Quelle perte irréparable!" C'est le cri unanime devant la disparition de cet homme distingué dont nous étions tous, à juste titre, si fiers.

L'hon. Alphonse Gravel est un des neuf frères et soeurs qui donnèrent leur nom à cette belle colonie canadienne-française de la Saskatchewan qu'est Gravelbourg, et qui fut fondée par l'aîné d'entre eux, feu l'abbé Louis-Pierre Gravel.

Né à Arthabaska, province de Québec, le 3 décembre 1875, du mariage de feu le Dr Louis Gravel, d'Arthabaska, et de Jessie Bettez, de Plessisville, P. Q., Alphonse Gravel fit un brillant cours classique au Séminaire de Nicolet jusqu'après sa rhétorique, puis sa philosophie chez les Jésuites, à l'Université Fordham, de New-York. Il étudia le droit à l'Université Laval de Montréal.

Admis au barreau de la province de Québec en juillet 1899, il exerça sa profession quelques années dans l'Est, puis, après un nouveau séjour d'études à New-York, il vint s'établir, le premier mai 1908, en Saskatchewan, où il se fit admettre au barreau de cette province. Il pratiqua d'abord à Moose Jaw, en société avec son frère Emile et ensuite avec M. William-J. Ross. Il eut aussi, en 1917, un bureau à Gravelbourg, sous le nom de Gravel, Gravel et Hébert, qui continua ainsi jusqu'après la création du district judiciaire de Gravelbourg, qui eut lieu le premier mai 1918. En 1922 il fut quelques mois l'associé de M. Thomas Gallant, C.R.

Grâce à ses longues années de pratique et à sa haute compétence, M. Alphonse Gravel fut nommé, le 22 juillet 1922, par le gouvernement fédéral, juge de la Cour de district pour le district judiciaire de Gravelbourg.

C'est dans cette position que brillèrent surtout ses vastes connaissances légales, son jugement sûr, son esprit clair et pénétrant, cet amour acharné du travail et ce souci du devoir qui le faisaient préparer avec le plus grand soin chacun des jugements qu'il devait prononcer. Beaucoup de ces derniers ont été reproduits comme modèles dans les revues légales de Québec, de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

On le regardait notamment comme une autorité en fait de droit de succession. Il a composé divers écrits sur ce sujet.

Il est facile de voir en lui le digne fruit de nos collèges classiques. Fidèle aux enseignements de sa jeunesse, il fut toujours le champion de la cause catholique et canadienne-française.

Ancien président honoraire de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, il était aussi président de la Société Saint-Jean-Baptiste et Chevalier de Colomb du 4ème degré.

Il avait à coeur le développement de sa paroisse dont il était premier syndic. Il y a quelques jours, il voyait son plus grand rêve réalisé, en apprenant la nouvelle que Gravelbourg était érigé en évêché, et la joie qu'il en éprouva aurait contribué à abréger ses jours. Le matin de sa mort, il avait fait sa visite à l'église avant de se rendre à son bureau, comme il le faisait chaque jour. Il est permis de croire que dans ses colloques journaliers avec le Juge Eternel, il a dû implorer non seulement la lumière d'en haut pour bien juger, mais aussi la miséricorde dont tout homme a besoin ici-bas.

Le juge Gravel laisse une belle famille à laquelle il vouait un véritable culte. Il passait avec les siens les courtes récréations qu'il s'accordait. Outre son épouse distinguée, née Paula Trudeau, fille du Dr L.-A. Trudeau, de Saint-Jean d'Iberville, cinq enfants lui survivent: Mlles Liliane, élève du Couvent Jésus-Marie, à Gravelbourg, et Thérèse; MM. Armand et Alain, élèves du Collège Mathieu de Gravelbourg, et Pierre-Emile.

Il laisse trois frères: M. le Dr Maurice Gravel, M. Guy Gravel, pharmacien, tous deux de Gravelbourg, et M. Wilfrid Gravel, de la Commission scolaire de Montréal; deux soeurs: Mme Demers, née Berthe, épouse de l'hon. juge Jos. Demers, de la Cour Supérieure de Montréal, et Mme Hébert, née Lauriane, épouse de M. Georges Hébert, avocat et greffier de la ville de Gravelbourg.

Trois autres frères, l'abbé Louis-Pierre, le Dr Henri et l'avocat Emile Gravel, l'ont précédé de quelques années seulement dans la tombe.

Les funérailles de l'hon. juge Gravel ont eu lieu à Gravelbourg, le mardi 25 février, à 10 h. 30, devant une assistance considérable, et des membres distingués de l'Eglise et du barreau.

Que la famille éplorée veuille bien accepter nos respectueuses sympathies.

Grandioses funérailles

A 10 h. 30, mardi matin, en l'église paroissiale, avaient lieu les funérailles de l'hon. juge Alphonse Gravel. L'église, — ou plutôt la cathédrale, — n'était pas assez grande pour contenir l'assistance.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, Armand et Alain; ses frères, le Dr Maurice Gravel et sa famille, Guy Gravel, pharmacien, et sa famille; sa soeur et son beau-frère, M. et Mme Georges Hébert; sa belle-soeur, Mme Henri Gravel, et sa famille; sa belle-mère, Mme L.-H. Beauchemin; ses cousins, M. et Mme Emile Dorais et leur famille; M. et Mme Eugène Jacques et leur famille.

Les porteurs, tous des anciens, étaient les suivants: M. Charles Lemoine, premier maire de Gravelbourg; M. L.-J. Brazziel, maire actuel; MM. Napoléon Aussant, Alfred Beauchesne, Philippe Michaud, Edgar Bertrand et Elphège Gauthier.

Les Chevaliers de Colomb, dirigés par leur chef, M. A. Delorme, assistaient en corps. Leur garde d'honneur, composée de membres du quatrième degré en grande tenue, épée au côté, comprenait MM. A. Delorme, J.-A. Forcier, Jos. Lacoursière, T. Bourassa, Hector Fortin, J.-L. Guay, Ernest Colpron, Louis Braconnier, Ernest Cadieux et Thomas Gallant.

Le service a été chanté par M. le curé Albert Gravel, de Mazenod, cousin du défunt, assisté de MM. les abbés Leclaire et Lussier comme diacre et sous-diacre. L'absoute a été prononcée par Mgr Guy, ancien supérieur du collège.

Assistaient dans le choeur: Mgr Marois, P.A., administrateur du diocèse; Mgr Maillard, P.D., V.F., curé de Gravelbourg; MM. les curés Poirier, de Ponteix; Kugener, de Willow Bunch; Dufresne, de Laflèche; Saulners, Jérôme, Morissette, R. P. Boyer, O. M.I., etc.; MM. les professeurs du collège et leurs élèves, etc., etc.

Remarqué dans l'assistance: les juges Knowles, Rimmer, Ousley, M. le shérif Charlebois, le barreau de Gravelbourg et du district au complet; M. Anderson, Moose Jaw; Dr Longault, M. Waddell, Mossbank; M. Orian Tourigny, Ponteix.

Offrandes de fleurs: Assiniboia Bar Association; les familles Provencher et Crépeau; Moose Jaw Bar Association; juge Ousley; Gravelbourg Bar Association; Saskatchewan District Court Judges; M. et Mme Jules Audette, Mme Hector Fortin, M. et Mme Odilon Charbonneau; les Chevaliers de Colomb de Gravelbourg; M. Guillaume Spronken, Mme L.-A. Ranger, Mme A. Marchessault, le sherif et le personnel du palais de justice; M. et Mme W. Saint-Germain, le juge Knowles, M. W.-O. Smith, de Kincaid; famille Alexandre Raymond, famille de M. Charles Lemoine, J.-G. Pardiner, M. et Mme W.-R. Ross, Moose Jaw; ville de Gravelbourg; Mme Georges Huel; M. B.-F. McGregor, M.L.A.; M. et Mme L.-J. Brazziel, M. A. O'Neill MacMillan; l'Association Saint-Jean-Baptiste et l'A. C. F. C.; la municipalité rurale; M. et Mme Gustave Piteau, Montréal; le juge et Mme J. Demers, Saint-Jean; M. et Mme Wilfrid Gravel, Montréal.

Télégrammes de sympathie: le juge Trahan; le juge et Mme Philippe Demers, le Dr et Mme Moreau; M. Henderson, Saskatoon; W.-J. Ross, Moose Jaw; le juge Rimmer; M. et Mme T. Meunier, Montréal; Dr et famille Nolin; M. Oswald Mayrand, Montréal; M. le curé Poirier; M. Achard; les Religieuses du Précieux-Sang; C.-C. Boughner, Saskatoon; Frederick-W. Torney, Moose Jaw; M. le curé Morissette, Radville; W.-R. Chrystal, Mossbank; W.-O. Smyth, Swift Current; M. Donatien Frémont, Winnipeg; Mme Rimmer, Régina; J. Emerson, Moose Jaw; L. McTaggart, Moose Jaw; M. le curé Reibel, Shaunavon; M. le curé J.-A. Ménard, Lisieux; shérif Butler, Assiniboia; Mme Madeleine Tessier; Dr J.-O. Lupien, Ponteix; M. et Mme Dositée Godin, Saint-Jean; famille G.-Emile Gravel, Montréal; M. le curé Lussier, Meyronne; M. L.-P. de Courval, Victoriaville; M. et Mme E.-T. Sullivan, Moose Jaw; M. Chilsom, Moose Jaw; évêché de Régina; M. l'abbé Henri Gravel, Montréal; la ville de Ponteix; M. Raymond Denis; M. Arthur Marcotte; M. et Mme H.-R. Huot; M. et Mme Eugène Cadieux, Willow Bunch; Mgr Guy, M. l'abbé Elie-J. Auclair; M. J.-F. Saint-Cyr; Dr et Mme Roy, Régina; Dr J.-M. Uhrich; Dr Mooney, Régina; Dr et Mme Henri Desmarais; le juge Turgeon, le juge J. Archambault, Montréal; le juge L.-Arthur Cannon; familles Louis et Philippe Martel; S. G. Mgr Prud'homme; M. et Mme O. Adam; M.-A.-N. Morin, Hector Larocque, Mme Jean Feuilly, Mme Giroux, etc., etc., ainsi que des centaines de bouquets spirituels.

Missions catholiques incendiées en Chine

Hankéou. — On rapporte que des bandits ont pillé et brûlé des missions catholiques à Tsench Inghu et à Lachingkow, à 120 milles d'ici. Les missionnaires ont appris l'approche des bandits et sont allés se réfugier à Shasi dans le Hou-Peh.

Nouvelle aile au "Royal York"

La gravure ci-dessus fait voir l'arrière du gigantesque hôtel "Royal York", que le Pacifique Canadien a fait construire l'an dernier à Toronto et auquel il doit déjà, faute d'espace suffisant, ajouter une nouvelle aile de 100 chambres. Les travaux sont passablement avancés, comme on peut le voir ici. Cette aile s'ajoute en effet au centre de la façade arrière et la structure métallique est déjà terminée. Avec cette addition, le nombre de chambres du "Royal York" est porté à 1164. L'aile pourra être occupée vers le mois de juin.

Page Féminine

La jeune fille canadienne

Je viens de dénicher dans l'"Echo de Pa-[ris]" un article dont le sujet roule sur "la Jeune [fil]le Canadienne". Je préférerais en ignorer [l'au]teur, mais c'est signé tout au long: Pierre [de] Saint-Denis, et cela vient en droite ligne [de] Winnipeg. Si nous le lisions ensemble... [vou]lez-vous? Il faut bien rire un peu...

Winnipeg, janvier 1930.—Dix-sept heures. Une im[men]se artère soudain emplie d'un brouhaha intense, d'un [frou]-frou de soies et de fourrures, d'une désharmonie de [voix] hautes, de claquements de talons surélevés, telle est [la g]rande rue de Winnipeg, à la fermeture des bureaux.

Entendre frapper tous ces petits talons, à [dix-sept h]eures du soir, au milieu du brouhaha in[ten]se et d'une "désharmonie de voix hautes"... [Hei]n! Hypertrophie de l'ouïe, sensation mor[bid]e ou quoi?...

Des grands édifices, où se concentrent tous les gens [d'aff]aires, où les millions jonglent avec les millions,

Je ne croyais pas habiter un pareil pays [de] Cocagne. Et vous, chères lectrices?

[U]n homme, riche à deux heures, se trouve sur la paille [...]pis, vous pouvez voir sortir, comme d'une ruche im[men]se, un essaim serré de jeunes filles qui prennent [poss]ession de la rue, la captent en quelque sorte et en [expu]lsent littéralement le sexe dit fort.

C'est le cas de le dire, "le sexe dit fort". [Il s]emble cependant s'accommoder sans peine [du] peu d'espace qu'on lui octroie et sillonne [d'u]ne façon assez rassurante la grande artère [de] Winnipeg.

Il est difficile de dépeindre la surprise du Français, [surp]rise désagréable d'ailleurs, qui, arrivant de son pays [où l]a jeune fille reste toujours enveloppée de cette can[deur] virginale qui fait toute sa grâce, voit subitement [les a]dministrations totalement envahies par un sexe qui [sem]ble absolument hors de place au milieu des affaires,

Nous les connaissons ces jeunes snobs [eur]opéens, dont le coeur délicat se soulève [dev]ant la grossièreté américaine, qui viennent [nous] déplorer nos moeurs barbares, pleurer la [can]deur virginale des jeunes filles de leur pays [et] prendre femme au Canada. Toujours [l'his]toire de la poutre et de la paille!

Au Canada, toutes les jeunes filles travaillent; riches [ou p]auvres, il n'en est pas une qui échappe à la loi com[mun]e. Pourquoi? Parce qu'elles veulent acquérir leur [liber]té, leur totale indépendance, sitôt sorties de l'école. [Il] n'y a qu'un moyen d'être libre, c'est de gagner des [dolla]rs, de ces dollars qui leur permettront de s'habiller [luxu]eusement, souvent d'une façon extravagante, de s'offrir toutes leurs fantaisies, de regarder de haut les jeunes gens qui, ayant bien d'autres frais, hésiteront à sortir le soir, en agréable compagnie, sachant qu'ils doivent offrir à leurs luxueuses amies non seulement les places les plus chères des théâtres, mais un souper fin chez le traiteur à la mode de l'année.

Jeunes filles, elles travaillent et dépensent sans se rendre compte de la valeur de l'argent. Et, le jour où elles se marient, si leur époux n'est pas capable de leur fournir tous leurs caprices, elles leur tirent la révérence en leur disant: "Mon cher ami, je retourne travailler et... vivre seule! Le jour où vous pourrez suffire à notre ménage (comme je l'entends), nous reprendrons la vie commune."

Ainsi, d'après le distingué correspondant de l'"Echo de Paris", toutes les jeunes filles canadiennes qui travaillent sont des émancipées ne songeant qu'à mener la grande vie, à s'offrir tous les luxes et à narguer les pauvres petits jeunes gens! Quand vous aurez fréquenté un peu plus nos milieux canadiens, cher M. Pierre de Saint-Denis, vous ne parlerez pas avec cette désinvolture de la jeune fille de chez nous. J'en connais, pour ma part, un grand nombre qui travaillent et qui n'ont rien de commun avec ce portrait fantaisiste.

Quel déprimant exemple pour tous les jeunes gens qui ne désirent que se marier et entretenir raisonnablement un foyer heureux et confortable! Le résultat se devine aisément: diminution des mariages, conclusion peu en faveur du développement rapide d'un jeune pays comme le Canada.

Que M. de Saint-Denis se rassure. Malgré la peinture peu engageante qu'il fait de la jeune Canadienne, il se trouvera toujours quantité de jeunes gens pour consentir à épouser ces petits monstres et ces mariages ne réussiront pas plus mal qu'ailleurs. (Voir les statistiques des divorces dans les différents pays, y compris la France.)

Peut-être qu'un jour à venir, cette folie de liberté et d'or

C'est une véritable obsession!

s'arrêtera chez les jeunes Canadiennes "américanisées" et qu'à ce moment-là elles trouveront plus agréable d'avoir un chez elles que d'être enfermées, du matin jusqu'au soir, dans un bureau, assourdies par le tapotement monotone de leurs machines à écrire.

Nous croyons, franchement, qu'une fée a manqué au rendez-vous près du berceau de M. de Saint-Denis, celle qui pose du bout de sa baguette magique l'équilibre et le sens de la mesure.

Paule SAINT-AMANT.

[L]ES GENTILLESSES DE BÉBÉ

[Bé]bé est à la fois un amour, un [ange], un tyran et un petit monstre; [...] joli à croquer, rit de toutes ses [petit]es dents neuves en creusant des [fosse]ttes dans ses joues rosées, trotte [sur] deux jambes potelées et attrape [tout] ce qui est à sa portée avec deux [petit]es mains de poupée qui se refer[ment] avec une incroyable force sur les [objet]s qu'on veut lui reprendre. Ils [sont] quatre à le suivre continuelle[ment] des yeux, à prévenir la moindre [de s]es chutes, à le plaindre même [quan]d il rit de ses culbutes: le papa, [la m]aman, le grand-père, la grand'[mère] qui n'ont que ce petit-fils et qui [ne se] rendront jamais compte qu'ils [ont p]our lui d'immenses faiblesses, et [qu'il] règne sur leur vieillesse avec tout [le de]spotisme de sa vie à peine éclose. [Bé]bé marche, trotte, même crie, [et] cela est délicieux; mais le plus [charm]ant de tout, c'est que Bébé parle [et qu]e son vocabulaire est émaillé [d'orig]inales trouvailles particulières [aux t]out-petits. Bébé a donné à cha[que] mot qui s'échappe de sa mignonne [bouch]e un sens propre à sa petite in[tellig]ence en plein développement; il [a fai]t son choix de ceux qu'il entend [autou]r de lui, il a baptisé chaque objet [qu'il] vise sans ce souci de n'être point [comp]ris, puisque l'on sait toujours si [bien] le deviner.

[C'es]t ainsi que Bébé désigne inva[riable]ment un biscuit, un bonbon, un [fruit,] tout ce qui flatte son palais, par [une] appellation toute de sens: "C'est [bon"], mais comme on lui a appris à [dire] merci quand on lui en donne, [il] vous crie, dès qu'il vous voit [appro]cher, un plateau à la main, et [off]rir le contenu aux autres: "Merci!" Vous riez; vous supposez [que B]ébé veut ainsi vous prouver qu'il [est b]ien élevé et que, si vous ne l'ou[bliez] pas, il vous dira un gros merci; [et p]ourtant. Pour Bébé qui a ob[servé] qu'on se sert de ce mot quand [on v]ous offre une chose agréable, [c']est la formule dont il faut se [servir] pour obtenir du "c'est bon"; et [si] maman ne le lui fait pas répéter, [il ne] vous dira jamais le joli merci [qu]'il tiendra le "c'est bon" dans [sa me]notte, car Bébé n'a point encore [la no]tion de la reconnaissance. N'est-[ce p]as naturel pour lui de toujours [recev]oir?

Pour Bébé, une cloche, un poêle, une cuillère, tout objet qui rend un son au toucher ou au contact d'un autre se nomme une "guéding", et une porte se nomme "bang", parce qu'elle fait ainsi quand on la ferme brusquement. L'onomatopée n'est-elle pas toute désignée pour le choix naturel des mots, et n'est-ce pas beaucoup plus simple de parler ainsi que d'aller chercher, comme le font les grands, des syllabes à l'origine latine ou grecque?

Mais si Bébé appelle une poule une "cottecotte", il appelle un chien un "chez vous", parce que papa crie chaque fois qu'il en rôde un autour de la maison: "Va-t'en chez vous!" Pour un motif analogue, une montre, un cadran, une horloge sont pour lui une "quelle heure". Il y a la "quelle heure" de papa, de "pépé", de la chambre et celle de la cuisine, qui sonne si fréquemment à son grand plaisir.

Dans le langage de Bébé, il y a encore une "Télèse", ce qui signifie en langage ordinaire, — l'avez-vous deviné? — une petite fille. Une petite fille ne peut être autre chose qu'une "Télèse" puisqu'on appelle toujours ainsi la petite cousine qui vient jouer avec lui, et que toutes les petites filles sont à peu près pareilles, avec des cheveux coupés et des petites robes aux couleurs vives, et qu'elles sont toujours si gentilles pour Bébé. Les "Télèses" et les grandes personnes ont aussi des minois sur lesquels on frotte son petit visage et ses mains, tant c'est doux et chaud, tout comme le minou en vie qu'on tire par la queue, mais qui trotte si vite qu'il faut s'étendre trois à quatre fois de tout son long chaque fois qu'on veut l'attraper!

Ah! qu'il y en a de jolies et de bonnes choses dans le monde, et que c'est amusant de les découvrir sans crainte d'être déçu ou de se faire mal à leur contact, parce que, lorsqu'on se nomme Bébé et qu'on n'a pas encore deux ans, il y a tant d'anges gardiens autour de nous!

Marie-Antoinette Grégoire-Coupal.
(Le Bulletin des Agriculteurs)

Pendant le carême

L'Eglise invite les fidèles à entrer dans les sentiments de contrition de nos fautes et à embrasser généreusement les oeuvres de mortifications propres à la Sainte Quarantaine.

Acceptons avec amour les croix de la Providence qui se rencontrent tous les jours sous nos pas; offrons ces peines et ces amertumes pour la purification de nos âmes. Unies aux immenses afflictions du Sacré-Coeur elles pèseront dans la balance de la divine justice et nous obtiendrons avec le pardon de nos misères l'amitié la plus étroite avec Dieu, la sainteté après laquelle nous soupirons.

Mercredi des cendres

On appelle "mercredi des cendres", le premier mercredi de carême, à cause de la cérémonie des cendres qui se fait à la messe de ce jour. Ces cendres sont les restes des branches de buis portées en procession au dimanche des Rameaux de l'année précédente. Le célébrant les bénit et les impose aux assistants en traçant avec elles une croix sur le front, ou sur la tonsure quand ce sont les membres du clergé, en disant à chacun en latin:

"Memento, homo quia pulvis es et in pulverem reverteris — Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière", paroles qui sont un souvenir de cette autre parole de la Genèse, dite par Dieu à Adam après le péché originel: "Tu es poussière, etc."

Voici l'origine de cette cérémonie:

Dans un grand nombre de passages de la Bible, la cendre est considérée comme le symbole de la pénitence et du deuil. Dès que la discipline de la pénitence publique a été établie, l'Eglise décida que les pécheurs qui voudraient s'y soumettre se présenteraient à l'évêque le premier jour du carême. Après leur avoir imposé les mains, l'évêque leur répandait de la cendre sur la tête en prononçant les paroles que le prêtre répète encore aujourd'hui. Peu à peu, les fidèles prirent l'habitude de se joindre aux pénitents et de recevoir les cendres avec eux, pour faire acte d'humilité. Ainsi s'établit la coutume de l'imposition des cendres qui survécut à la pénitence publique. Cette cérémonie avait lieu d'abord le sixième dimanche avant Pâques, qui était primitivement le premier jour du carême; mais elle fut reportée au mercredi précédent, lorsque, sous le règne du Pape saint Grégoire le Grand (590-604), l'ouverture de la période quadragésimale fut fixée à ce même jour. On a conservé le mot carême, qui vient du latin "quadragesima", pour rappeler son ancienne origine.

CAUSERIE

Mes bons petits enfants,

Ne manquez pas de lire le conte de cette semaine. Il vous rappellera bien des scènes semblables vécues dans vos familles.

Je suis certaine que tous mes chéris mettront en pratique le conseil de la petite maman à François, Paul et Henri et qu'ils s'efforceront, pendant cette ère de pénitence, de bien consoler le coeur de l'Enfant-Jésus.

"Mais, se récrient Jeanne et Lucie, nous ne sommes pas du tout portées à la gourmandise et nous priver de bonbons n'est pas un sacrifice pour nous." A ces petits êtres exceptionnels et à tous ceux qui veulent faire davantage encore pour le bon Dieu, je dis: cultiver les sacrifices de toutes sortes, les petites mortifications qui ne se voient pas, que l'on oublie soi-même très vite et qui, souvent répétées, sont au Coeur aimant de Jésus comme un perpétuel chant d'amour.

En voici quelques-unes:

Occuper une place moins commode, en disant avec un sourire: "Que je suis bien ici!"

Bien se tenir à table.

Ne pas croiser les jambes.

Ne pas empiéter en écrivant sur le pupitre d'un camarade.

Ne rien dire s'il empiète sur le vôtre.

Obéir sans hésiter dès qu'on vous commande quelque chose.

Ne pas répondre aux taquineries des petits frères et soeurs.

Ne pas parler en classe.

Etre bien poli, jusque dans les moindres détails, pour papa, maman, vos maîtresses. Prévenir leurs désirs.

Il y en a bien d'autres, chers petits, vos journées en sont parsemées. Et toutes sont importantes, car toute mortification, si petite soit-elle, est une marque de générosité, une absence d'égoïsme, d'un prix infini auprès de Dieu.

Promettez donc au bon Jésus de ne laisser passer aucun jour du carême sans faire au moins un petit sacrifice. En retour, l'Enfant-Jésus ne laissera passer aucun jour sans vous bénir de tout son coeur.

MERE-GRAND.

SCENE VECUE

Maman est retenue au lit depuis quelque temps.

Le matin du jour des Cendres, François, Paul et Henri, ses trois petits garçons, viennent la saluer.

Après les bonjours et les caresses ordinaires, maman prend son air grave d'éducatrice.

— Mes chers petits, dit-elle, écoutez ce que maman va vous dire. Aujourd'hui le carême commence.

— Mais, maman, fait François, le carême ce n'est pas pour nous.

— Ecoutez et ne m'interrompez pas. Notre-Seigneur, alors qu'il prêchait, enseignait que pour aller au ciel il faut faire pénitence. Les premiers chrétiens s'en souvinrent et s'imposèrent de pénibles privations. Mais peu à peu quelques-uns se négligèrent. Alors, comme une bonne mère qui ne veut pas laisser ses enfants se perdre, l'Eglise s'alarma de cet oubli de la mortification, et elle imposa quarante jours de pénitence, depuis le jour des Cendres jusqu'au jour de Pâques.

Pour obéir au bon Jésus, tous nous devons faire de temps en temps des mortifications; pour obéir à l'Eglise, que nous devons, à partir de l'âge de 21 ans, observer le jeûne du carême.

Comme le disait François, il y a un instant, l'Eglise n'oblige pas les enfants au jeûne rigoureux, mais elle ne les dispense pas pour cela de faire pénitence; ils doivent, eux aussi, se priver de quelque chose pendant le carême. Ainsi, mes chéris, tous les jours, d'ici à Pâques, vous allez faire des sacrifices. Je vous en demande un surtout, le sacrifice des bonbons. C'est celui-là que j'ai choisi, parce qu'il ne nuit pas à la santé et qu'il combat la gourmandise. Ca vous attriste!... Non. D'ailleurs vous le ferez pour faire plaisir à Jésus. C'est comme cela, mes enfants, que vous apprendrez à vaincre vos goûts, vos caprices et que vous deviendrez des hommes. Quand on n'est pas capable de se renoncer, de faire une sacrifice, on peut avoir l'air d'être un homme, mais on ne l'est pas. Et je veux que vous le deveniez.

Voyons, qu'est-ce que je vous ai demandé?

Et les enfants, d'une seule voix:

— De ne pas manger de bonbons jusqu'à Pâques.

— Et pour qui ferez-vous ces sacrifices?

— Pour Jésus.

Le Coin des Enfants

COURRIER DE MÈRE-GRAND

Rachel et Simone Régis, Fannystelle — De mon côté, je n'éprouve pas une joie moins grande à vous lire, délicieuses gamines. Mais je suis peinée d'avoir involontairement fait attendre Simone. J'ai beau parcourir la grosse pile de lettres reçues depuis février: rien de ma petite chérie. Revenez-moi donc bien vite dans un autre billet auquel je répondrai sûrement. Continuez à être bien vaillantes à l'étude et bon succès.

Emma Lussier, Madeleine Madec, Annette Guilbert, Louis Marin, Mariapolis — Que de gentillesses dans vos petites lettres! Que de fraîcheur! Que de parfum! Mère-Grand se délecte du tout et se félicite d'avoir d'aussi adorables chéris. Si vous m'invitez beaucoup, je ne pourrai bien sûr résister à tant d'instances... et alors... alors... nous serons tous bien heureux, n'est-ce pas? Je vous rends de tout coeur tendresse et compliments.

Léon Précourt, Antonio Lamothe, Yvonne Souci, Marguerite Chalifoux, Donald Todd, Saint-François-Xavier — Me voici entourée d'une couronne d'anges aux radieux visages. Dieu! que c'est charmant! Allons, grimpez sur mes genoux; plus vous serez près, plus j'en serai ravie. Le petit Jésus vous a comblés à Noël? C'est donc que vous êtes sages, studieux, appliqués à faire le bonheur de votre maîtresse. Oh! que Mère-Grand vous ferait de gros yeux si elle apprenait que vous faites de la peine à cette chère Soeur V... dont le dévouement n'a d'égal que le grand coeur. Promettez-moi tous de la bien gâter d'ici la fin de l'année; en retour, Mère-Grand vous chérira davantage. Je prends une part très active au chagrin de mon petit Donald; je n'oublierai pas dans mes prières la chère disparue.

Marie-Laure Martel, Irène Houle, Béatrice Baribeau, Claire Parent, Roger Motut, Hoey, Sask. — Vous êtes tous d'heureux gâtés, mes petits chéris. Mais oui! gâtés par vos parents, choyés par votre institutrice qui vous comble même pendant les vacances. Que cette fête des Rois a donc été charmante et que je vous envie! Maintenant, vous allez prouver votre gratitude à Mademoiselle en redoublant d'efforts à l'étude et de gentillesses en tout temps. Bonjour, chers petits. Revenez-moi vite. Mon Roger est tout à fait consolé?

Georgette Papineau, Alida Clément, Jeannette Vincent, Hector Vincent, Saint-Georges de Châteauguay — Merci pour vos lettres qui m'apportent soleil et sourires. Ce n'est pas de trop aujourd'hui par le temps brumeux qu'il fait... Ce qui me réconforte surtout, dans vos lignes, chers petits enfants, c'est de constater avec quelle bonne volonté vous vous êtes remis au travail après les vacances. Fini le plaisir, vive labeur! Je souhaite que, toute votre vie, vous sachiez ainsi bravement renoncer à ce qui plaît, à ce qui attire, pour faire face au devoir et l'accomplir sans défaillance. Moi aussi, je désire vivement faire plus amplement connaissance avec les chers petits de Saint-Georges, dont les gentillesses m'ont conquise.

Simone Turenne, Gertrude Paradis, Gratia Tétreault, Irène Joubert, Marthe Péloquin, Saint-Pierre-Jolys — Je ne vous ai jamais vues, chères mignonnes, mais je vous connais pourtant bien intimement. Avec une délicieuse franchise, vous me racontez les milles incidents de votre existence, si bien que, par la pensée et le coeur, je vis avec vous. Mes petits correspondants sont si nombreux que je dois répondre en "bloc" et négliger bien des détails intéressants. Cela aura au moins l'avantage de vous apporter mes pensées plus tôt et de rendre plus fréquentes vos visites au "Coin". Je vous assure de mon meilleur accueil.

Léa Paradis, Isabelle Rajotte, Marguerite Joubert, Jeannine Valois, Emma Perreault, Laure Lafrance, Marie-Anna Fontaine, Thérèse Lahaie, St-Pierre-Jolys — Tout est lumineux, rayonnant, savoureux dans vos douces lettres, mes chéries. Comme j'aime participer ainsi à votre bonheur des vacances! Merci de m'en avoir si gentiment entretenue. Et maintenant, je vous devine le nez dans vos livres, puisant avec ardeur la science qui fera de vous des femmes instruites. Vous êtes justement à l'âge où l'on n'en sait pas encore assez pour mesurer l'étendue de son ignorance, mais avec vos intelligences vives, vous ne tarderez pas à comprendre que le bagage de connaissances puisées à l'école n'est jamais trop volumineux. Surtout de nos jours, mes chères, petites, où la vie a tant d'exigences, la nécessité de s'instruire est plus impérieuse que jamais. Ne perdez donc aucune minute en classe afin d'être plus tard des femmes vraiment à la hauteur de leur tâche.

Alice Carrière, Mariette Leclaire, Elmire Perreault, Gabrielle de Moissac, Léontine Ritchot, Yvonne Grandmont, Yvette Boyer, Eugénie Bilodeau, Augustine Beaumont, Couvent de Saint-Norbert. — Je demande bien pardon à mes chères mignonnes de Saint-Norbert si je ne réponds pas à tous les détails intéressants de leurs lettres. Il me faudrait pour cela toutes les colonnes de cette page, sinon toutes les pages du journal... Cela viendra peut-être un jour... Un grand hebdomadaire pour la jeunesse manitobaine! Un journal comme la Liberté, avec des enquêtes, des interviews, des rubriques sensationnelles adaptées à votre âge, des recettes et en plus... des pages de "Courrier". En attendant la réalisation de ce rêve, ne manquez aucune occasion de dire à vos enfants, à vos amis, le bien que vous pensez du "Coin des Enfants". Vous en serez les premières bénéficiaires, car plus l'oeuvre du bon journal grandira, plus vaste sera l'espace réservé à la jeunesse. Avec l'arrivée des beaux jours, mon désir de vous aller voir se fait de plus en plus vif. Quel jour vous plairait davantage, mes chéries?

René Demers, Agnès Choquette, Edmond Tougas, Marcel Bédard, Alice Bernier, Elie Bédard, Sainte-Anne-des-Chênes — A vous lire, mon coeur s'emplit de printemps et je me sens redevenir presque de votre âge — ce qui est un fameux miracle! Moi non plus, je ne vous oublie pas, chers petits-enfants; vous pouvez compter toujours sur mon affectueuse sympathie qui se traduira d'une façon encore plus tangible par une visite prochaine. Je prends note des bons efforts de chacun pour se corriger de ses défauts et contenter ses maîtresses. C'est bien là le meilleur moyen d'être heureux, croyez-moi, car la satisfaction du devoir accompli entretient la bonne humeur, rend joyeux. Le bon Dieu est bien content de vous et Mère-Grand aussi!

Honorine Robert, Annette Robert, Léo Boisjoli, Berthe Carrière, Aline Robert, Basile Savard, Jules Boisjoli, Georges Boisjoli, Elisa Gosselin, Edmond Rocan, Martin Mireault, Philippe Beaupré, La Broquerie. — Mes chers trésors, je suis très touchée de votre affection qui vous fait m'associer à tous vos bonheurs, vos projets, vos jeux. En vous lisant, j'évoque le gentil minois de chacun et j'ai presque l'illusion de vous parler pour vrai. Que de choses touchantes dans vos lignes et comme il m'est doux de constater les efforts de chacun pour se vaincre et aller de l'avant en dépit des entraves. Mes chéris ne seront pas plus tard de ces roseaux que le moindre souffle fait plier, ni des girouettes qui tournent à tous les vents. Ayant pris, tout jeunes, l'habitude d'obscures victoires, les grandes difficultés ne les effraieront pas et les trouveront maîtres d'eux-mêmes et des situations. Continuez, chers petits, à bien remplir votre devoir dans les plus petites choses, ce qui vous formera des âmes fortes et fières, de beaux et nobles caractères, fera de vous de vaillants Canadiens.

Georges Lambert, Marie-Anne Goguen, Marthe Rose, Emile Lambert, Irène Firmin, Lucile Rioux, Venise Bilodeau, Andréa de la Barrière, Juliette Bourque, école Notre-Dame de l'Assomption, Transcona. — Vous êtes tous bien charmants, chers petits, j'en suis chaque jour davantage convaincue et je regrette de ne pouvoir vous remercier autrement que dans ce petit coin pour tous vos compliments gentils. Je ne me lasse pas de lire tout ce que vous m'écrivez et j'ai un grand plaisir à vous entendre me raconter des "petites histoires" beaucoup plus intéressantes et plus drôles que les miennes... Ne craignez rien, il y a de la place pour tous. Mon coeur de Mère-Grand est d'autant plus grand, plus épanoui, plus chaud que ma famille est plus nombreuse. Revenez donc tous bientôt et amenez-moi les petits frères et soeurs récalcitrants. A tous, mes sourires et mes mercis les plus tendres.

Hervé Moreau, René Rondeau, Antonin Rondeau, Lucien Rondeau, Edgar Moreau, Emilien Labossière, Emile Rondeau, Saint-Léon. — C'est le tour des gamins, aujourd'hui! Et j'espère vous trouver tous sur pieds, chers petits gas grippés, estropiés, enchifrenés. A plusieurs d'entre vous je dois deux lettres, deux belles lettres exquises, délicates comme tout ce que mes chéris de Saint-Léon m'écrivent. Que l'on veuille donc trouver ici le petit mot tendre qui s'en va vers chacun. Toute l'amitié que vous me témoignez, chers enfants, m'est bien réconfortante; en retour, mon coeur souhaite qu'aucune ombre jamais ne s'étendre sur votre route fleurie. J'attire votre attention, chers petits agriculteurs en herbe, sur la page des fermiers de la Liberté et les articles si au point de "Cultivateur". La plupart d'entre vous, vos études terminées, travaillerez la terre comme vos parents, et sans doute voulez-vous faire un succès de votre future profession. Préparez-vous-y donc dès maintenant en lisant les articles de "Cultivateur" qui vous aideront à vouer créer un avenir agricole plus rémunérateur, plus utile au pays et plus heureux.

MERE-GRAND.

CONCOURS DE MARS

Grades 1 à 5

Mère-Grand n'y tient plus. Tant de gentillesse de votre part aiguise son vif désir de vous connaître. Vous allez donc prendre une feuille blanche et un crayon et lui faire votre portrait physique: yeux noirs ou bleus, cheveux blonds, bruns, frisés, nez en l'air, joues comme des "pommes fameuses", grande ou petite bouche; votre portrait moral: caractère, défauts, qualités. Et d'avance, Mère-Grand sait que le portrait de chacun sera celui qui lui plaira le plus.

Grades 6 à 8

Dites-moi, chers enfants, suivant votre goût personnel, quel métier ou profession vous choisissez pour plus tard. Cette question s'adresse également aux fillettes, car, à notre époque, beaucoup de jeunes filles doivent travailler pour aider leur famille ou subvenir à leurs propres besoins. Quel est le métier qui semble le mieux répondre à vos goûts, à vos aptitudes? Pour les petits garçons: prêtre, agriculteur, avocat, forgeron. Pour les petites filles: religieuse, couturière, modiste, et puis, il y a aussi le métier de maman qui vous attend et qui n'est pas le moins joli. Enfin, il y a, pour finir, le métier de ne rien faire du tout. Celui-là conviendra peut-être à quelques-uns, mais ils ne prendront pas même la peine de me l'écrire.

Grades 9 à 12

Devant un beau champ de blé mûr passent successivement un fermier et un commerçant de la ville. Faites-nous part des réflexions de ces deux personnages; ou

Un aéroplane passe au-dessus de votre ville ou de votre village. Des jeunes gens suivent avec intérêt les évolutions de l'appareil et louent ce mode de locomotion. Un vieillard déplore au contraire les accidents occasionnés par cette invention.

* * *

Les réponses devront arriver le 26 mars. Les compositions qui arriveront en retard ne pourront participer au concours. Il y aura un prix pour chaque grade. Toutes les lettres doivent être adressées ainsi:

Mère-Grand,
La "Liberté",
Winnipeg.

Aline et Yvette, les deux "grandes" s'amusent à cache-cache avec leur toute petite soeur Pierrette.

Depuis un bon moment, Aline cherche Pierrette de tous côtés — et pas moyen de la découvrir.

— Pierrette! Pierrette!... dit tout à coup Aline... Crie un peu *Hou! hou!* pour m'aider à te trouver...

Et une petite voix lui répond:

— Ah! non, je ne veux pas dire *hou! hou!*... parce que ça serait trop facile après pour toi...

GERMAINE ACREMANT

Ces Dames aux Chapeaux Verts

Feuilleton de "La Liberté" No 14

(Suite)

M. Hyacinthe sent-il que son neveu a maladroitement abordé une question dangereuse en parlant de sa barbe? Peut-être. En tout cas, il change le sujet de la conversation, non sans adresse:

— Mesdemoiselles, Eugène vient de vous indiquer quelques-unes des misères de notre beau métier. Il est un point que volontairement il a laissé dans l'ombre: c'est l'affection que ses collègues ont pour lui, l'estime que ses chefs lui témoignent, et la vénération que, malgré tout, ses élèves lui gardent. Même ceux qu'il punit le respectent parce qu'ils se rendent compte qu'un Eugène Duthoit n'est jamais dominé dans la vie que par l'idée du devoir... Dès sa plus tendre jeunesse, mon neveu a été un enfant modèle. Il a eu sa première dent à cinq mois et sa première culotte à deux ans. Il a toujours été précoce...

Cette biographie durerait encore si Rosalie, en présentant le gigot, ne proposait à M. le Grand Doyen un morceau de souris...

— Notre cousin, le conseiller Bigondois-Marsan de la cour de Douai affirmait que ce paquet de viande, nerveuse, qui touche l'os, est le morceau le plus vigoureux du mouton... Désirez-vous en goûter, monsieur Hyacinthe?

— Oh! ça m'est égal!...

Aucun autre détail ne vaut d'être retenu jusqu'au dessert. M. le Grand Doyen raconte seulement une anecdote survenue durant la dernière tournée pastorale de Mgr l'Evêque. Et Eugène Duthoit commence à rouler de la mie de pain, qui prend des teintes grises entre ses doigts.

Lorsque la pièce montée, attaquée à coups de couteau doré, a été répartie entre les convives, M. le Grand Doyen se lève. Il tient à la main sa coupe où pétille un champagne de marque: le champagne Jeanne d'Arc!

— Mesdemoiselles, messieurs, prononce-t-il, je ne vous ferai pas un discours. Soyez tranquilles. Je ne suis pas un orateur. Et je n'ai nul dessein de m'essayer dans l'éloquence alors que je me trouve devant deux hommes éminents, dont la profession est de connaître la pensée intime de nos maîtres...

Cette allusion directe est vivement appréciée par l'auditoire. L'oncle ignore s'il doit saluer. Le neveu ne le sait pas davantage. Ils se regardent pour copier leur attitude l'un sur l'autre. Dans l'ignorance, ils demeurent impassibles.

M. le Grand Doyen continue:

— C'est à la fois comme prêtre et comme ami de la famille Davernis que je préside cette réunion. Je vous parle avec toute mon âme. Les fiançailles de Mlle Marie m'ont apporté une satisfaction très douce. Certes, je suis toujours heureux de voir au pied de nos autels des demoiselles, pieuses servantes du Seigneur. Mais combien plus tendre à mon coeur est le spectacle de deux époux chrétiens. Une vieille demoiselle, c'est un foyer qui s'éteint. Une jeune femme, c'est un foyer qui s'allume. Mademoiselle Marie, vous réalisez le gracieux modèle, qui vous est tracé dans notre sainte liturgie: "Vous serez aimable comme Rachel, sage comme Rebecca, fidèle comme Sara." Monsieur Hyacinthe, vous avez la bonté de Jacob. Dieu bénira vos fiançailles comme il a béni celles de Booz et de Ruth. C'est dans cette intention que je lève mon verre en votre honneur..

Un murmure approbateur suit ces mots. Rosalie, habituée aux sermons, fait le signe de la croix. On boit à la santé d'Ulysse et de Marie. Après quoi on attend le discours obligatoire du professeur.

Celui-ci bredouille:

— Mesdemoiselles... excusez-moi... l'émotion... Je suis trop heureux... me serre la gorge... Je charge mon neveu, ici présent, de vous dire ma reconnaissance... Dis? Eugène, tu vas dire à ces demoiselles... ce que je devrais leur dire... et ce que tu leur diras mieux que moi...

Cette petite scène a été réglée à l'avance pour donner à M. Duthoit l'occasion de "briller". M. Hyacinthe est à peine assis que l'autre est debout et parle avec un aplomb prétentieux:

— Mesdemoiselles, je ne peux pas me soustraire à l'invitation que mon oncle, qui fut le frère de mon père, m'adresse. Je le peux d'autant moins que la mission dont il me charge est infiniment agréable. Il s'agit pour moi de vous exprimer sa reconnaissance. La place que vous lui offrez dans votre famille, dans votre maison, dans votre coeur, est si belle que jamais sa mère, qui fut ma tante, n'aurait pu en rêver de meilleure. Je ne connais pas, dans l'histoire universelle et dans la littérature française, de fiançailles qui se soient présentées sous de plus favorables auspices que celles-ci. J'aurais voulu vous déclamer un poème classique, exprimant un état d'âme comparable au mien devant vous. Je n'en ai pas trouvé. Dans mon désespoir, qu'ai-je fait? J'en ai composé un. Je vous demande la permission de vous le réciter... C'est un poème humoristique...

Lorsqu'ils monteront à l'autel
Pour le sacrement immortel,
Tel! Tel!
Que tous les anges dans l'abside
Chantent pour eux un chant placide:
Cide! Cide!
Tel! tel! cide! cide!
Telcide!

— Oh! ravissant! délicieux! Il a un esprit! c'est adorable!...

Ces demoiselles en ont des pâmoisons. M. le Grand Doyen sourit. M. Hyacinthe se trémousse. C'est un succès!

Se rengorgeant, comme un coq qui vient de boire, le poète continue:

On sait combien ils se sont plus.
Auraient-ils pu s'être plu, plus?
U!U!
Leur rêve est un bateau qui glisse,
Sur un océan de délices!
Lysse! Lysse!
U! U! Lysse! Lysse!
Ulysse!

— Bravo, bravo!... — Quel talent! — C'est une surprise qu'il nous a faite. — Mais, chut! — Ce n'est pas fini...

— Ecoutez, prononce M. Hyacinthe de la voix d'un bedeau qui fait visiter une crypte.

Quand on a celle qu'on aima,
On ne connait plus les frimas,
Ma! ma!
La route toujours est fleurie,
Faite d'art et de rêverie!
Rie! Rie!
Ma! Ma! Rie! Rie!
Marie!

— Oh! merci! monsieur! merci...

Telcide enthousiasmée s'est levée. Elle serre avec effusion les mains d'Eugène Duthoit, qui, rempli de componction, salue à droite, salue à gauche. Marie montre son ravissement en poussant des petits cris vers son fiancé. Rosalie et Jeanne ne croient pas pouvoir mieux manifester leur admiration qu'en répétant:

— Tel! Tel! cide! cide! Telcide — U... U... lysse! lysse! Ulysse! — Ma! Ma! Ma! rie! rie! Marie...

— N'est-ce pas que c'est joli, monsieur le Doyen?

— Oui. En entendant cela, on a l'impression de voir danser des marionnettes...

Arlette est la seule qui ne dise rien. Elle est là comme une étrangère. Dans ce bruit, parmi ces rires, ces interjections, elle n'éprouve aucun sentiment de mépris. Elle ne songe nullement à se moquer des niaiseries qu'elle entend. Eugène est ridicule. Ulysse est grotesque, Telcide est surannée. Jamais comme aujourd'hui Arlette n'a senti le poids de la solitude!

Pour recevoir d'elle un éloge, M. Duthoit lui confie:

— Je prépare, selon le même procédé, un poème à la gloire du parlement. Comme Tel! Tel! cide! cide... Il y aura les noms de tous les députés.

Elle répond par politesse:

— Au point de vue historique, ce sera extrêmement précieux...

Marie, depuis un moment, donne des signes d'inquiétude. Que se passe-t-il? Il lui semble que le programme doive comporter maintenant la remise de la bague. M. Hyacinthe ne paraît pas s'en préoccuper. Il a placé son verre dans son assiette et très sagement, la pointe de la serviette enfoncée dans son col, il trempe un biscuit dans un Moulin-à-vent que Jeanne lui a signalé en prétendant qu'il "lui en dirait des nouvelles"...

— Monsieur le Doyen, s'écrie alors Telcide, ne croyez-vous pas que M. Hyacinthe et Marie doivent sceller leurs fiançailles par un chaste baiser?

— Certainement, ma bonne demoiselle... Que ce baiser librement échangé soit l'affirmation, devant Dieu, de leur désir d'être chrétiennement heureux!...

Marie se lève timidement, les yeux baissés. M. Hyacinthe s'approche d'elle. Leurs deux visages se touchent presque, quand il s'arrête:

— Permettez!...

Va-t-il prononcer un discours. On tend l'oreille.

— Permettez que je m'essuie la bouche...

Sa serviette rejetée au dos de la chaise, il pose sur le front de Marie ses grosses lèvres et se rassied en disant:

— Voilà qui est fait!...

Il ne prononce pas un mot de la bague. Marie regarde désespérément son doigt nu.

Or Arlette surprend alors Telcide, qui murmure à l'oreille de M. Hyacinthe:

— Votre neveu me plaît infiniment. Jamais notre petite cousine ne trouvera un parti meilleur... Ils seront très bien assortis!...

CHAPITRE V

Dès que les cloches ont annoncé les vêpres, M. le Grand Doyen a pris congé. Mais les autres convives sont demeurés à table. Il n'y a pas de bon dîner en Artois, qui ne dure au moins quatre heures!

Lorsque Telcide décide que le moment est venu de prendre l'air, elle invite M. Hyacinthe à offrir le bras à Marie pour passer au jardin. Le professeur, la figure rouge, boursouflée, semble très malheureux. Il souffre atrocement de ses bottines neuves. Sa grande frayeur est que sa fiancée s'en aperçoive. Elle le trouverait ridicule. Mais Marie ne s'en rend aucun compte pour cette bonne raison qu'elle aussi souffre d'avoir la cheville trop serrée...

Eugène Duthoit se tourne vers Arlette:

— Voulez-vous m'accorder l'honneur d'être votre cavalier?

Elle lui répond sèchement:

— Non, merci... Soyez plutôt celui de la maîtresse des céans. Elle ne vous quitte pas des yeux...

Le bon jeune homme s'empresse. Il est accueilli joyeusement par Telcide, heureuse de pouvoir lui parler un peu intimement:

— Si notre maison, cher monsieur, ne vous a pas paru trop déplaisante, j'espère que nous aurons le plaisir de vous y recevoir souvent?

— Tout l'honneur sera pour moi...

— Je compte, le jour du mariage, vous mettre, dans le cortège, avec notre jeune cousine. Qu'en pensez-vous?

— C'est un choix excellent!

— Elle est très gracieuse, n'est-ce pas? et fort instruite...

— Je l'ai remarqué.

— L'homme qui saura la diriger avec tact fera d'elle tout ce qu'il voudra. Il pourra la présenter dans les salon les plus difficiles. Elle y tiendra sa place avantageusement. D'ailleurs elle vous plaît. C'est le prncipal!

Avec fatuité, Eugène répète: elle vous plaît. C'est le principal!

Comme, dans le jardins, les uns et les autres vont et viennent, Telcide et le jeune professeur se quittent. Ils sont ravis, en complices qui n'osent pas se parler de leur projet, mais qui sentent, rien qu'à leur façon de se serrer la main, qu'ils peuvent compter l'un sur l'autre. Eugène est pressé de communiquer à son oncle ses impressions:

— Eh bien! mon neveu?

— Je suis enchanté. Je lui plais.

— A la jeune fille?

— Non... à Mlle Telcide... Elle me l'a dit... Elle m'a invité à revenir souvent...

— Qui?... la jeune fille?

— Non... Mlle Telcide... Mon poème l'a vivement touchée... Elle l'a fort apprécié!

— Qui?... la jeune fille?

— Non... Mlle Telcide...

— Ah! çà, mon neveu! vous ne parlez que de Mlle Telcide... Est-ce que ce serait elle que vous voudriez épouser?

— Mais non, mon bon oncle... Seulement je suis psychologue et je connais la chanson:

Pour avoir la fille,
Charmante et gentille,
C'est à la maman
Qu'il faut fair' du boniment.

— Ah! gros malin!

— La jeune fille d'ailleurs m'a paru intelligente. Elle a des sautes d'humeur étranges. Ca doit être nerveux. Elle ne m'a pas beaucoup félicité. Elle n'aime peut-être pas la poésie. Mais je la lui ferai aimer...

— En somme la chose te paraît conclue?

— Absolument. Avant mon départ je m'arrangerai pour lancer quelques allusions discrètes afin de manifester mon consentement.

— Discrètes! surtout!

— Très discrètes...

— Voici Mlle Arlette, éloigne-toi... cette apostrophe au professeur qu'elle vient de joindre à l'écart:

— Mais oui... je le suis...

— Non... Vous ne l'êtes pas!...

Elle s'est campée devant lui et le fixe dans les yeux. Certes elle ne le croit pas capable d'une méchanceté. Elle exagère sa pensée en lui parlant ainsi. Mais c'est en le brusquant qu'elle espère obtenir toute la vérité.

— Vous avez organisé contre moi un complot...

— Moi?

— Avec ma cousine Telcide...

— Oh! est-ce possible?...

M. Hyacinthe troublé, ne comprend pas. Il n'est point de ceux qu'il faille agiter avant de s'en servir. Arlette, s'impatientant, tape du pied:

— Voyons, mon ami, ne faites pas l'idiot et répondez...

"Ne faites pas l'idiot!" La phrase est vive. Le professeur la reçoit à bout portant. Il pâlit et balbutie:

— Je vous jure sur la mémoire de maman...

— Laissez votre maman tranquille et soyez franc... Qu'est-ce que votre neveu est venu faire ici?

— Ah!... Eugène?

— Oui... Eugène!

— Eh bien! voilà... Vous aviez été si aimable pour moi que j'ai cherché le moyen de vous prouver que je ne suis pas un ingrat.

— Et vous avez trouvé Eugène?

— Oui, j'ai trouvé Eugène.

— C'est un joli cadeau à faire à une enfant.

— N'est-ce pas? Il est beau garçon, il est instruit, il a un avenir superbe.

— Oui. C'est dommage que...

— Que... quoi?

— Que ce soit un daim...

— Un daim? Eugène!...

S'approchant de lui, pour que pas un seul de ses mots ne lui échappe, le retenant même par un des boutons de sa redingote, elle ajoute:

— Vous avez préparé secrètement la chose avec Telcide. Je vous préviens que j'empêcherai votre mariage avec ma cousine Marie si dans une heure votre projet me concernant n'est pas fini, archi-fini.

— Vous ne ferez pas cela?...

— Si... Je le ferai... Arrangez-vous en conséquence...

— Oh! comment?

— Je vous défends d'ailleurs de dire à Telcide que telle est ma volonté. Elle me gronderait encore. C'est absolument inutile... Il vous est très facile de lui glisser dans la conversation que, réflexion faite, vous estimez que je ne suis pas la femme rêvée pour votre neveu...

— Vous le désirez... vraiment?

— Non seulement je le désire, mais je l'exige...

— Eugène n'est tout de même pas un daim...

— Mettons que ce soit un dindonneau et n'en parlons plus... Allons! voyons! un bon mouvement! Promettez à votre petite amie que vous lui obéirez. Si vous refusiez elle aurait un si gros chagrin!...

Est-il apitoyé par le ton suppliant de la jeune fille? Comprend-il brusquement combien son projet était ridicule? Il ne discute pas davantage. Avant une heure, Arlette aura satisfaction.

— Ah! mademoiselle Rosalie, le jour n'est peut-être pas très lointain où je vous appellerai: "ma cousine".

Il se penche à son oreille et lui dit:

— Tu exagères, Eugène...

— Comment, mon oncle?

— Tu vas trop loin...

— Mais c'est une des allusions...

— Les allusions ne sont permises qu'à la condition... de n'être pas comprises...

— Ah! j'ignorais...

— Tu ignores bien des choses... Ainsi tu ne sais pas que ton train part dans quarante minutes. Si tu ne veux pas le manquer, il est urgent que tu te rendes à la gare...

— Mesdemoiselles, je suis confus. Il me faut vous quitter. Dans cette maison, j'étais à Capoue. Je dois m'arracher à ses délices. Mais je reviendrai...

Telcide le conduit jusqu'à la porte pour qu'il sache bien à quel point il l'a conquise:

— Votre neveu est un jeune homme exquis, déclare-t-elle ensuite à M. Hyacinthe. Il a toutes les qualités...

— Oh! répond le professeur, décidé à brusquer les choses et le faisant bien entendu avec une lourdeur maladroite. Il a aussi de grands défauts.

— Je ne partage pas votre avis.

— Je ne l'avais pas vu depuis longtemps. Je l'ai trouvé fort changé. Malheureusement pas à son avantage!...

— que je puisse lui dire que son charme a opéré sur toi!...

— Elle en sera radieuse, cette petite!...

Suffisant comme un paon, Eugène Duthoit va vers ces dames, qui le reçoivent en défaillant:

— Voilà notre gentil poète... Tel! Tel! cide! cide!... Ma! Ma! rie! rie!...

— Monsieur Hyacinthe, je croyais que vous étiez bon...

Arlette, sans préambule, a lancé

— Il a beaucoup de talent! Son poème...

— Entre nous, il ne valait pas cher...

— Mais je l'ai apprécié.

— Cette manière de vous appeler: Tel! Tel! cide! cide!... Pourquoi pas: Zim! Zim! boum! boum!... C'est un manque absolu de respect... Pauvre Eugène! ce n'est pas la délicatesse et le tact qui l'étoufferont!...

— Il est très séduisant!

— Peuh! sa barbichette lui donne un faux air de Méphisto. Je comprends que ses élèves se moquent de lui. D'ailleurs ses collègues lui reprochent d'avoir mauvais caractère. Ses supérieurs prétendent que sa réputation est surfaite...

On imagine avec quel intérêt passionnant Arlette suit cette conversation. Telcide, déconcertée, s'agite sur sa chaise. Elle tourne à droite, à gauche:

— Est-ce bien vous, monsieur Hyacinthe, qui tenez de tels propos?

— C'est moi-même...

Arlette le regarde. Il lit dans ses yeux la joie qu'il lui procure: C'est elle qui lui a valu ses belles fiançailles. Il veut la contenter à tout prix. Il n'y a que les timides pour avoir de ces audaces!

— —Ah! s'exclame-t-il dans un soupir qu'il veut décisif, je plains la malheureuse qui épousera Eugène Duthoit...

Cette fois c'en est trop! En proie à la plus folle exaspération, Telcide s'est levée.

— Monsieur Hyacinthe, je vous prie de me suivre au salon. J'ai une explication à vous demander...

Comme un gros chien, qui a commis une faute et qui attend sa punition, le professeur, penaud, suit la vieille demoiselle. Marie tremble de tous ses membres. Arlette éclate de rire bien qu'elle redoute cette conversation particulière. Seul avec Telcide, M. Ulysse persévérera-t-il dans son héroïque attitude? Volontiers elle écouterait à la porte du salon...

Elle y entendrait ce dialogue:

— Vous ne vous étonnerez pas, monsieur, que votre conduite me paraisse étrange...

— Pourquoi donc?

— Il y a un mystère...

— Il n'y en a pas... Seulement j'ai réfléchi.. Que cherche-t-on dans le mariage? le bonheur... Que faut-il pour être heureux? avoir les mêmes goûts, les mêmes rêves, la même éducation... J'ai vu Eugène... J'ai vu Mlle Arlette. Croyez-moi... Ils ne sont pas faits l'un pour l'autre...

— Pardon! pardon! j'estime le contraire. Et mon opinion vaut la vôtre.

— Il est impossible que mon neveu plaise à votre cousine...

— La belle affaire!... Vous imaginez-vous que je vais solliciter son avis, à cette petite?... Elle n'a aucune dot. Nous l'avons recueillie par charité. Elle fera ce que je lui ordonnerai de faire...

— Vous ne pouvez pas la forcer...

— C'est ce que nous verrons!... M. Duthoit est un mari très présentable. Je le prends...

— Mademoiselle Telcide, je vous en supplie...

— Ah! çà, mais... cher monsieur, est-ce que votre insistance n'aurait pas une autre cause?... Vous paraissez prendre la défense de la jeune fille... Mais au fond ne serait-ce pas celle de votre neveu que vous prendriez?... Ce serait assez ingénieux... Oui, oui, c'est cela! J'ai deviné. M. Duthoit n'a pas osé me dire la vérité lui-même. Il vous a chargé de cette jolie commission. Arlette ne lui plaît pas. Il rêve sans doute d'une princesse, ce poétaillon de carnaval. Parce qu'il écrit des vers de mirliton, il se croit du génie. Allons donc! c'est un pédant et un pion!

— Oh!

M. Hyacinthe veut bien que son neveu n'épouse pas Arlette, mais il se refuse à permettre que son cher Eugène soit outragé ainsi. Il oublie soudain ce qu'il en a dit lui-même. Avec une noble indignation, il entend défendre l'honneur de sa famille:

— Mademoiselle Telcide, je vous en conjure... Chassez de votre esprit cette opinion mauvaise... Eugène ne m'a chargé d'aucune commission... Il m'a au contraire avoué qu'il emportera de Mlle Arlette un souvenir délicieux... C'est moi seul qui ai pensé...

— Taratata!... Monsieur Hyacinthe, je joue avec vous cartes sur table... Du moment qu'il n'y a pas d'objection de la part de M. Duthoit, l'affaire est réglée...

— Je vous assure...

— N'ergotez pas. Ma décision est irrévocable. Si Arlette n'épouse pas votre neveu, je vous empêcherai d'épouser Marie... A bon entendeur, salut!...

— Ma bonne demoiselle, pitié!... Vous ne ferez pas cela?...

— Si... je le ferai...

Devant les deux volontés inflexibles d'Arlette et de Telcide, qui lui commandent des choses contradictoires, M. Hyacinthe croit devenir fou. Tiraillé d'un côté, menacé de l'autre, il sent le sol se dérober sous ses pas. Sa pensée chavire. Les yeux hagards, il prononce des phrases incohérentes. Comment vient-il saluer Marie et lui remet-il, l'écrin contenant un choix de bagues de fiançailles, qu'il avait oublié dans sa poche? Mystère. Il sort en proie à de véritables hallucinations. Il titube comme un homme ivre. Au moment où il allait toucher le bonheur, celui-ci se dérobe! Il n'a plus aucun projet, aucun espoir. Il a les bras et les jambes brisés, sa situation est sans issue...

Il rentre chez lui.

Sans aucun doute, un autre, à sa place, se suiciderait. Au lieu de cela, à sa bonne, qui s'empresse, il commande:

— Je suis congestionné. J'ai le sang à la tête. Préparez-moi un bain de pieds à la moutarde...

CHAPITRE VI

Telcide est de celles pour qui les proverbes contiennent toute la sagesse des nations. L'un de ceux-ci prétend qu'il faut battre le fer quand il est chaud. Ce même jour, après le souper, alors qu'il semble que la maison doive s'endormir, elle frappe d'un doigt nerveux à la porte de la chambre d'Arlette:

— Entrez...

La jeune fille commençait à se déshabiller. Elle avait déjà retiré son corsage. Sur ses épaules nues, elle s'empresse de jeter un châle...

— Je voudrais vous parler, ma chère Arlette...

— A quel sujet, ma cousine?

— Je vais vous le dire..

— Donnez-vous la peine de vous asseoir...

Telcide s'assied dans un fauteuil. Les genoux correctement unis, les doigts croisés, elle paraît d'une humeur charmante. Son début est le plus aimable...

— Mon enfant, je suis inquiète de votre santé. Depuis quelque temps, vous paraissez tourmentée. Vous avez perdu vos belles couleurs et votre gaieté. Je crains que notre existence ne soit un peu sévère pour vous. Votre jeunesse s'accommode mal de notre austérité.

— Mais non, ma cousine...

— C'est très aimable à vous de n'en point convenir. Vous savez que, pour ma part, je m'applique à vous procurer toutes les distractions compatibles avec votre situation. Mais est-ce suffisant?

— Oui, ma cousine...

— J'ai peur que vous vous débilitiez. Je ne pense pas que vous ayez éprouvé quelque amertume des fiançailles de notre soeur Marie. La jalousie est un vilain sentiment, qui ne saurait trouver place dans votre coeur, n'est-ce pas?

— Certainement, ma cousine.

— J'ai donc réfléchi votre cas. J'ai même consulté M. le Grand Doyen...

— Ah?

— Et nous sommes tombés d'accord...

Arlette ne répond plus. Prudemment elle demeure sur la défensive. Non seulement elle a été habituée à se méfier chaque fois que Telcide lui a parlé avec douceur, mais encore elle a deviné parfaitement son but actuel. En jouant avec son châle, elle affecte d'écouter négligemment. Cela gêne Telcide, qui aime la contradiction et qui, par tous les moyens, essaie de la provoquer.

— Parfaitement... Nous sommes tombés d'accord pour reconnaître qu'il serait souhaitable qu'un jeune homme de votre condition vous demandât en mariage. Vous êtes encore très jeune, mais vous êtes orpheline. On ne saurait trop tôt assurer votre avenir... Qu'est-ce que vous en dites?

— Rien, ma cousine.

— Vous partagez donc mon avis?

— Je m'en rapporte à vous...

— Bien! très bien! J'aime cette réponse... Elle me met tout à fait à l'aise pour vous annoncer que j'ai reçu, à votre intention, une demande en mariage...

— D'Eugène Duthoit?

— Lui-même. M. Duthoit appartient à une fort honorable famille. Il est "bien de sa personne". C'est à la fois un homme d'étude et un homme du monde. Sa fortune n'est pas considérable. Mais sa position est extrêmement considérée. Son âge est très en rapport avec le vôtre. Vous aimez les grandes villes, vous habiterez toujours d'importantes sous-préfectures. Bref, je vous informe que j'ai accepté...

— Vous avez?...

— Oui...

Arlette n'a pas pu réprimer un cri douloureux. De grosses larmes montent à ses yeux. Avec l'espoir que Telcide ne les verra point, elle s'obstine à regarder le rayon de lune qui tombe en éventail d'argent sur son couvre-lit. Mais on connaît cette lutte contre soi-même. La respiration courte, on essaie de toutes ses forces de retenir les larmes entre ses prunelles. Mais leur flot se gonfle, se gonfle, jusqu'à ce que sur sa joue on sente le débordement d'une rosée brûlante...

Arlette se tait:

— J'ai accepté, continue Telcide, parce que M. Duthoit présente les meilleures garanties. Il m'a été recommandé par M. Hyacinthe. Et je suis persuadé que M. le Grand Doyen approuvera ma décision... Vous ne dites rien!... Est-ce que, par hasard, vous ne la ratifieriez point?

— Je regrette seulement, ma cousine, que vous ne m'ayez pas consultée. Pour épouser un homme, il faut l'aimer, je n'aime pas M. Duthoit.

— Et pourquoi ne l'aimez-vous pas?

— Parce qu'il est fat...

— Fat?

— Et ridicule...

Le sourire de Telcide a disparu. Les lèvres crispées, elle agite la tête comme si son col la gênait. Arlette a séché ses larmes. Et son visage froid révèle chez elle une énergie farouche:

— Vous l'avez jugé en Parisienne, lui dit Telcide. Je vous amènerai à une plus exacte appréciation des choses.

— Comme vous ne pourrez jamais changer ce jeune pion, vous ne pourrez jamais changer mon opinion... Si vous me forciez à l'épouser, je le battrais...

— Vous?...

— Mais tranquillisez-vous. Nous n'en arriverons pas à cette extrémité. J'ai décidé de ne pas me marier... Réellement! Ma cousine, je ne plaisante pas. Je ne me sens aucune vocation pour le mariage. Depuis que je vis auprès de vous, mes idées ont beaucoup évolué. Vous avez une existence si calme, si ordonnée, si reposante que je me demande si l'état de vieille demoiselle n'est pas l'état idéal.

— Taisez-vous... Vous deviendriez impertinente!

— Oh!

— Je n'aurais pas voulu vous le rappeler. Mais puisque vous m'y forcez, il faut bien que je précise. Vous n'avez pas oublié dans quelles circonstances votre père a disparu. Vous n'avez, pour toute fortune, qu'un passé très lourd. L'éducation déplorable, que vous avez reçue, a développé en vous des goûts d'indépendance et des habitudes dont bien des maris ne s'accommoderaient pas. Vous vous croyez encore millionnaire! Vous faites la difficile. De quel droit?

— Je vous répète, ma cousine...

— Si nous ne vous avions pas recueillie, que seriez-vous devenue? où auriez-vous roulé? Dieu seul le sait. Loin de moi la pensée de vous reprocher l'élan de charité que nous avons eu pour vous...

— C'est encore heureux...

— Mais en échange de ce que j'ai fait, il me semble que vous pourriez m'accorder votre confiance.

— Vous l'avez, mais pas au point de m'imposer un Eugène Duthoit.

— Je vous imposerai qui je voudrai.

— Du fait que vous acceptiez mon hospitalité, vous vous soumettiez à mon autorité. Vous parlez comme une folle lorsque vous prétendez ne pas vouloir vous marier. Si au lieu d'un simple professeur, je vous avais présenté un Jacques de Fleurville, vous eussiez bondi de joie.

— Arrêtez, je ne vous permets pas...

(A suivre)